

#### **IV. L'économie du savon au 17ème et 18ème siècle. Une proto-industrialisation ?**

Nous avons montré comment les revenus des *encomiendas* ont été retirés aux élites locales au cours du 17<sup>ème</sup> siècle. Mais la commercialisation des produits du tribut indien avait fixé un capital au niveau régional dans des proportions non négligeables, qui fut essentiellement investi dans l'élevage. Dès la fin du 16<sup>ème</sup> siècle, de grands troupeaux de petit bétail étaient apparus sur les berges du Piura et du Chira et dans le *despoblado* entre les oasis. A cette époque, selon l'un des premiers éleveurs, le bétail engraisé à Piura servait encore essentiellement à l'alimentation des Espagnols et à l'approvisionnement de l'Armada du Sud lorsqu'elle relâchait dans le port de Paita. Ce n'est qu'à partir de la première décennie du 17<sup>ème</sup> siècle, que la mention de l'existence d'une savonnerie et le contrat de compagnie de deux éleveurs révélait la nouvelle activité des grands propriétaires de bétail : la fabrication du savon à partir des graisses d'ovins et caprins.

Le but de ce chapitre est d'étudier l'évolution entre 1600 et 1830, de l'industrie du savon et des cuirs à partir d'ovins et caprins élevés dans les vallées du Piura et du Chira. Les bénéfices de cette industrie contribuèrent en premier à former une élite solidement implantée au niveau régional, l'exploitation du petit bétail et le négoce du savon précédant même la constitution et la consolidation des grands domaines. C'est pourquoi nous avons choisi d'examiner ce chapitre de l'histoire régionale, avant d'étudier le développement des *haciendas*.

Dans un premier temps nous tenterons d'évaluer l'importance des troupeaux de caprins et ovins en jeu au milieu du 17<sup>ème</sup> siècle, et l'évolution de ce cheptel au 18<sup>ème</sup> siècle. Quels étaient les propriétaires et quelle était la localisation de ces élevages ?

Puis, nous décrirons les savonneries et tanneries établies sur les berges du Piura en retraçant la liste de leurs propriétaires successifs depuis le 17<sup>ème</sup> siècle jusqu'au début du 19<sup>ème</sup> siècle. Nous examinerons aussi les procédés de fabrication du savon et des cuirs, les bénéfices et les charges de ces manufactures.

Dans une troisième partie, nous étudierons la commercialisation de ces produits, l'évolution des prix : la conjoncture, en somme, de l'économie du savon.

Enfin, nous aborderons le système de travail forcé - la *mita* - qui fut essentiel au développement de l'élevage, et qui eut un effet durable sur la redistribution de la population indigène de Piura.

### a. L'élevage de petit bétail : la base de l'industrie du savon.

LES TROUPEAUX, LEURS PROPRIETAIRES, LES COMPAGNIES DE SAVON.

Pour apprécier l'importance des troupeaux de caprins et ovins du Piura colonial, nous disposons essentiellement des registres de notaires qui consignaient les contrats d'affermages, de ventes des troupeaux, mais aussi les testaments et surtout les inventaires après décès des biens de certains des principaux éleveurs. Un premier constat s'impose alors très vite : ces registres montrent que les transactions concernant le petit bétail sont bien plus nombreuses au 17<sup>ème</sup> siècle qu'au 18<sup>ème</sup> siècle. Il est courant vers 1650, d'arrenter des troupeaux de caprins et ovins. Un siècle plus tard, ce type d'affermage disparaît pratiquement. Les propriétaires affermaient alors les *haciendas* entières, c'est-à-dire plutôt les terres qu'un cheptel de bétail. Cette observation tendrait à montrer que l'apogée de l'élevage du petit bétail se situait au milieu du 17<sup>ème</sup> siècle.

Aucun contemporain n'évalua le cheptel régional avant la fin du 18<sup>ème</sup> siècle. Au 17<sup>ème</sup> siècle, ce n'est donc qu'en recensant les éleveurs et leurs troupeaux que nous avons pu chiffrer les quantités de bétail absorbées par l'industrie du savon chaque année dans la vallée du Piura, depuis Olmos jusqu'à Catacaos, et dans la vallée du Chira depuis Poechos jusqu'à Tangarará.

A la fin du 16<sup>ème</sup> siècle, nous l'avons vu dans les chapitres précédent, plusieurs notables de Piura avaient rassemblé les noyaux des grands troupeaux de bétail. A partir de 1620 cependant, ce furent les compagnies spécialisées dans la production et la vente du savon qui détenaient les plus grands troupeaux de caprins et d'ovins.

#### *La compagnie d'élevage de Benites-Albújar.*

L'une des premières compagnies à composer un imposant complexe dans les vallées de Piura fut la compagnie de Araujo, Benites et Murillo créée vers 1630<sup>235</sup>. Les trois compagnons étaient tous originaires d'Espagne. Après le décès de Murillo en novembre 1636, Pedro Rodriguez de Albújar né lui à Piura, se joignit à la compagnie<sup>236</sup>.

Dans le nouveau contrat de 1636, Diego Benites et Araujo s'engageaient à apporter plus de 14.000 têtes de petit bétail avec 8 *mitayos* pour leur garde, ainsi qu'une savonnerie avec 6 esclaves. Pedro Rodriguez de Albújar promettait lui, de consacrer 5.361 caprins ou ovins, 5 esclaves, et des bêtes de somme à l'affaire. En outre, les deux parties avaient pris des troupeaux de petit bétail en affermage : Benites et Araujo arrentaient ainsi les troupeaux de Juan Rapela Moscoso et de Fernando de Arze pour 600 pesos, alors que Albújar

---

<sup>235</sup> Même si en 1607, Crispin Sillero et Miguel Salcedo Uribe avaient déjà créé une compagnie d'élevage.

<sup>236</sup> ADP. Pedro Muñoz de Coveñas, leg. 58, 1637, f. 87.

affermaient les 4 troupeaux de Juan de Vargas (1.796 têtes sur les pâturages de Tambogrande) pour 328 pesos par an. L'apport de chacun des associés s'élevait à plus de 13.000 pesos.

**Tableau 35 : capitaux de la compagnie Araujo, Benites et Albújar, 1636.**

| capitaux*                                                                | valeur en pesos | %            |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------|--------------|
| 19.491 têtes de petit bétail avec 8 <i>mitayos</i>                       | 23.368          | 62,2         |
| 12 esclaves                                                              | 5.800           | 15,4         |
| savonnerie, accessoires                                                  | 3.950           | 10,5         |
| affermages de troupeaux                                                  | 2.240           | 6,0          |
| pâturages de Chapica (avec un moulin),<br>Santa Ana, San Martin          | 1.135           | 3,0          |
| recette de la vente d'une esclave, levée<br>d'une hypothèque sur Chapica | 1.000           | 2,7          |
| 3 mules, 3 chevaux                                                       | 73              | 0,2          |
| <b>Total</b>                                                             | <b>37.566</b>   | <b>100,0</b> |

\* capitaux effectivement employés par la compagnie (sont retirés les 1.538 pesos qu'Albújar paya à ses associés pour équilibrer leurs apports)

L'analyse des capitaux de la compagnie montre que près de 70 pour cent avaient été investis dans le petit bétail et l'affermage des trois troupeaux. Au 17<sup>ème</sup> siècle, caprins et ovins étaient bien la principale fortune des savonniers.

Chaque associé s'attribuait des tâches précises. Le contrat stipulait ainsi que Benites devait personnellement assister aux travaux de la savonnerie, que Albújar était chargé de s'occuper de l'élevage du petit bétail, de recruter le gérant et les Indiens *alquilados* pour le domaine, tandis que Araujo devait s'attacher à la commercialisation, "par terre ou par mer", du savon<sup>237</sup>.

Après le décès de Araujo, Diego Benites et Pedro Rodriguez de Albújar se répartirent les domaines de la compagnie, qu'ils firent légaliser avec la «composition générale» de 1645 : ils s'étaient appropriés les terres de Curban, Parales, Seren, Curumuy, Total, Paccha, Chapica, Santa Ana, San Martin, soit la plus grande partie de la rive droite du Rio Piura en amont de la capitale régionale, et des sites de Viviate et Puyacalá dans le Chira<sup>238</sup>. La même année cependant, la mort de Benites interrompit l'association et divisa le domaine en deux parties. En 1652, la part que conservait Pedro Rodriguez de Albújar -

<sup>237</sup> ADP. Pedro Muñoz de Coveñas, leg. 58, 1637 : "*Yten es condiz<sup>on</sup> que el dho sajento m<sup>or</sup> a de asistir en la almona personalm<sup>te</sup> a hordenar lo q<sup>e</sup> se ha de hacer y combenga = y el dho P<sup>o</sup> R<sup>s</sup> de albuja a de asistir en la cria de los ganados y nombrar los mayordomos q<sup>e</sup> fueren nezessarios y arendar yndios alquilados concertando los por lo que le pareciere para el serv<sup>o</sup> de la dha haz<sup>da</sup> despidiendo los y nombrando otros todas las bezes q<sup>e</sup> le parezca = y el dho antonio de araujo a de acudir al despacho del jabon ansi para vender lo en esta ziadad como fuera de ella remitiendo lo a otras p<sup>tes</sup> por mar o por tierra registrado ..."*

<sup>238</sup> ADP. Cor. c. civ., leg. 6, exp. 82, 1647.

principalement l'*estancia* de Parales - fut affermée avec 3.412 têtes de bétail et la savonnerie pour 1.300 pesos à don Francisco Suarez de Solis<sup>239</sup>.

### *La compagnie Céspedes-Morante*

Le deuxième ensemble était constitué par le bétail qu'avait rassemblé Diego de Torres sur les terres de Malingas et Ñomala. A son décès en 1624, Diego de Torres avait mis à paître sur ces deux domaines 6.153 têtes de petit bétail gardées par 6 *mitayos*. Ses héritiers, Ana, Eufemia et Diego de Velasco y Torres se divisèrent ces biens. En épousant Ana de Velasco, Ysidro de Céspedes qui semblait avoir été négociant d'esclaves jusqu'alors, mettait la main sur la majorité des terres et entra en litige avec l'époux de Eufemia de Velasco, Juan Cortes Carrasco, sur l'*estancia* de Ñomala. Entre 1624 et 1652, Ysidro de Céspedes développa grandement son activité d'éleveur et devint fabricant de savon, puisque dans un contrat de compagnie qu'il passa avec Sebastian Fernandez Morante<sup>240</sup> son gendre en 1652, on le découvre propriétaire d'une savonnerie sur les berges du Piura. Dans ce contrat, les deux hommes mettaient en commun plus de 10.000 têtes de petit bétail et des pâturages qui se situaient essentiellement dans le Haut-Piura - Solsol, San Martín, Colchones, Tiringallo, Solumbe, Sancor -, mais aussi dans le Moyen Piura - Malingas "de l'autre rive", Urbaneja et Yspon - et même dans le Bas-Piura sur la rive droite du cours d'eau - Chocholla<sup>241</sup>.

Comme pour la compagnie de Benites et Albújar, le petit bétail représentait la plus importante valeur mise en commun : 62 pour cent des sommes engagées, contre 37 pour cent pour la savonnerie et ses esclaves. Il convient cependant de préciser qu'aucune valeur n'avait été assignée aux pâturages pourtant expressément mentionnés dans le contrat.

---

<sup>239</sup> ADP. Juan de Morales, leg. 54, 1652, f. 90vta.

<sup>240</sup> Ysidro de Céspedes né en Espagne, semble s'être spécialisé dans la revente d'esclaves. Sebastian Fernandez Morante lui aussi né en Espagne, d'abord principalement commerçant, devint *encomendero*, épousa Juana de Céspedes, fille de Ysidro de Céspedes, dont il reçut la moitié des *haciendas* en dot. En 1654, il acheta l'*hacienda* Yapatara, puis, en 1668, celle de Malingas.

<sup>241</sup> ADP. Escribano Juan de Morales, Leg. 54, 1652; ADP. Cor. comp., leg. 44, exp. 910, 1670. Voir à ce sujet: S. Aldana, **Empresas coloniales. Las tinas de jabón en Piura** ; Voir aussi en annexe la transcription du contrat.

**Tableau 36 : capitaux de la compagnie Céspedes, Morante, 1652**

| capitaux                                           | valeur en pesos | %     |
|----------------------------------------------------|-----------------|-------|
| 11.197 têtes de petit bétail avec 9 <i>mitayos</i> | 13.400          | 62,0  |
| savonnerie, tannerie                               | 4.400           | 20,4  |
| 6 esclaves                                         | 3.600           | 16,7  |
| numéraire                                          | 203             | 0,9   |
| total                                              | 21.603          | 100,0 |

En 1663, la compagnie fut renouvelée pour dix années alors même que Ysidro de Céspedes, fortement endetté, devait plus de 24.000 pesos à son associé. Ce nouvel accord rassemblait plus de 17.500 têtes de petit bétail, sans compter les affermages de troupeaux, dont ceux qui appartenaient au capitaine Diego de Valera Torienzo (1.305 têtes), au couvent de la Merci (1.514 têtes), à la chapellenie de Gaspar de Miranda (2.550 têtes). En 1670, Ysidro de Céspedes, qui s'était engagé à rembourser son associé en lui payant chaque année 100 quintaux de savon et 70 douzaines de cuirs, ne lui avait encore restitué qu'une partie infime de la somme. A partir de cette date, alors qu'il empruntait encore 14.000 pesos supplémentaires, il afferma la partie de la compagnie qui lui appartenait à Sebastian Fernandes Morante pour l'équivalent de 3.000 pesos par an, jusqu'au remboursement de la dette qui s'élevait à 37.512 pesos<sup>242</sup>.

*La compagnie entre Hernando Troche de Buytrago et Juan de la Herrera Gomucio.*

En 1637, doña Juana de Castro Manrique, son époux Hernando Troche de Buytrago et Juan de la Herrera Gomucio, leur gendre, créèrent eux aussi une compagnie d'élevage de petit bétail, chacun investissant 3.000 têtes de bétail et 3 *mitayos*<sup>243</sup>. Dans cette compagnie, les associés exploitaient les pâturages de Malingas et Terela sur les deux rives du Moyen-Piura, sans toutefois posséder de savonnerie. L'*encomendero* Hernando Troche de Buytrago avait probablement hérité du troupeau de son père (700 têtes vers 1595) et d'une partie du bétail que Juan de Valladolid, le frère de son épouse, avait acquis dès 1600 des biens de Gonzalo Prieto Davila.

Par contre, Juan de la Herrera Gomucio, qui n'était ni *encomendero*, ni descendant d'une famille d'*encomenderos* locaux, avait du acquérir successivement l'*hacienda* de Malingas avec un *mitayo* de Olmos et deux autres troupeaux avec deux *mitayos* de Catacaos auprès des héritiers de Miguel de Uribe, du bétail avec 4 *mitayos* de Olmos des héritiers de Antonio de Tineo, un troupeau et deux *mitayos* de Catacaos de Christobal Velasquez. En épousant doña Agueda de Castro Manrique, il avait en outre reçu comme dot du bétail que gardaient 3 autres *mitayos* de Catacaos. Progressivement, à travers ces divers achats et la

<sup>242</sup> ADP. Cor. comp. civ., leg. 44, exp. 914, 1670, ff. 2-11

dot, il avait rassemblé un beau troupeau et cumulé une main d'oeuvre de 9 *mitayos*, 5 de Catacaos et 4 de Olmos.

En 1640, Juan de la Herrera Gomucio reprenait l'ensemble de l'élevage à son compte en affermant Terela à son beau père pour 650 pesos par an<sup>244</sup>. En 1648 enfin, il cédait l'*estancia* Malingas avec 5.000 têtes pour 13.700 pesos au curé d'Ayabaca, Lorenzo Velasquez<sup>245</sup>. Après le décès de Hernando Troche de Buytrago en 1650, ce dernier racheta aussi Terela et son bétail.

Vingt ans plus tard, en 1668, le curé revendait les deux domaines à Sebastian Fernandes Morante. Ils comptaient alors 7.743 têtes de petit bétail, bénéficiaient de 13 *mitayos* - 8 de Catacaos et 5 de Olmos - et valaient 24.000 pesos<sup>246</sup>.

Dans ce cas encore, une affaire de famille et un gendre entreprenant furent à l'origine du grand ensemble d'élevage. D'abord une mise en commun de bétail, cet élevage se transforma en immense domaine lorsque le curé d'Ayabaca rassembla les deux domaines en une seule propriété.

#### *La compagnie Fragoso-Bermejo*

Dans la vallée d'Olmos, une autre compagnie, composée de Blas Fragoso, Francisco Martin et Matheo Bermejo rassembla, elle aussi très tôt, plusieurs milliers de têtes de petit bétail. En 1622, Blas Fragoso chargeait un cens d'un principal de 1.000 pesos sur le tiers de ses biens : ceux-ci se composaient déjà de maisons à Motupe, de l'*estancia* Misque, de l'*estancia* La Punte, de l'*estancia* Pillapo (Jayanca), de l'*estancia* Sancarranco et de 6.000 têtes de petit bétail<sup>247</sup>. En 1630, l'inventaire des biens de Matheo Bermejo recensait 13.200 caprins et ovins, une savonnerie à Lambayeque, cinq esclaves dont trois appartenaient pour moitié à la compagnie<sup>248</sup>. La vallée étant plutôt tournée vers Zaña et Lambayeque, les produits de ces élevages ne transitaient guère par Piura.

#### *Le domaine de don Geronimo de Sotomayor.*

Don Geronimo de Sotomayor fut l'un des seuls éleveurs d'envergure à ne pas exploiter son affaire en compagnie. Fils de don Luis Mendes de Sotomayor et doña Maria

<sup>243</sup> ADP. Pedro Muñoz de Coveñas, leg. 58, 1638, f. 31.

<sup>244</sup> ADP. Pedro Muñoz de Coveñas, leg. 59, 1640, f. 220vta.

<sup>245</sup> ADP. Escribanos Varios, leg. 148, Alonso Sanchez de Figueroa, 1648, f. 97. *Venta de la hacienda Malingas.*

<sup>246</sup> ADP. Cor. comp., leg. 44, exp. 915. f.

<sup>247</sup> AGN. Audiencia, causas civiles, leg. 358, cuad. 3259, 1797.

<sup>248</sup>ADP. Pedro Muñoz de Coveñas, leg. 56, 1630, f.266.

de Mora, tous deux originaires de Piura, il épousa doña Sara de Vargas, héritière de notables de Loja. Les biens de son frère, tué par des esclaves marrons en 1638, vinrent augmenter sa fortune, lui permirent d'offrir une dot de 48.000 pesos à son épouse et de racheter la charge d'*alcalde provincial* que celui-ci détenait. Ses propriétés se concentraient dans le Moyen-Piura entre les vallées du Chira, du Chipillico et du Piura. Dès 1645, il avait «composé» pour son compte l'*hacienda* de Lengas, qui se composait alors des terres de Bipuca, Púcala, Somate, Maricavelica, et de Lengas de la rive gauche du Piura.<sup>249</sup> A son décès en 1666, il avait en outre acquis l'*hacienda* Tambogrande et les terres de Pelingará. L'inventaire de ses biens fait état de près de 10.000 têtes de bétail qui étaient à elles seules évaluées à 21.788 pesos et représentaient environ la moitié de sa fortune<sup>250</sup>.

L'inventaire détaillait aussi la structure de ce bétail : il comptait ainsi 11 troupeaux répartis sur 8 lieux différents, composés en moyenne de 823 bêtes. Quatre-vingt dix moutons étaient sur le chemin de l'abattoir de Piura. Un tiers de l'ensemble de ses troupeaux était constitué d'ovins, deux tiers de caprins.

---

<sup>249</sup> AGN. Ms. Cronológico, 1674, B 1390.

<sup>250</sup> ADP. Cor. comp., leg. 44, exp. 910, 1667, f. 42.



**Tableau 37 : la structure des troupeaux de petit bétail de don Geronimo de Sotomayor et ses propriétés en 1666.**

| Propriétés, pâturages           | Type de petit bétail (âge) | nb. de têtes |
|---------------------------------|----------------------------|--------------|
| <i>estancia</i> Lengas          | brebis et agneaux          | 305          |
|                                 | chèvre et cabris           | 115          |
| site de Tambogrande             | brebis et agneaux          | 180          |
|                                 | chèvre et cabris           | 133          |
|                                 | chèvre et cabris           | 177          |
| Lengas de <i>la otra banda</i>  | boucs (1 an ½)             | 653          |
|                                 | moutons (1 an ½)           | 358          |
|                                 | agnelles (10 mois)         | 236          |
|                                 | chevrettes (10 mois)       | 769          |
| parage de Chiricamera           | chèvres (1 an ½)           | 551          |
|                                 | brebis (1 an ½)            | 352          |
| site de Somate                  | chèvres (1 an ½)           | 688          |
|                                 | brebis (1 an ½)            | 283          |
|                                 | chèvres (2 ans)            | 510          |
|                                 | brebis (2 ans)             | 227          |
|                                 | chevrettes (1 an)          | 746          |
|                                 | agnelles (1 an)            | 394          |
| site de Tupucara                | chèvre (2 ans)             | 580          |
|                                 | brebis (2 ans)             | 500          |
| site de Pelingará               | chevrettes (9 mois)        | 750          |
|                                 | agnelles (9 mois)          | 50           |
| les parages de Señora Santa Ana | boucs (2 ans ½)            | 500          |
| Pour l'abattoir                 | moutons                    | 90           |
| <b>Total</b>                    |                            | <b>9.147</b> |

Source : ADP. Cor. comp., leg. 44, exp. 910, ff. 39-41, 1667.

En résumé, si l'on écarte Olmos, les vallées de Piura accueillait 4 grands ensembles dédiés à l'élevage du petit bétail au milieu du 17ème siècle. Deux ensembles se situaient principalement dans le Haut-Piura, le troisième dans le Moyen-Piura et le dernier dans la vallée du Chira et du Chipillico. Ces ensembles étaient-ils pour autant les seuls fournisseurs de bétail des savonneries ?

#### LE CHEPTEL DE PETIT BETAIL A PIURA AU MILIEU DU 17EME SIECLE.

L'élevage extensif dans le Moyen-Piura, le Haut-Piura et le Chira, et toute l'industrie du savon reposaient au 17ème siècle sur la main d'oeuvre forcée de Catacaos et Olmos, ces deux réductions fournissant respectivement environ 60 et 30 bergers aux nouveaux grands domaines par le système de la *mita*<sup>251</sup>. La redistribution des *mitayos* de Catacaos en 1644

<sup>251</sup> Jusqu'en 1644, Catacaos devait fournir 77 mitayos, puis après un nouveau recensement à cette date, 59 mitayos et "six mois". ADP. Correg. c. ord., leg. 10, exp. 152, 1662; leg. 12, exp. 195, 1670.

recensait 21 bénéficiaires de cette main d'oeuvre, parmi lesquels on distingue 19 éleveurs de petit bétail. Indirectement, cette *rebaja* permet donc de comptabiliser les troupeaux de caprins et d'ovins qui pâturaient dans les vallées de Piura à cette époque même si le nombre exact de têtes de bétail de ces troupeaux n'est pas indiqué. Pour retrouver ce nombre, nous avons utilisé des contrats d'affermages ou des inventaires qui se rapprochaient le plus de 1644.

Le rôle des *mitayos* montre sans surprise que les principaux bénéficiaires de la *mita* furent bien les grands ensembles que nous avons évoqué précédemment, mais révèle aussi des propriétaires de troupeaux de taille moyenne (avec 300 à 1.500 têtes seulement).

Avec près de 20.000 têtes de petit bétail, la compagnie Araujo, Benites et Albújar, fut sans conteste la plus importante entreprise d'élevage du Piura colonial. Un cinquième des *mitayos* bergers de la communauté de Catacaos travaillait d'ailleurs pour elle en 1644. Avec 10 *mitayos* à son service, don Geronimo de Sotomayor était le deuxième bénéficiaire de la main d'oeuvre de Catacaos dès 1644 : l'inventaire de ses biens vers 1669 comptait environ 10.000 têtes de bétail sur ses domaines.

Puis venaient Juan de la Herrera Gomucio et Hernando Troche de Buytrago avec 6 et 5 *mitayos* respectivement sur les domaines de Malingas et Terela. Ils cumulaient eux aussi plus de 10.000 têtes de caprins et d'ovins. Ils étaient suivis par Isidro de Céspedes qui avec 5 *mitayos*, ne comptait encore que 4.000 à 5.000 têtes sur ses domaines du Haut-Piura : à cette date, il n'avait pas encore créé la compagnie avec son gendre Sebastian Fernandes Morante.

Il convient de préciser qu'un certain nombre de domaine de la marge gauche du Piura - Ñomala, Guapalas, La Matanza - bénéficiaient aussi de main d'oeuvre forcée d'Olmos : le nombre de *mitayos* de Catacaos n'y reflétait donc pas nécessairement l'importance des troupeaux de bétail. Etait-ce le cas de l'*hacienda* Guapalas ? Selon les dires de son propriétaire, le capitaine Sebastian Calderón, elle aurait compté quelque 12.000 têtes de caprins et ovins et 8 *mitayos* en 1648. Mais seuls 2 *mitayos* de Catacaos lui furent attribués en 1644. Exagérait-il son cheptel parce qu'il cherchait à obtenir l'autorisation de constituer une rente sur ce domaine ? Un contrat d'affermage en 1678 révélait que Guapalas ne comptait que 1.435 têtes : à cette date, l'*hacienda* bénéficiait pourtant encore de 7 *mitayos* dont 3 de Catacaos et 4 de Olmos.

**Tableau 38 : les éleveurs et leur petit bétail vers 1645.**

| Eleveurs                                                     | domaine                                                        | Nb. de têtes |
|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------|
| Compagnie du capitaine Diego Benites, Pedro R. Albújar       | Hdas. Parales, Curban, Santa Ana, Seren, Paccha, Tiringallo... | 19.491(1637) |
| Capitaine Geronimo de Sotomayor                              | Hdas. Lengas, Somate, Pelingará, Letira...                     | 9.147(1666)  |
| Capitaine Hernando Troche de Buytrago ( <i>encomendero</i> ) | Hda. Terela                                                    | 5.080 (1640) |
| Juan de la Herrera Gomucio (Alguacil May.)                   | Hda. Malingas                                                  | 5.000 (1648) |
| Capitaine Ysidro de Cespedes (contador, Alferez Real)        | Sol Sol, Sancor, Colchones... Malingas*                        | 4.050 (1652) |
| Chapellenie de Gaspar de Miranda                             | 1 troupeau de petit bétail                                     | 2.550(1635)  |
| Capitaine Juan Cortes Carrasco                               | Hdas. Ñomala, Malingas*                                        | ~2.000       |
| Doña Catalina de Prado (veuve de Juan de Vargas y Saavedra)  | Hda. Tambogrande                                               | 1.796 (1640) |
| Don Fernando de Arse                                         | 1 troupeau de petit bétail                                     | 1.700?       |
| Couvent de Ntra. Sra. de las Mercedes                        | 1 troupeau de petit bétail                                     | 1.508(1640)  |
| Bachiller Don Diego de Torres (presbitero)                   | Hdas. Ñomala, Malingas*                                        | ~1.500       |
| Blas Fragoso (de Motupe)                                     | Hda. La Matanza, Misque, La Fuente                             | ~1.500       |
| Alferez Sebastian Calderón                                   | Hda. Guapalas                                                  | ~1.500       |
| Don Pedro de Saavedra                                        | Hda. Yapatara                                                  | 1.400 (1637) |
| Capitaine Diego de Valera Torienzo                           | Hdas. Locuto, San Sebastian                                    | 1.305 (1652) |
| Doña Catalina Farfan de los Godos                            | Hda. Ocoto                                                     | 1.296 (1653) |
| Diego de Cordoba                                             | 1 troupeau de petit bétail                                     | 595(1632)    |
| Héritiers de Pedro de Ortega (regidor)                       | 1 troupeau de petit bétail                                     | 450          |
| Doña Ysabel de Morales                                       | 1 troupeau de petit bétail                                     | 350(1640)    |
| Total                                                        |                                                                | 62.218       |

Source : ADP. Corregimiento c. ord., leg. 12, exp. 195, 1670, F.4-18. \* "de la otra banda" : héritage commun.

Tous les troupeaux de caprins et ovins des vallées de Piura étaient-ils gardés par des *mitayos*? A côté des grandes exploitations, plusieurs petits troupeaux changeaient régulièrement de mains ou étaient affermés à l'une des compagnies citées précédemment : étaient-ils eux dotés de ces bergers ? En 1652, la confrérie de *Nuestra Señora del Rosario* afferma un troupeau de 446 têtes à Ysidro de Cespedes pour 140 pesos par an : il était pourvu d'un *mitayo*. La même année, les héritiers de Sebastian Perez Mera, propriétaires de Poechos, affermaient 454 têtes de bétail pour un montant annuel de 80 pesos seulement, il était sans *mitayo*. Le Cacique de Catacaos, don Carlos de la Chira posséda jusqu'en 1661, un troupeau de 300 têtes qu'il vendit à cette date au curé de Catacaos pour 900 pesos<sup>252</sup> : ce troupeau-là, malgré sa faible taille était doté d'un *mitayo*. Toujours en 1661, Luis Prieto Dávila, affermaient 324 têtes pour 40 pesos par an pendant 5 ans au capitaine Gabriel Ramirez y Arellano : là encore, le montant de l'affermage s'avérait faible car aucun *mitayo* n'était assigné à sa garde.

<sup>252</sup> ADP. Juan de Morales, leg. 55, 1661, f. 76.

En général, seuls quelques petits troupeaux étaient donc dépourvus de *mitayos*. Même si leur nombre reste difficilement chiffrable, on peut estimer qu'il ne comptabilisait pas plus de 10 pour cent de l'ensemble du bétail caprin et ovin de la région.

En conclusion, considérons qu'au milieu du 17ème siècle et si l'on excepte la région de Olmos plus tournée vers Lambayeque, le cheptel de petit bétail destiné aux savonneries érigées sur les berges du Piura devait approcher les 70.000 têtes.

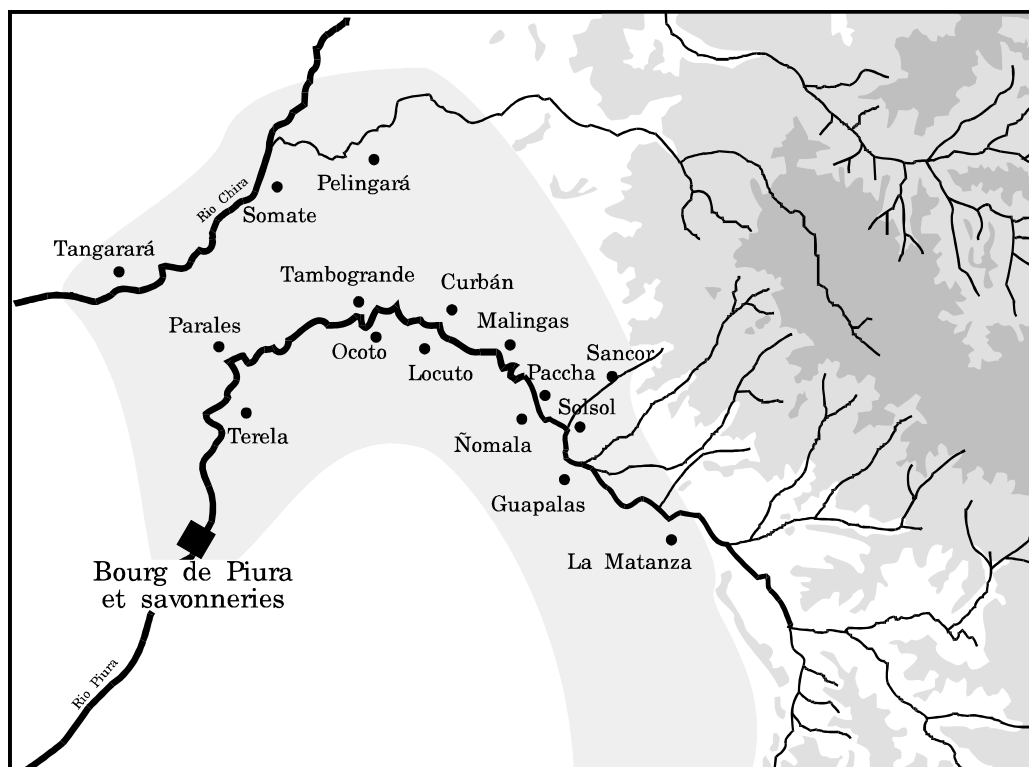


Figure 2 : zone d'élevage et principales *estancias* de petit bétail à la fin du 17ème siècle.

#### L'ÉVOLUTION DE L'ÉLEVAGE DU PETIT BÉTAIL AU 18ÈME SIÈCLE.

Au terme du 17ème siècle, des 4 grands ensembles d'élevages recensés vers 1645, aucun ne subsistait sous sa forme initiale :

- le domaine de la compagnie de Diego Benites et Pedro R. Albújar avait été repris et étendu par don Francisco de Herrera. Après avoir racheté les parts appartenant à la fille de Benites, et l'*hacienda* de Ñomala aux héritiers de don Fernandes Cortes, Francisco de Herrera possédait en 1695, les terres de Ñomala, Chapica, San Martin, Santa Ana, Pabur, Campana, Paccha, Curvan, Parales, Seren...<sup>253</sup>. En 1696, ces domaines comptabilisaient encore 10.000 têtes de bétail. Don Antonio Rodriguez de Taboada, fit l'acquisition de cet ensemble pour 22.000 pesos en 1709. Après avoir cédé Parales et Curbán, il l'affirma en

<sup>253</sup> ADP. Domingo Valencia, Leg. 132, 1695.

1711 avec 8.000 caprins et ovins, l'*estancia* Ocoto et la savonnerie à don Matheo de Urdapileta pour 3.000 pesos<sup>254</sup>.

- les *haciendas* de Malingas et Terela avaient été rachetées par le capitaine Sebastian Fernandes Morante. Cinq ans après son décès, en 1677, sa veuve endettée cédait le domaine d'élevage - réduit au nom de Malingas - au capitaine don Andres de Urbina qui affirmait dans son testament de 1698 l'avoir équipée de 12.000 caprins et ovins. En 1698, il fut repris par le fils de ce dernier, qui l'afferma avec Parales en 1710 pour 1.300 pesos avec 4.000 têtes de petit bétail seulement : la sécheresse au début du 18ème siècle avait décimé les troupeaux<sup>255</sup>.

- les propriétés de don Isidro de Céspedes furent en partie rachetées par don Joseph Valdivieso y Estrada. Une autre partie lui fut offerte par voie dotale lorsqu'il épousa doña Juana Maria de Céspedes, la petite fille de l'ancien savonnier. Au début du 18ème siècle, il possédait les *haciendas* de Malingas (rive gauche), Locuto et Sancor et affermait l'*hacienda* Ñomala en compagnie de Joseph Velasquez y Tineo.

- les domaines de don Geronimo de Sotomayor, d'abord divisés entre les héritiers furent rachetés par don Gregorio de Vilela en 1696. De nouveau dispersées entre ses fils au début du 18ème siècle, les *haciendas* de Somate, Tambogrande, Lengas furent ensuite acquises par don Carlos del Castillo. Entre 1726 et 1741, il acheta successivement Somate avec 2.176 têtes de petit bétail, Somatillo, Lengas et Tambogrande avec 8.000 têtes, Poechos et Chalacalá, cumulant quelques 12.000 ovins et caprins sur ses propriétés au milieu du 18ème siècle.

En 1717, la ville de Piura devait contribuer à la hauteur de 200 pesos à l'impôt de la *sisa* qui taxait la production de viande de petit bétail et de bovins<sup>256</sup>. Réparti au prorata parmi les grands éleveurs de Piura, l'impôt permet de recenser les principales *estancias* de bétail et leur propriétaire du début du 18ème siècle. Parmi ces derniers, on retrouve encore sans surprise les grands "savonniers" et leurs ensembles cités précédemment - Antonio Rodriguez de Taboada, Joseph de Valdivieso, Andres de Urbina, les héritiers de Gregorio de Vilela (Juan Antonio Palacios, Nicolas de Vilela) - et deux "nouveaux" exploitants - don Carlos de León y Sotomayor et le général Juan de Sojo Cantoral.

---

<sup>254</sup>ADP. Cor. c. civ., leg. 23, exp. 442. 1709 ; ADP. A. Rodriguez de las Varillas, leg. 110, 1710, f. 344.

<sup>255</sup> AGN. leg. 45, cuad. 286, 1722 : "*quedo con corto numero de ganados como se reconoseran de los inventarios que se hisieren y que con sus frutos aun no ay bastante para la paga de mayordomos y pastores y que cada dia a de yr en diminuzion assi por las perdidas como por la mortandad de ganados que ocasionaron los tiempos por la esterilidad de pastos...*"

<sup>256</sup> "...derecho de la sissa asignada a esta dha ciudad en las dhas carnes de carnero y vaca aplicados para los dhos reparos y obra del presidio del Callao que el primer año a de empezar a correr y contarse desde el dia primero de enero de este presente año de 717...". ADP. Ysidro de la Peña, leg. 64, 1717, f. 104.

**Tableau 39 : la répartition du paiement de la *sisa* entre les principaux éleveurs de Piura, 1717.**

| Propriétaires                                     | Haciendas                                      | montant | %  |
|---------------------------------------------------|------------------------------------------------|---------|----|
| Antonio R. de Taboada ( <i>maestro de campo</i> ) | Ñomala, Curban                                 | 40      | 20 |
| Joseph de Valdivieso y Estrada (capitaine)        | Locuto, Malingas <sup>1</sup> , Solsol, Sancor | 40      | 20 |
| Andres de Urbina (comissaire)                     | Malingas, Parales                              | 32      | 16 |
| Juan de Sojo Cantoral (general)                   | Tangará                                        | 26      | 13 |
| Diego de Adrianzén y Villanueva <sup>2</sup>      | Lengas, Tambogrande, Somatillo                 | 22      | 11 |
| Nicolas de Vilela (licencié)                      | Somate                                         | 20      | 10 |
| Carlos de Leon y Sotomayor (licencié)             | Guapalas                                       | 20      | 10 |

<sup>1</sup>Malingas "de la otra banda". <sup>2</sup> Exécuteur testamentaire du capitaine Juan Antonio Palacios.

Source : ADP. Escribano Ysidro de la Peña, leg. 64, 1717, f. 104.

Le général Juan de Sojo avait hérité de l'*hacienda* Tangará et de 4 troupeaux de caprins et ovins en 1691. Selon son testament, elle comptait plus 5.000 têtes en 1733. Carlos de León y Sotomayor possédait l'*hacienda* Guapalas qui comptait 3.700 têtes de bétail depuis 1712 lorsqu'il en fit l'acquisition auprès des héritiers de don Joseph Velasquez y Tineo. En 1737, le bétail de ce domaine dépassait même 6.000 têtes.

Outre les élevages recensés par l'impôt de la *sisa*, deux autres domaines étaient encore susceptibles de détenir d'importants cheptels. Un contrat passé devant notaire montre ainsi que l'*hacienda* Mancora - l'immense domaine qui occupait la côte entre Tumbes, les monts Amotape et la vallée du Chira - comptait plus de 5.333 caprins et ovins en 1728 lorsque le père Matheo del Salvador le laissa en affermage pour 1.300 pesos à don Antonio Garcia de Borja. Enfin, l'*hacienda* La Matanza comptait encore 2.000 têtes de petit bétail vers 1730.

Ce tableau des grands élevages de la première moitié du 18<sup>ème</sup> siècle montre que l'époque des grandes compagnies était révolue, même si quelques éleveurs s'associaient encore pour exploiter en commun un domaine. Aucune exploitation du 18<sup>ème</sup> siècle - à part peut-être celle de don Carlos del Castillo - n'atteignit la taille des compagnies du 17<sup>ème</sup> siècle. Pourtant le nombre total des troupeaux n'était pas très différent : 50.000 à 80.000 caprins et ovins au grand maximum, destinés à l'industrie du savon, pâturaient toujours dans les vallées du Piura et du Chira dans les premières décennies du 18<sup>ème</sup> siècle.

A partir de cette époque, le cheptel déclina continuellement. Il fut décimé par la sécheresse à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle. Dans sa description de la province de Piura, publiée dans le *Mercurio Peruano* en 1793, José Ignacio Lecuanda écrivait que les éleveurs abattaient entre 80 et 100 troupeaux de petit bétail chaque année : par conséquent, le cheptel de Piura, pour se reconstituer normalement, devait atteindre 200.000 à 300.000 têtes. Cette unique évaluation contemporaine du cheptel paraît toutefois nettement exagérée si l'on considère qu'à cette époque, pas un des grands domaines d'élevage ne détenait des

troupeaux de plus de 5.000 têtes. Le domaine de Somate et Tambogrande des Castillo ne comptait plus par exemple que 4.200 têtes de petit bétail en 1802 ; celui de La Matanza, Pabur, Franco et Chapica des Taboadas, 4.700 têtes environ en 1778 ; celui de Ñomala et Santa Ana, 4.000 têtes en 1752 ; celui de Malingas et Chapairá, moins de 3.000 têtes en 1786, l'*hacienda* Mancora 2.400 têtes en 1789 et l'*hacienda* Chipillico 1.700 têtes en 1779. L'ensemble du bétail des principaux éleveurs ne dépassant pas 30.000 têtes dans la seconde moitié du 18ème siècle, il est probable que le nombre réel de troupeaux abattus par an ne représentait que le dixième des chiffres avancés par Lequanda.

#### *L'évolution du montant des affermages du petit bétail.*

Après avoir montré que le cheptel d'ovins et caprins de la région avait atteint son maximum dès la seconde moitié du 17ème siècle, qu'il diminua ensuite à partir du milieu du 18ème siècle, il nous paraît indiqué d'étudier les effets de ses variations sur l'évolution de la rentabilité de cet élevage en général. Parallèlement à son déclin en effet, les contrats d'affermage des troupeaux de caprins et ovins révèlent une très nette diminution des revenus de cette activité entre les 17ème et 18ème siècles.

L'affermage du troupeau du couvent de la Merci est l'un des rares indicateurs de l'évolution des profits dans l'élevage du petit bétail sur pratiquement deux siècles. Ce couvent de la Merci fut l'un des premiers ordres religieux à s'installer à Piura, où il joua un rôle majeur dans l'économie régionale, puisqu'il drainait une partie de la rente foncière réinvestie sous forme de crédits aux propriétaires fonciers. Sans biens fonciers, il assurait son fonctionnement par un certain nombre de rentes, mais aussi par l'affermage d'un troupeau de petit bétail qu'il possédait depuis le début du 17ème siècle, troupeau qui était d'ailleurs nommé *la manada de Nuestra Señora de las Mercedes*. Depuis ce temps, les notaires enregistraient, tous les 3 à 6 ans, un contrat d'affermage passé avec un éleveur ou producteur de savon, où était répertoriée l'exacte composition du troupeau<sup>257</sup>.

---

<sup>257</sup> En 1804, le troupeau se composait de: 435 *cavesas de matanza*, 208 *obejas madres*, 165 *chivas en primer parto*, 80 *chivatos de año*, 60 *chivas de 4 meses*, 19 *chivatos de la misma edad*, 21 *carneros*, 111 *borregos de 4 meses*, 130 *extremos de 3 meses*, 101 *chivos de 3 meses*, 100 *cabutos de chiquero*, 11 *corderos de chiquero*, 73 *borregos de 4 meses* soit 1.514 têtes.



**Tableau 40 : affermages du troupeau de petit bétail du couvent de la Merci<sup>258</sup>.**

| Année | Nb. de têtes | mitayos | Fermier                                      | Bail <sup>1</sup>   | Durée |
|-------|--------------|---------|----------------------------------------------|---------------------|-------|
| 1616  | 1.508        | 1       | Anton Gomez                                  | (136) <sup>2</sup>  | 6 ans |
| 1635  | 1.508        | 1       | Don Diego de Valera Torienzo                 | 240                 | 6 ans |
| 1640  | 1.508        | 1       | Don Diego de Valera Torienzo                 | 240                 | 4 ans |
| 1646  | 1.508        | 1       | ?                                            | 240                 | 6 ans |
| 1659  | 1.514        | 1       | Doña Lucia de Neyra, puis Francisco de Sojo* | 150*                | 7 ans |
| 1686  | 1.514        | 1       | Francisco Toribio de Espinoza                | 150                 | 3 ans |
| 1710  | 1.514        | 1       | Alonso de Urbina                             | 150                 | 6 ans |
| 1719  | 1.514        | 1       | Bernardino de Eredia                         | 140                 | 6 ans |
| 1738  | 1.514        | -       | Alferez Juan G. Rodriguez de Taboada         | 100                 | 6 ans |
| 1744  | 1.514        | -       | Alferez Juan G. Rodriguez de Taboada         | 100                 | 6 ans |
| 1767  | 1.514        | -       | Don Jasinto Aguirre                          | 100                 | 7 ans |
| 1786  | 1.514        | -       | General Juan Ignacio de Leon                 | 50                  | ?     |
| 1804  | 1.514        | -       | Don José V. Seminario y Jayme                | 100/50 <sup>3</sup> | 9 ans |

<sup>1</sup> en pesos par an. <sup>2</sup>bail en nature = nb. de caprins par an. <sup>3</sup>Selon l'abondance de l'eau et donc des pâturages. \* Le troupeau avait d'abord été affermé pour 350 pesos mais ce montant élevé avait ensuite été ramené à 150 pesos. Malgré cette baisse, doña Lucia de Neyra transféra l'affermage à Francisco de Sojo en 1662.

Douze de ces contrats ont pu être retrouvés dans les registres des notaires. Dans le premier affermage découvert qui date de 1616, le montant du bail était encore payable en nature : 136 chèvres par an. Mais dès 1635, le montant annuel de l'affermage s'élevait à la somme respectable de 240 pesos, quasiment le prix d'un jeune esclave. Jusqu'au milieu du 17ème siècle, accompagnant la croissance de l'industrie du savon, ce montant se maintint à 240 pesos. Successivement il passa alors à 150 pesos en 1662, à 140 pesos en 1719, puis à 100 pesos dès 1738. En 1786, le général Juan Ygnacio de León n'en offrait plus que 50 pesos. En 1804, après la longue sécheresse de la fin du 18ème siècle, José Seminario y Jayme imposa un contrat où le montant du bail - 50 ou 100 pesos - dépendait des conditions climatiques et de l'existence de pâturages<sup>259</sup>. Entre le milieu du 17ème siècle et 1829, date

<sup>258</sup> Sources : ADP. Escribano Francisco de Mendoza, leg. 40, 1616; ADP Escribano Pedro Muños de Coveñas, leg. 57, 1635; leg. 59, 1640, f. 141; ADP Escribanos varios, leg. 148, Gerónimo García Bermudes, 1646, f. 192 vta., Escribano Juan Lopez, 1662, f. 141vta.; ADP Escribano Domingo Valencia, leg. 127, 1686, f. 46 vta.; ADP Escribano A. Rodriguez de las Varillas, leg. 110, 1710, f. 140 vta. et leg. 112, 1719, f. 108 vta.; ADP Escribano Juan Jimenez Zarco, leg. 35, 1744; ADP Escribano F. Lazuregui y Landa, leg. 36, 1767, f. 105; Escribano F. Montero, leg. 52, 1787, 88 vta.; BN. Ms Cronológico, D12418, f. 244.

<sup>259</sup> A priori le montant de l'affermage était de 100 pesos par an, mais une clause indiquait que: *bien entendido que en año de aguas, y en año de escaseses que no haya pasto, sinquenta pesos por año*. BN. Ms. Chronológico, 1804, D 12418, f. 244.



à laquelle don Miguel Geronimo Seminario racheta définitivement le troupeau au couvent de la Merci pour 1.316 pesos 1 réal, le montant nominal du bail ne cessa donc de diminuer.

Comment interpréter cette baisse qui atteint 400 pour cent en deux siècles? D'abord, il conviendrait bien entendu de corriger la baisse nominale par les inflations ou déflations du peso sur cette période : mais, un indice des prix très sommaire montre que la variation de la valeur du peso entre la fin du 16ème siècle et le début du 19ème siècle n'est pas significative.

Plusieurs facteurs annexes expliquent alors en partie la chute régulière des affermages. Ainsi, comme il est indiqué dans le tableau, jusqu'au début du 18ème siècle, un *mitayo* était assigné à la garde du troupeau : main d'oeuvre assurée et peu chère qui se répercutait donc probablement sur le prix de l'affermage. En effet, entre le dernier affermage qui mentionnait le *mitayo* en 1719 et l'affermage de 1738 où celui-ci est absent, la baisse nominale est de près de 50 pour cent.

En second lieu, il faut noter qu'au milieu du 17ème siècle encore, avec l'abondance des terres, il allait de soit que le troupeau était affermé avec des pâturages en suffisance. Il était courant à cette époque d'évaluer la valeur des *estancias* au seul nombre des têtes de bétail, le fond ne valant rien. Vers la fin du 17ème siècle, les propriétaires affermaient de plus en plus souvent, non pas un troupeau de bétail, mais bien une *estancia avec* du bétail. Un troupeau de petit bétail non lié à ses pâturages, perdait donc nécessairement de sa valeur, puisque le fermier devait alors disposer de ses propres terres. Ceci expliquerait une partie de la baisse que l'on note entre 1648 et 1686.

Malgré ces corrections "techniques", deux dates pourtant sont à retenir parmi ces affermages.

- 1662 d'abord, lorsque Lucia de Neyra imposa une baisse de l'affermage à 150 pesos, ce qui correspondait à moins de la moitié du montant inscrit dans le contrat initial de 1659. Cette première date marque un seuil : la multiplication sur place du petit bétail avait probablement porté pour la première fois son nombre au-delà de ce que les manufactures de savon, les tanneries, et les abattoirs pouvaient écouler sur un marché régional. Comme nous le verrons ultérieurement, cette abondance, qui deviendra même surabondance une dizaine d'année plus tard, aura pour effet de faire chuter les prix des caprins et ovins.

- 1829 ensuite, lorsque le couvent revendit le troupeau qu'il affermait régulièrement depuis plus de deux siècles. L'abandon du troupeau à cette date n'est pas surprenante non plus, puisque la période est marquée par la disparition des tanneries et manufactures de savon. Sans réels débouchés, l'élevage de petit bétail était devenu beaucoup moins rentable, et ceci d'autant plus pour les propriétaires qui ne possédaient pas de terres. En somme, l'évolution du montant du bail montre là encore que le capital en petit bétail, dominant au 17ème siècle, est peu à peu supplanté par le capital foncier au cours du 18ème siècle, et qu'il est devenu insignifiant au 19ème siècle.

Une deuxième source pour analyser l'évolution de la courbe du loyer du petit bétail, malgré le nombre limité des informations, est l'affermage du troupeau de la chapellenie de Gaspar de Miranda. En 1627, une rente fut constituée sur 2.550 caprins et ovins, biens du défunt Gaspar de Miranda. Pour financer les intérêts de cette rente, le troupeau et ses cinq *mitayos* de Catacaos (3 *mitayos* et 9 mois de service à partir de 1644) furent régulièrement affermés à partir de cette date. Quelques uns des contrats d'affermage ont pu être retrouvés. En 1627, l'alferez Sebastian Calderón offrait 600 pesos de loyer annuel sur trois années ; en 1665, Ysidro de Céspedes et Sebastian Fernandes Morante 500 pesos sur 8 années ; en 1685, Juana de Céspedes, veuve de Sebastian Fernandes Morante, 300 pesos seulement sur 2 ans ; en 1689, l'alferez don Antonio Ramirez de Arellano, 300 pesos<sup>260</sup> sur 6 ans et en 1696, Geronimo de Viera Gutierrez, 300 pesos encore sur 4 années<sup>261</sup>. Dans l'ensemble, ces chiffres confirment les tendances observées précédemment. Entre 1627 et 1685, le montant du bail avait diminué de moitié, mais l'essentiel de la baisse se réalisa entre 1665 et 1685.

Enfin, moins documentée encore, mais significative tout de même, l'évolution du bail du troupeau de 446 têtes de la confrérie de Nuestra Señora del Rosario découvre une baisse de plus de 500 pour cent entre l'époque de l'apogée de l'élevage du petit bétail et le milieu du 18ème siècle : il passa de 140 pesos en 1652 à 25 pesos par an dès 1742<sup>262</sup>.

Entre le milieu du 17ème siècle et la seconde moitié du 18ème siècle, on peut donc constater que non seulement les grands troupeaux de caprins et ovins avaient diminué, mais qu'en même temps, les revenus que procuraient ces élevages avaient aussi notablement baissé.

#### LES INVESTISSEMENTS DANS LES CAMPAGNES.

L'une des caractéristiques de l'économie de l'élevage de petit bétail et de la production du savon était le faible niveau des investissements dans les campagnes. Hormis quelques enclos et parfois une case couverte de paille, l'élevage dans les vallées n'exigeait que des pâturages. A ce titre, la liste des infrastructures des domaines de Geronimo de Sotomayor à sa mort en 1667 est exemplaire :

---

<sup>260</sup> Le contrat précisait que si les *mitayos* percevaient un journal de 3 réaux, le montant de l'affermage devait être de 300 pesos, mais que s'ils ne recevaient que 2 réaux, il devait s'élever à 350 pesos par an.

<sup>261</sup> AEP. Col. capellanías, leg. 1, exp. 4, 1714, f. 31vta. ; ADP. Notarial, leg. 31, 1665, f. 48 vta. ; ADP. Domingo Valencia, leg. 128, 1689, f. 396 vta. ; BN. Ms. Cronológico, 1696, B 1707, f. 64 vta.

<sup>262</sup> ADP. Juan de Morales, leg. 54, 1652, f. 99 ; ADP. Notarial, Alcaldes ordinarios, leg. 150, 1776, f. 65 vta.

**Tableau 41 : l'infrastructure des propriétés de Geronimo de Sotomayor, 1667.**

| Terres                         | infrastructures                                                                                           |
|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Paraje de Lengas               | 2 enclos doubles, neufs, 1 enclôt simple en bon état                                                      |
| Lengas de la otra banda        | 1 enclos simple vieux, en bois                                                                            |
| Paraje de Bipuca de esta banda | 1 enclos simple neuf                                                                                      |
| Paraje de Tambogrande          | 1 enclos simple                                                                                           |
| Jaguay del carnejo             | 1 enclos simple, vieux,                                                                                   |
| Pelingará                      | 1 enclos de branchage, vieux                                                                              |
| Somate                         | 1 enclos de cannes, vieux                                                                                 |
| Quebrada de Letira             | 1 enclos de branchage, vieux                                                                              |
| Turicamera                     | 1 enclos de branchage neuf                                                                                |
| Paraje de Chica                | 1 enclos en bois neuf                                                                                     |
| Paraje de Leandro              | 1 enclos en bois                                                                                          |
| <i>Estancia</i> de Lengas      | 1 case de 2 chambres et 1 salle couvertes de paille, avec corridor, 1 vieille cuisine avec porte en peaux |

ADP. Corregimiento compulsas, leg. 44, exp. 910, 1667, f. 41-41vta.

Pour l'engraissement de son bétail qui se composait d'un stock d'environ 10.000 têtes, Geronimo de Sotomayor n'avait investi que dans la construction de 13 enclos disséminés sur 11 sites de pâturages, et dans une case d'envergure très modeste qui - en tant que résidence du *majordomo* - marquait le centre de l'*estancia* Lengas.

Au moins jusqu'au début du 18<sup>ème</sup> siècle, le bétail restait le principal capital investi dans l'*hinterland* de la capitale régionale. Si le capital en terres - plus important - se substitua ensuite peu à peu au capital en bétail, il n'en reste pas moins vrai qu'une bonne part de la fortune des entrepreneurs du savon était investie dans les bâtiments, les cuves, les ustensiles et les esclaves qui composaient la savonnerie coloniale, mais celle-ci était plus une manufacture et un comptoir de la périphérie de la ville qu'une industrie d'implantation rurale.

### **b. Les savonneries et la fabrication du savon.**

Le savon est un produit obtenu par la combinaison des acides gras avec les alcalis. L'opération fondamentale que l'on pratique dans la savonnerie coloniale, est la saponification du corps gras : on chauffe dans de vastes récipients une solution alcaline faible (à base de cendres et de chaux) à laquelle on ajoute peu à peu le corps gras (la graisse animale). Un savonnier de la fin du 18<sup>ème</sup> siècle décrivait ce processus en quelques mots dans une demande d'autorisation pour la construction d'une savonnerie à Trujillo :

"...la production de savon n'est autre chose que la cuisson d'un peu de graisse dans une cuve, et pour qu'elle se convertisse en savon, il est nécessaire que la cendre de l'herbe nommée *Lito*, alias *Barnilla*,

en trempant dans l'eau, distille sa substance, [...] pour que non seulement la graisse devienne granuleuse mais aussi qu'elle prenne du poids et de la consistance [...] en appliquant un feu doux pour que, sans que ne brûle ledit ingrédient, l'on obtienne qu'un liquide, odorant comme la graisse, prenne le poids et la dureté du savon"<sup>263</sup>.

En lui-même, ce processus n'était guère odorant, ni polluant<sup>264</sup>. Par contre, le suif et surtout les peaux qui se putréfiaient dans des fosses dégageaient de très mauvaises odeurs. Parce qu'elles ne fabriquaient donc pas seulement du savon, mais confectionnaient aussi des cuirs, les savonneries de Piura furent reléguées à la périphérie urbaine. Leur besoin en eau les fixait en bordure du rio Piura.

#### LA SAVONNERIE : UNE MANUFACTURE COLONIALE DE LA PERIPHERIE URBAINE.

Il est difficile de dater précisément l'apparition des premières savonneries à Piura. Dans le questionnaire de Juan Salinas de Loyola, que l'on date de 1571 environ, les activités attribuées aux premiers Espagnols de Piura se limitaient au commerce, à l'élevage et à certaines cultures. La chronique mentionnait bien un moulin à sucre établi dans les parages de la ville alors situé dans le Haut-Piura, mais ne faisait aucune référence à une savonnerie ou à une quelconque production de savon<sup>265</sup>. Il semble ainsi certain qu'avant le dernier transfert de la capitale régionale vers son lieu actuel en 1588, la manufacture de savon à partir de graisses animales n'avait pas encore été envisagée par les éleveurs de la région. Lorsqu'en 1595, Gonzalo Prieto Davila réclama des *mitayos* bergers au vice-roi, il affirmait qu'il était "le premier et le plus ancien des éleveurs" de Piura, et qu'il approvisionnait en

---

<sup>263</sup> AGN Superior Gobierno, leg. 28, cuad. 888, 1802 : "*el beneficio del jabon no es otra cosa que cosinar un poco de sebo en un ondo, y para que se converta en jabon, es presiso que remojada en agua la cenisa de la yerba nombrada Lito, aliaz Barnilla, destile esta su substancia, [...] dicho Lito el que no solamente hace que se ponga graneado el sebo sino tambien que tome peso y consistencia lo que se logra asi con la aplicacion dicha como con dar le un fuego lento para que sin que se queme dicho ingrediente se logre que un liquido oleoso como el sebo tome el peso y duresa el jabón*".

<sup>264</sup> Le même savonnier qui désirait construire sa savonnerie à l'intérieur des murs de la ville affirmait ainsi : "*el jabon por el contrario no consta de cosa pestilente a excepcion del sebo que aun ese no daña segun lo enseña la practica mediante el ejercicio de belerias cituadas en el intramuro de esa ciudad, no tiene derrames ni desagues...*".

<sup>265</sup> *Relación de la Ciudad de Sant Miguel de Piura*, dans Jiménez de la Espada, 1965, t. III, p.?? : "*La manera de vivir son contrataciones de mercaderías y crías de ganado y labranzas; solo un ingenio de azúcar hay, como está dicho...*

viande à la fois la ville de Piura, le port de Paita, les navires qui y faisaient relâche et l'Armada : là encore, il ne soufflait mot de fabrication de savon ou même de confection de cuirs.

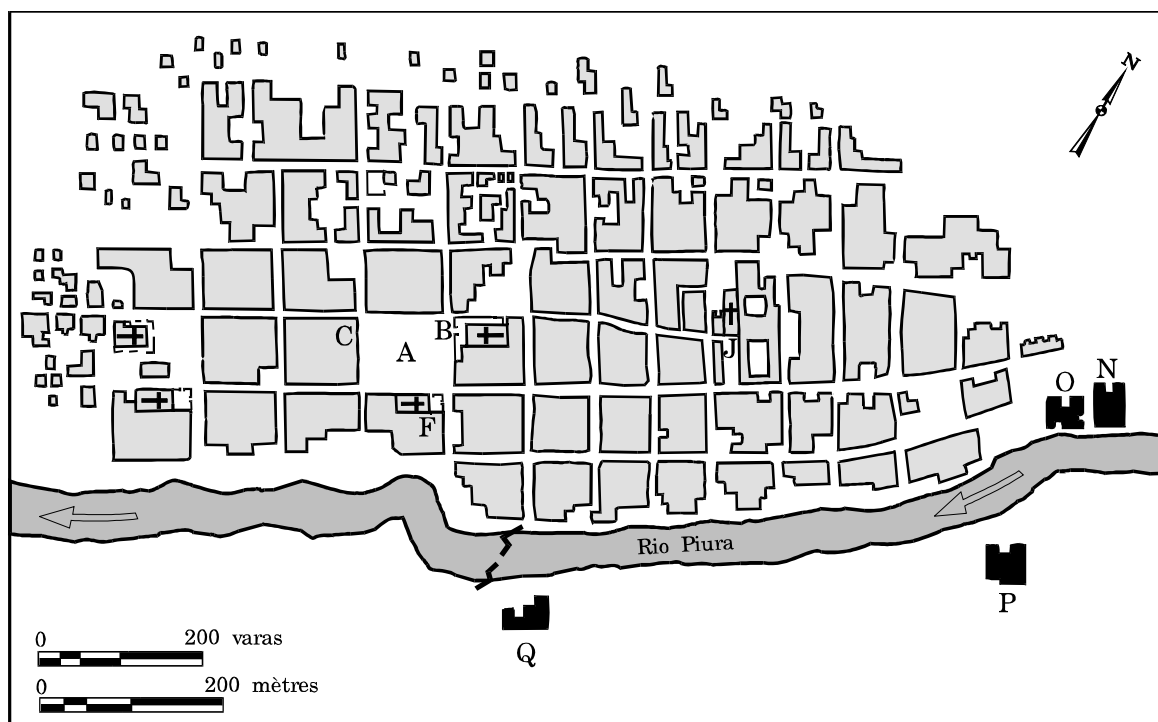
Dans les vallées du nord de Lambayeque, une savonnerie existait au moins depuis les années 1590. L'*encomendero* de Saña, Juan Roldán Dávila céda ainsi une savonnerie capable de traiter 2.000 à 3.000 têtes de petit bétail par an, à son frère don Gabriel de la Requera avant 1592<sup>266</sup>. A Piura, ce n'est qu'en 1608, parmi les biens du défunt don Hernando de Valera, ancien *corregidor* de Piura, que l'on découvre la première référence à une savonnerie située sur les berges du cours d'eau.

Malgré cette indication, il reste encore impossible d'évaluer la rapidité de la croissance de l'industrie du savon dans les premières décennies du 17<sup>ème</sup> siècle. En effet, ce n'est qu'à partir du milieu du 17<sup>ème</sup> siècle que des détails sur les savonneries présentes autour de la ville commencent à apparaître dans les manuscrits. L'émergence des compagnies d'élevages tout comme la rapide évolution de la taille des *estancias* d'élevage sont néanmoins autant d'indices qui attestent du formidable essor de cette industrie en une trentaine d'années. Vers 1650-1660, on dénombrait cinq savonneries plus ou moins bien équipées sur les pourtours de la ville de Piura, nombre qui ne sera d'ailleurs jamais dépassé. En effet, le plan de la ville de Piura dressé par Martinez de Compañon vers 1780, ne mentionnait plus que quatre savonneries, et celui dessiné par Zavala en 1847, plus que deux.

Deux de ces savonneries s'étaient implantées sur la même berge que la ville en amont du cours d'eau à quelques centaines de mètres des dernières habitations, alors que les trois autres s'étaient établies sur la berge opposée, en face de la ville. Les testaments, inventaires et actes de ventes indiquaient assez souvent si la savonnerie concernée se trouvait de l'un ou l'autre côté du rio Piura, mais pour mieux nous permettre de repérer chacune des fabriques nous utiliserons la nomenclature du plan de la ville de Piura dressé par Martinez de Compañon. Les quatre savonneries alors recensées portaient les noms de familles de propriétaires dont deux l'étaient depuis le début du siècle, et les deux autres depuis le milieu du 18<sup>ème</sup> siècle. Certes, ces désignations, - Vilela, Taboada, Castillo, Aguirre - ne reflétaient que la situation de la seconde moitié du 18<sup>ème</sup> siècle, mais les véritables noms des savonneries - tels que "Nuestra Señora de los Remedios", "Nuestra Señora del Rosario", "La California", n'étaient que trop rarement mentionnés pour être utiles à leur localisation.

---

<sup>266</sup> Susan E. Ramirez, **Provincial Patriarchs. Land Tenure and the Economics of Power in Colonial Peru**. p. 81-82.



**Figure 3 : ville de Piura et emplacement des savonneries vers 1780 selon le plan établi par Martinez de Compañon. (A : place principale, B : église matrice, C : Cabildo. Savonneries, N : de Castillo, O : des Vilela, P : de Taboada, Q ; de Aguirre).**

Pour mieux comprendre l'évolution de l'industrie du savon et des cuirs, il semble donc important de suivre chacune de ces fabriques, d'avoir une idée sommaire de leur valeur, de leur niveau d'équipement et de leurs propriétaires tout au long des deux siècles et demi où l'économie régionale fut dominée par cette industrie, avant de nous attarder sur la savonnerie même, sur sa taille, son outillage, sur le nombre des édifices, et l'usage auquel était destiné chacune des pièces.

#### LES SAVONNERIES DE PIURA ET LEUR PROPRIETAIRES, 1650-1850.

Dans l'ensemble, il est possible de nommer les propriétaires des savonneries à partir du milieu du 17<sup>ème</sup> siècle. A titre d'exemple, nous allons suivre l'une des savonneries du nord de la ville afin d'exposer les transformations de cette fabrique, les particularités de ses propriétaires, les modes de transmissions. Dite "des Vilela" à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, cette savonnerie appartenait à Geronimo de Sotomayor au milieu du 17<sup>ème</sup> siècle.

##### *La savonnerie dite "des Vilela".*

Parmi l'inventaire des biens de Geronimo de Sotomayor, pratiqué après son décès entre février et mars 1666, on trouvait une savonnerie "distante de 6 quadras de la ville", avec deux chaudières, une tannerie, des esclaves. D'après son testament, Geronimo de Sotomayor n'avait pas fait construire lui-même cette savonnerie, mais l'avait achetée avec 6 esclaves après son mariage avec doña Sara de Vargas. En 1669, la savonnerie sans ses

esclaves était estimée à 3.000 pesos. De plus, elle était assortie d'une tannerie évaluée à 1.800 pesos. L'ensemble des biens de Sotomayor étant évalué à 41.528 pesos, le prix de la fabrique, si l'on considère qu'elle comprenait aussi une dizaine des esclaves énumérés à part dans l'inventaire, représentait environ un cinquième de la valeur son patrimoine.

D'abord gérée par sa veuve, doña Sara de Vargas, la savonnerie revint à l'un de ses fils, don Joseph de Sotomayor, en 1678. A cette époque, la fabrique se composait de 5 bâtiments et occupait 9 esclaves. Le premier des bâtiments était l'*almona* qui contenait les cuves et les fourneaux. Des trois cuves mentionnées, une seule était en service, les deux autres étant usées. Le deuxième édifice, l'entrepôt des graisses, contenait 177 bouteilles dans lesquelles étaient versées les matières grasses. Une troisième construction servait de magasin de chaux et de cendres. Le quatrième bâtiment était la tannerie dans laquelle était hébergé le moulin de *charan*. Enfin, en dernier lieu, l'inventaire faisait état de l'habitation du *mayordomo*, le régisseur de la savonnerie. L'ensemble de ce complexe, outillage et esclaves compris, était précisément évalué à 6.975 pesos<sup>267</sup>.

En 1696, Joseph de Sotomayor, qui était devenu *corregidor* de l'*asiento* de Chimbo à Quito, cédait toutes ses propriétés, dont ses habitations à Piura, les *estancias* de Lengas et Tambogrande qu'il avait respectivement acquises de son frère et de sa mère, mais aussi la savonnerie, au capitaine Gregorio de Vilela pour 25.850 pesos. Cette fois-ci, l'acte de vente situait la savonnerie à 12 *quadras* de la ville<sup>268</sup>. Gregorio de Vilela était originaire de Piura puisque avant 1666, en héritage, ses parents lui avait laissé l'*hacienda* de Pacaypampa située dans la partie montagnaise de la région<sup>269</sup>. Il possédait aussi l'*hacienda* de Succhil près de Huancabamba, sur laquelle il prétendait avoir placé plus de 500 vaches en 1668.

Don Nicolas de Vilela, l'un des fils du précédent, hérita de la savonnerie et du domaine de Somate en 1708. Il revendit l'*hacienda* en 1726 à don Carlos del Castillo, et la fabrique, en 1747, avec 9 esclaves, à son frère don Gavino de Vilela pour 8.000 pesos. Ce dernier mourut au cours de la même année lors d'un voyage à Lima<sup>270</sup>. Ce n'est ensuite qu'en 1787, qu'un nouvel inventaire évalua l'état de la savonnerie et estima sa valeur à seulement 3.707 pesos et 6 réaux.

Selon les listes des contribuables à l'*alcabala de cabezón* de 1780 et 1783, les propriétaires de la savonnerie étaient les soeurs doña Juana et doña Ynes de Vilela. Seules deux savonneries étaient alors incluses dans cette nouvelle liste élaborée pour l'impôt sur la production<sup>271</sup>.

---

<sup>267</sup> ADP. Cor. comp., leg. 44, exp. 910, f. 4, ff. 29-30, f. 36 et ff. 205vta-207.

<sup>268</sup> BN. Ms. Cronológico 1696, B. 1707, f.161.

<sup>269</sup> Hacienda avec 100 vaches qu'il avait revendu, en 1666, à Francisco de Sojo pour 300 pesos. ADP. , leg. 31, 1666, f. 133.

<sup>270</sup> AGN. Real Audiencia, causas civiles, ....., 1747, f. 114

<sup>271</sup> AGN. C 16 Piura-1406-69, 1783.



En 1795, Miguel de Arméstar, un Espagnol, en faisant l'acquisition de la savonnerie, interrompait le long règne de la famille des Vilela - un siècle - sur la production du savon. Associé à la maison Elizalde, Larrea et compagnie de Lima, Armestar s'était engagé dans le commerce de la quinine et certaines marchandises de Castille où il avait investi d'importantes sommes d'argent. Pour lui assurer un approvisionnement régulier en matières premières - les troupeaux de petit bétail - l'un de ses associés avait acquis l'*hacienda Mancora*.

Avec la faillite de son négoce en 1798, ses biens furent saisis et vendus aux enchères. En juin 1799, un inventaire évaluait la valeur de la savonnerie, sans esclaves, à 6.443 pesos<sup>272</sup>. La savonnerie comptait alors deux chaudières, l'une neuve, l'autre vieille. Malgré les objections de la famille de Armestar, elle fut cédée, au cours de la même année et pour 5.425 pesos seulement, au capitaine Manuel Joseph de Vascones et à son épouse doña Maria Josefa de Taboada.

**Tableau 42 : la savonnerie dite des Vilelas, 1667-1799.**

| année      | propriétaires             | valeur        | esclaves |
|------------|---------------------------|---------------|----------|
| >1667      | Geronimo de Sotomayor     | 4.800*        | 9        |
| 1678-1696  | Joseph de Sotomayor       | 6.975 (1678)  | 9        |
| 1696-1708  | Gregorio de Vilela        | 8.000? (1696) | ?        |
| 1708-1747  | Nicolas de Vilela         | 8.000 (1747)  | 9        |
| 1747-1795  | divers Vilelas            | ?             | ?        |
| 1795 -1799 | Miguel de Armestar        | 6.443 (1799)* | 7        |
| 1799       | Manuel Joseph de Vascones | 5.425         | ?        |

\*sans la valeur des esclaves

En somme, au cours des deux siècles qui marquèrent l'apogée de l'industrie du savon à Piura, cette savonnerie ne changea finalement que 4 fois réellement de main. Dans 3 cas, il est certain qu'elle fut achetée par des notables nés à Piura et avec des capitaux d'origine locale. De tous ses propriétaires, seul Miguel de Armestar ne s'appuyait pas sur une réelle implantation régionale.

A première vue, les quelques informations sur la valeur de la savonnerie et son équipement indiquent que l'apogée de cette fabrique se situe entre la fin du 17<sup>ème</sup> et le milieu du 18<sup>ème</sup> siècle. Suivait-elle en cela le *trend* général, ou ces chiffres ne sont-ils que le reflet des qualités d'entrepreneur du propriétaire ?

Par le nombre d'esclaves qu'elle occupa, sa valeur moyenne élevée à travers un siècle et demi d'existence, la savonnerie, que l'on disait des Castillo à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, fut certainement la plus importante de Piura. Dans ce cas encore, d'après ce nombre d'esclaves, on peut situer l'époque de gloire de cette savonnerie entre la fin du 17<sup>ème</sup> et le

<sup>272</sup> ADP. Intendencia, compulsas ordinarias, leg. 46, exp. 848, 1799, f. 20-27. Inventaire de la savonnerie de Miguel de Armestar.



milieu du 18<sup>ème</sup> siècle. Cependant, alors qu'elle était en mauvais état vers 1760, Silvestre del Castillo la rééquipa de telle manière, qu'au début du 19<sup>ème</sup> siècle, malgré la crise de l'élevage et la baisse du prix des esclaves, elle avait atteint un prix inconnu auparavant.

**Tableau 43 : la savonnerie dite "des Castillo", 1680-1801.**

| Année        | Propriétaires <sup>273</sup>   | Valeur        | esclaves  |
|--------------|--------------------------------|---------------|-----------|
| >1666 - 1680 | Diego de Saavedra              | 10.400(1680)  | 9         |
| >1684 -1694  | Francisco de Sojo              | 12.000(1691)  | 10        |
| 1694 - 1733  | Juan de Sojo                   | ?             | 10 (1733) |
| 1733?-1742   | Juan Antonio de la Rivera      | 4.900 (1742)  |           |
| 1742 - 1762  | Balthasar Jayme de los Rios    | 6.043 (1762)  | 2         |
| 1763 - 1801  | Silvestre Antonio del Castillo | 15.998 (1801) | 8         |

Contrairement au cas précédent, les deux premiers propriétaires de cette manufacture n'étaient pas originaires de Piura, mais nés en Espagne. Pour don Francisco de Sojo qui fut d'abord un grand marchand et qui résidait à Piura depuis 1652 au moins, l'achat de la savonnerie ne vint en fait que compléter une longue liste d'activités et de propriétés acquises avant. Certes, il épousa une héritière de l'élite locale, mais l'essentiel de la dot - 20.000 pesos - se composait de son propre pécule. L'achat de l'*hacienda* Tangarará aux héritiers Troche de Buytrago l'avait bien lancé dans l'élevage, mais selon son testament il avait surtout dépensé plus de 30.000 pesos à équiper l'*hacienda* de Morropón, ses priorités s'orientant vers le sucre plus que vers le savon et les cuirs.

Les savonneries du nord de la ville de Piura, plus importantes, perdurèrent de manière stable sur l'ensemble de la période coloniale. A l'inverse, le sort des fabriques situées sur la rive opposée de la ville fut plus mouvementé. La savonnerie qui appartient au Taboada sur la plus grande partie du 18<sup>ème</sup> siècle, n'avait été construite qu'à la fin du 17<sup>ème</sup> siècle en remplacement d'une autre savonnerie délabrée. L'autre, que Martinez de

<sup>273</sup> ADP. Escribano Domingo Valencia, leg. 127, 1684, f. 110. "...fuera de la traza de esta ciudad linda con la tina de los herederos del capitan don Geronimo de Sotomayor...". ADP. Escribano Domingo Valencia, leg. 128, 1691, f. 92 vta. Testament du *Regidor Fiel Ejecutor* don Francisco de Sojo, 27 III 1691. ADP. Domingo Valencia, leg. 130, 1691, f. 424 vta : *Cesión y traspaso de la almona y tina, Francisco de Sojo y su mujer a Juan de Sojo su hijo, con 8 piasas de esclavos... en cantidad de 12.000 pesos... 3.300 impuestos a censos*. En 1707, on indiquait d'autre part que la savonnerie de Juan de Sojo était celle qui se trouvait au nord de la ville à côté de la savonnerie de Gregorio de Vilela (Aldana, 1989: 80). Ces "petites" indications, en se répétant, montrent à l'évidence qu'il n'y eut jamais que deux savonnerie en ces lieux. ADP. Joseph Narciso de Nivardo, leg. 62, 1733, f. 195 vta. AEP. Epoca colonial, capellanias, leg. 8, exp. 106, f. 21. "*Autos del concurso de acreedores de una tina y curtiduria que quedó por fin y muerte de don Balthasar Jayme de los Ríos...*". ADP. Int. c. civ., leg. 23, exp. 414, 1803, f. 39. Deuxième cahier de la succession de don Silbestre Antonio del Castillo.

Compañon disait appartenir à Aguirre en 1780, était en réalité la propriété du couvent des carmélites de Trujillo, qui depuis les années 1740, la cédait sous la forme d'un bail emphytéotique. Enfin, une dernière qui avait appartenu au sergent Isidro de Cespedes au milieu du 17ème siècle et qui termina entre les mains de don Ygnacio de León y Velasquez, disparut au milieu du 18ème siècle.

Construite vers 1681, la savonnerie des Taboada remplaçait celle qu'avait exploitée la compagnie de Albújar et Benites dès les années 1630 : elle fut la plus importante des fabriques de "l'autre rive".

*La savonnerie dite "des Taboada".*

Dès 1631, les registres de notaire indiquait qu'il existait une savonnerie appartenant à la compagnie de Diego Benites. Le contrat de compagnie entre Diego Benites, Antonio de Araujo et Pedro Rodriguez en 1636, évaluait la savonnerie à 3.315 pesos et les 6 esclaves qu'elle occupait à 3.300 pesos. Une nouveau fond, estimé à 635 pesos, allait en outre être installé dans la savonnerie. A cette époque la savonnerie appartenait encore à Diego Benites et Antonio de Araujo. Après le décès de Araujo, puis de Benites en 1647, Pedro Rodriguez de Albújar devenait le propriétaire de la savonnerie de la compagnie<sup>274</sup>.

En 1752, Albújar affermait pour 8 années, son *estancia* de Parales, 3.425 têtes de petit bétail et la savonnerie qui comptait 5 esclaves pour 1.300 pesos par an à Francisco Suarez de Solis<sup>275</sup>. Après le décès de Albújar, Margarita de Urrego, sa veuve, et Juana de Albújar, sa fille, arrentèrent en 1659, la même configuration, c'est-à-dire l'*hacienda* et la savonnerie, pour 1.400 pesos par an, puis de nouveau en 1667, pour 1.450 pesos, à Gabriel Ramirez de Arellano<sup>276</sup>. En 1675, la partie de cet ensemble qui appartenait à doña Margarita de Urrego était affermée cette fois-ci à Francisco de Herrera, époux de Juana de Albújar qui détenait l'autre moitié<sup>277</sup>.

En 1681, l'inventaire après décès des biens de doña Juana de Albújar indique que l'ancienne savonnerie en ruines ne valait plus que 200 pesos, mais que Francisco de Herrera avait entrepris de construire une nouvelle savonnerie au lieu-dit Chuti. Les murs et la couverture en paille de deux pièces étaient terminées, et l'on élevait les murs du magasin et d'autre pièces : déjà, la construction était évaluée à 1.000 pesos<sup>278</sup>.

Selon l'affermage de l'*hacienda* Ñomala en 1695, la savonnerie que possédait don Francisco de Herrera y Andrade, avec son entrepôt de graisse, sa tannerie, son puit et ses

---

<sup>274</sup> ADP. Pedro Muños de Covenas, leg. 58, 1637, f. 87

<sup>275</sup> ADP. Juan de Morales, leg. 54, 1652, f. 4. pour le testament de Pedro Rodriguez de Albújar; et f. 90 vta pour l'affermage.

<sup>276</sup> ADP. Escribano., leg. 31, 1666, f. 141; AGN. Real Audiencia, c. civ., leg. 203, cuad. 770, 1670.

<sup>277</sup> ADP. Fernando Gomez Retamal, leg. 32, 1675.

<sup>278</sup> ADP. Cor. c. civ., legajo 15, expediente 264, 1681, f. ??

habitations se situait sur la berge opposée à la ville de Piura. Cet affermage détaillait même le nombre et la taille des chaudières utilisées pour la cuisson des graisses. Deux cuves, alors en utilisation, contenaient chacune l'équivalent de 8 bouteilles d'eau. Trois autres étaient gardées en réserve dans l'entrepôt des graisses : deux de celles-ci étaient neuves et pouvaient contenir 9 bouteilles d'eau. La dernière, plus petite, n'en contenaient que cinq. Outre ces précisions sur les cuves, l'affermage spécifiait bien entendu l'ensemble de l'outillage compris dans la savonnerie : balance, table pour couper le savon, couteaux, haches, moulin de *charan*, etc... La fabrique comptait alors 14 esclaves comme main d'oeuvre, nombre le plus élevé que l'on ait pu trouver pour une savonnerie de Piura durant toute l'époque coloniale.

Le testament de don Francisco de Herrera montre que ce personnage avait surtout investi en propriétés foncières, en bétail. Certes, il possédait quelques boutiques et des habitations à Piura, mais avant d'être un marchand, il était un entrepreneur, éleveur de petit bétail et fabricant de savon et de cuirs<sup>279</sup>.

En 1708, Juan Joseph de Herrera aurait vendu cette savonnerie en mauvais état à Antonio Rodriguez de Taboada pour 6.000 pesos<sup>280</sup>. Les *haciendas* de Parales, Ñomala, Curban qui avaient appartenu à Francisco de Herrera furent elles aussi reprises par don Antonio Rodriguez de Taboada en 1708 pour la somme globale de 22.000 pesos. Après avoir revendu l'année suivante, l'*hacienda* Parales à Urbina et Quevedo et, l'*hacienda* Curbán à Carrera, chacune pour 8.000 pesos, ce dernier affermait, en 1711, l'*hacienda* Ñomala et la savonnerie à Matheo de Urdapileta pour 3.000 pesos par an. La savonnerie n'avait alors pas vraiment changé depuis 1695 : elle comptait toujours cinq chaudières, dont deux étaient en activité. Par contre, son capital en esclaves avait diminué puisqu'elle n'en possédait plus que 12, dont deux étaient d'ailleurs trop âgés pour travailler<sup>281</sup>. La savonnerie se transmet alors pour 3 générations de père en fils et ne quitta plus les mains de la famille jusqu'en 1787.

Antonio Rodriguez de Taboada mourut vers 1740, et ses propriétés furent reprises par le capitaine Juan Gervacio Rodriguez de Taboada, le seul de ses trois fils qui n'avait pas embrassé la carrière ecclésiastique. En 1778, l'inventaire des biens de ce dernier évaluait la savonnerie à 8.000 pesos - ce qui représentait un peu plus de 10 pour cent de la valeur totale des ces biens - mais celle-ci ne comptait alors plus que deux esclaves. Par contre, elle stockait pour plus de 5.334 pesos de cuirs et de savon dans ses entrepôts<sup>282</sup>.

En 1787, Juan Ubaldo, doña Marcelina et doña Ursula de Taboada, héritiers de Juan Gervacio leur père, cédèrent la savonnerie et les terres de Miraflores à don Vicente de

---

<sup>279</sup> Voir annexe 6.

<sup>280</sup> S. Aldana, **Empresas coloniales, las tinas de jabon en Piura**, p. 95.

<sup>281</sup> ADP. Antonio Rodriguez de las Varillas, leg. 110, 1710, f. 344.

<sup>282</sup> ADP. Cor. c. ord., leg. 38, exp. 777, 1778, ff. 43-50.

Valdivieso pour un prix de 9.850 pesos, dont seulement 3.650 étaient à payer comptant<sup>283</sup>. Si l'on estime que la valeur des terres de Miraflores s'élevait, comme en 1778, à 2.500 pesos, le prix de la savonnerie seule devait avoisiner 7.350 pesos.

**Tableau 44 : la savonnerie dite des Taboada entre 1637 et 1850.**

| Année      | Propriétaire                    | Valeur | esclaves |
|------------|---------------------------------|--------|----------|
| 1637-1645  | Pedro R. Albújar- Diego Benites | 6.615  | 6(1637)  |
| 1659-1681  | Juana de Albújar                |        |          |
| 1681-1695  | Francisco de Herrera            | ?      | 14(1695) |
| 1695-1708  | Juan Joseph de Herrera          | 6.000  | 10(1708) |
| 1708--1740 | Antonio Rodriguez de Taboada    | ?      | 12(1711) |
| ~1740-1778 | Juan G. Rodriguez de Taboada    | 8.000  | 2        |
| 1778-1787  | Héritiers Taboada               |        |          |
| 1787       | Vicente de Valdivieso           | 7.350  | ?        |
| 1816       | M. G. Seminario                 | 7.261  | ?        |
| 1850       | Rivera                          | 1.686  | ?        |

En nombre d'esclaves, cette savonnerie dépassa l'ensemble des fabriques de Piura. Mais cette gloire ne fut pas perpétuelle : de 14 esclaves en 1695, elle passa à 12 esclaves en 1711 et à 2 seulement en 1778. Sa valeur, relativement constante à travers l'époque coloniale, en fait la deuxième en importance derrière la savonnerie des Castillo. Jusqu'au début du 19ème siècle, elle ne changea que par deux fois réellement de famille : en 1708, lorsque Juan Joseph de Herrera la céda au Taboada et en 1787, lorsque Vicente de Valdivieso l'acquit des héritiers Taboada. Ses propriétaires furent tous des notables de Piura qui exerçaient pratiquement exclusivement le métier de savonnier et éleveur : parmi ceux-ci, seul Diego Benites, Antonio Araujo et Francisco de Herrera n'étaient pas nés dans la région. Dans ce cas encore, l'apogée de la fabrique se situe à la charnière du 17ème et du 18ème siècle. A l'inverse de la savonnerie des Castillo, un déclin marqué est perceptible dès la seconde moitié du 18ème siècle.

La savonnerie dite de Aguirre, située à l'entrée du canal qui irrigait les terres de Catacaos, présente un cas assez particulier. Accompagnant d'abord l'*estancia* Ñomala, puis acquise par le propriétaire de Malingas au 17ème siècle, cette savonnerie et son domaine devinrent propriété du couvent des Carmélites de Trujillo en 1733. Celui-ci les céda plusieurs fois de suite pour 14.000 pesos en emphythéose, entre autre à Jacinto de Aguirre entre 1758 et 1785.

<sup>283</sup> ADP. F. Montero, leg. 52, 1787, f. 140 vta.

**Tableau 45 : la savonnerie dite de Aguirre entre 1681 et 1855<sup>284</sup>.**

| Année     | Propriétaires               | Valeur       | esclaves |
|-----------|-----------------------------|--------------|----------|
| 1663      | Juan Cortes Carrasco        | ?            | ?        |
| <1684     | Fernando Cortes y Velasco   | ?            | 5        |
| 1685      | Joseph de Cespedes          | 3.050(1685)  | 3        |
| 1685-1698 | Andres de Urbina            | ?            | 8        |
| 1698-1721 | Andres de Urbina y Quiroz   | ?            | 6        |
| 1727-1733 | Joseph de Parales Montero   | ?            | ?        |
| 1733>     | Couvent des Carmélites      | ?            | ?        |
| 1758-1785 | Jacinto de Aguirre*         | ?            | ?        |
| 1786-1817 | Vicente Fernandes de Otero* | 3.370(1785)  | 2        |
| 1818-1822 | Fernando Seminario y Jayme  | 10.736(1822) | 14?      |
| <1845     | Pedro Seminario, Vegas      | 8.000(1845)  | -        |
| 1855      |                             | 5.334(1855)  | -        |

La première apogée de cette fabrique se place à la fin du 17<sup>ème</sup> siècle lorsqu'elle utilise jusqu'à 8 esclaves comme main d'oeuvre. A cette époque, la savonnerie remise à neuf comprenait pour le moins 5 bâtiments et un enclos, deux cuves neuves, de nombreux outils et même dix pieds de tamarins et cinq orangers dans le patio<sup>285</sup>. Jusqu'en 1730 au moins, la savonnerie se maintint dans cet état, diminuant juste légèrement le nombre de ses esclaves.

Dans la seconde moitié du 18<sup>ème</sup> siècle cependant, lorsque le couvent récupéra finalement la savonnerie des mains d'un Jacinto de Aguirre qui ne se pliait plus aux termes du bail emphytéotique depuis 1763, celle-ci ne comptait plus que deux vieux esclaves. L'inventaire détaillé de la fabrique de 1785 indiquait que Jacinto de Aguirre laissait au couvent un ensemble d'édifices dans un état de délabrement avancé : toute la savonnerie n'était estimée qu'à 3.370 pesos. La plupart des édifices avaient alors des toits en mauvais état ou effondrés, certains en étaient même dépourvus et se trouvaient remplis de sable. Plusieurs bâtiments voyaient s'écrouler une partie de leurs murs<sup>286</sup>.

Malgré cette mauvaise situation, la fabrique connut un nouvel essor dans les premières décennies du 19<sup>ème</sup> siècle, lorsque don Fernando Seminario y Jayme porta sa valeur à plus de 10.000 pesos.

<sup>284</sup> Sources : ADP. Corregimiento causas civiles, leg. 16, exp. 277, 1684. Papiers de la succession de don Fernando Cortes y Velasco. ADP. Escribano Domingo Valencia, leg. 127, 1686, f. 247 vta. ADP. Escribano Domingo Valencia, leg. 133, 1698. AGN. Real Audiencia, causas civiles, leg. 45, cuad. 286, 1722, f. 721vta. RPI de Piura, livre 3, p. 45. ADP. Fernando Lazuregui y Landa, leg. 36, 1767, f. 120vta. S. Aldana. **Empresas coloniales, las tinas de jabon en Piura**, p. 82. ADP. Intendencia causas civiles, leg. 1 exp. 1, 1785, f. 55. ADP. Gobierno Politico Militar, leg. 3, exp. 52, 1822, f. 22-55. ADP. Manuel Rebolledo, leg. 91, 1854, f. 652.

<sup>285</sup> ADP. Escribano Domingo Valencia, leg. 133, 1698. Testament du capitaine Andres de Urbina.

<sup>286</sup> ADP. Intendencia causas civiles, leg. 1 exp. 1, 1785, f. 55.

Il est difficile de saisir le nombre exact des savonneries au 17<sup>ème</sup> siècle. En 1653 cependant, lorsque Sebastian Fernandes Morante et Ysidro de Cespedes créèrent leur compagnie d'élevage et de production de savon, Ysidro de Cespedes possédait une savonnerie composée de deux cuves qui était évaluée à 4.400 pesos dans l'écriture de fondation de la compagnie. Chaque associé se proposait de lui consacrer 3 esclaves. Esclaves compris, on évaluait donc la valeur de la manufacture à quelques 8.000 pesos en 1653<sup>287</sup>. En 1663, la compagnie fut renouvelée pour une autre période de 10 ans. Les termes du contrat avaient cependant changés, puisque Ysidro de Cespedes ne possédait plus qu'une moitié de la savonnerie et que l'autre moitié avait été acquise par son associé et gendre Sebastian Fernandes Morante. Selon les termes de ce nouveau marché, la savonnerie qui se situait sur la berge face à la ville comptait deux pièces avec des cuves, l'*almona*, des habitations, une tannerie et 9 esclaves. Quatre de ces esclaves étaient affectés à la savonnerie et les cinq autres à la tannerie.

Cette savonnerie ne pouvait donc être celle des Albújar, ni celle de Juan Cortes Carrasco, ni celle des Sotomayor. Etait-ce celle qui allait appartenir à Diego de Saavedra Rangel ? C'est fort peu probable puisqu'on peut affirmer sans équivoque qu'au début du 18<sup>ème</sup> siècle, cinq savonneries fonctionnaient dans les environs de Piura. Vers 1720, on dénombrait en effet la savonnerie des Taboada, celle des Vilela, celle des Urbina, celle des Sojo et une cinquième qui appartenait aux associés Joseph Valentín Velasquez y Tineo et Carlos de León y Sotomayor. Dans son testament de 1722, Carlos de León y Sotomayor indiquait en effet avoir créé une compagnie avec son cousin le capitaine Velasquez y Tineo pour produire du savon. Pour ce faire, ils avaient acheté une savonnerie située sur la berge face à Piura au général don Antonio Bernardo de Quiroz et l'avaient équipé de quatre esclaves supplémentaires<sup>288</sup>. En 1737, don Ygnacio de Velasquez y León hérita de cette fabrique avec 9 esclaves. Puis, cette manufacture disparaît des documents de l'époque.

Plus encore que leur valeur et le nombre de leurs esclaves, l'évolution du chiffre total des savonneries indique que la période faste du savon et des cuirs se situe entre 1650 et 1750. L'espacement des données ne permet pas de dater précisément l'apogée des manufactures, mais il semblerait que la fin du 17<sup>ème</sup> siècle fut l'un des grands moments du commerce du savon.

En général, les savonneries de Piura étaient liées à un domaine d'élevage. Il était rare que le savonnier fasse l'acquisition de la fabrique seule ou qu'il vendit le domaine pour ne garder que la manufacture. Cette règle souffrit de quelques exceptions au 18<sup>ème</sup> siècle : les Vilela par exemple se consacrèrent exclusivement à la fabrication et la commercialisation du savon après avoir vendu le domaine de Somate aux Castillo vers 1726. De même,

---

<sup>287</sup>ADP. Pedro Muños de Covenas, leg. 58, 1637, f. 87.

<sup>288</sup> ADP. Juan Adrianzen, leg. 149, 12 III 1722, f. 50 : Testament de don Carlos de León y Sotomayor.

Balthasar Jaime de los Ríos, propriétaire d'une fabrique entre 1742 et 1762, ne posséda aucun domaine foncier jusqu'à sa mort. En 1680, Diego de Saavedra était un autre cas particulier parmi les savonniers : il ne possédait aucune *estancia* et aucun troupeau de petit bétail sur la côte, mais trois grandes *haciendas* en montagne.

Entre 1630 et 1830, la valeur des savonneries, plus ou moins constante en pesos, diminua par rapport à la valeur des propriétés foncières et en pourcentage de la valeur totale des biens de leurs propriétaires. En 1680, avec 10.400 pesos, la savonnerie de Diego de Saavedra et sa main d'oeuvre représentait près de 20 pour cent de la valeur de l'ensemble de son patrimoine. Les *haciendas* Pariguanás et Pillo ne valaient alors respectivement que 11.000 et 15.000 pesos. En 1801, alors que cette savonnerie atteignait un prix maximum d'environ 16.000 pesos, les valeurs de ces deux *haciendas* avaient, elles, pratiquement triplé. De même, alors qu'elle valait moins de 4.000 pesos au milieu du 17ème siècle, l'*hacienda* Ocoto fut estimée à près de 30.000 pesos dans un inventaire après décès de 1822. Pendant ce temps, le prix de la savonnerie dite de Aguirre, vendue pour 3.050 pesos en 1685, et évaluée à 10.000 pesos en 1822, n'était que multiplié par trois. La valeur des deux autres savonneries ne fut quant à elle guère modifiée d'un siècle à l'autre.

A la périphérie urbaine, la savonnerie coloniale était donc en général une fabrique d'une demi-douzaine de bâtiments dont le prix se situait entre 5.000 et 10.000 pesos et qui employait surtout des esclaves, guère plus d'une dizaine pour les plus grandes. Exclusivement en main de capitaux locaux, ces manufactures survécurent jusqu'au milieu du 19ème siècle, en étant de moins en moins nombreuses cependant à partir de la seconde moitié du 18ème siècle.

#### LES BATIMENTS ET L'OUTILLAGE DE LA SAVONNERIE COLONIALE.

En suivant les propriétaires des savonneries de Piura à travers l'époque coloniale, nous avons pu nous faire une première idée sur les techniques employées dans la production du savon et des cuirs. La cuisson du savon et le tannage des peaux étaient cependant un art qui demandait des connaissances et un outillage précis. La production du savon à Piura se faisait-elle selon les dernières connaissances de l'époque, ou était-elle l'oeuvre d'amateurs qui profitèrent d'un monopole colonial ? En France, au 18ème siècle, "l'art du savonnier" fut considéré suffisamment d'importance pour qu'un membre de l'académie française - Duhamel du Monceau - y consacra un article entier qui fut publié par l'institution en 1774<sup>289</sup>.

---

<sup>289</sup> H. L. Duhamel du Monceau, L'art du savonnier, [1774]. Genève, 1984.



Selon cet article, les huiles utilisées en Europe à cette époque dans la fabrication du savon étaient essentiellement d'origine végétale. L'un des savons les plus prisés était d'ailleurs le savon blanc de Marseille qui était fabriqué à partir d'huile d'olive. Duhamel indiquait pourtant qu'il était possible d'obtenir du beau savon à partir de la graisse animale - à condition que le suif fût frais, les vieux suifs donnant une forte odeur au savon. Il estimait cependant que le prix de cette graisse était trop élevé pour que l'usage s'en généralisât.

Malgré cette différence sur la matière première utilisée, les procédés de fabrication et l'outillage en usage à Piura à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle ne différaient guère de ceux utilisés en Europe à la même époque, et l'envergure des savonneries de Piura était aisément comparable à ce que Duhamel décrivait comme les "grandes fabriques de Marseille" et cela d'autant plus que la plupart des savonneries de Piura se doublaient d'une tannerie.

Quatres inventaires de savonneries particulièrement détaillés - l'un datant de 1762 de la savonnerie du défunt Balthasar Jayme de los Ríos qui allait appartenir aux Castillo ; un autre de 1785 de la savonnerie des Carmélites de Trujillo ; encore un de 1778, de celle des Taboadas ; et un dernier datant de 1799, de la savonnerie de Armestar - devraient permettre de dresser un tableau assez complet des fabriques de Piura dans la seconde moitié du 18<sup>ème</sup> siècle<sup>290</sup>.

Deux de ces inventaires nous permettent d'abord d'avoir une idée de la surface des terrains qu'occupaient les fabriques. Celle des Carmélites s'était ainsi établie dans un quadrilatère de 106 par 150 *varas*<sup>291</sup> de côtés soit environ 11.000 mètres carrés. Ses sept ou huit bâtiments par contre ne s'étendaient que sur un peu plus de 1.200 mètres carrés.

---

<sup>290</sup> AEP. Capellanas, Epoca colonial, leg. 8, exp. 106, 1760, f. 21; ADP. Corregimiento causas civiles, leg. 38, exp. 777, 1778, ff. 27-28vta; ADP. Intendencia causas civiles, leg. 1 exp. 1, 1785, f. 55; ADP. Intendencia, compulsas ordinarias, leg. 46, exp. 848, 1799, f. 20-27;

<sup>291</sup> 1 vara = 0,836 mètre.



**Tableau 46 : les édifices et pièces de la savonnerie des Carmélites, 1785.**

| Les édifices de la savonnerie         | surface<br>en m <sup>2</sup> | Ustensiles                                                                               |
|---------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le magasin ou <i>Almona</i>           | 358                          | 2 mises, 2 moules, 2 tables, 1 banc, 1 chaise, 1 tabouret, 1 balance, 1 truelle, 1 baril |
| Salle des chaudières, <i>tina</i>     | 109                          | 1 four, 1 chaudière, 1 fond,..., 3 cuiviers                                              |
| Entrepôt des lessives                 | 44                           | -                                                                                        |
| Deux pièces contiguës à la précédente | 92                           | -                                                                                        |
| Un mur                                | -                            | -                                                                                        |
| Deux pièces aux dimensions inconnues  | ?                            | -                                                                                        |
| La peausserie                         | 108                          | -                                                                                        |
| Pièce pour l'abattage                 | 108                          | -                                                                                        |
| L'entrepôt des graisses               | 78                           | 1 fond en bronze                                                                         |
| La grande tannerie                    | 332                          | 1 moulin d'écorces, 4 pleins à chaux, 6 fosses de tannage, 1 table, 5 couteaux,          |
| Surface totale des bâtiments          | 1.230                        |                                                                                          |

ADP. Intendencia causas civiles, leg. 1, exp.1, 1785, ff. 55-56.

De même, les nombreux édifices qui composaient la fabrique du défunt Balthasar Jayme de los Ríos - l'habitation, la tannerie, les pièces à garder la lessive et la graisse, un hangar et son enclos, deux vieux abris de l'ancienne savonnerie, une construction couvrant l'une des cuves, l'*almona* - expliquait que le complexe occupait un carré de 80 *varas* de côté - environ 67 mètres - soit près de 4.500 mètres carrés<sup>292</sup>. L'inventaire précisait toutefois que le terrain pris en compte était celui inscrit dans la licence accordée par les autorités, mais qu'en réalité la propriété s'étendait jusqu'au lieu dit Chutte.

Alors que le prix du terrain était faible - 106 pesos - pour la savonnerie des Carmélites sur la berge opposée, les terrains des deux savonneries qui voisinaient la ville de Piura représentaient entre 5 et 10 pour cent de la valeur totale de la manufacture puisqu'ils étaient estimés à 450 et à 500 pesos respectivement.

Peu ou prou, les fabriques étaient constituées par les mêmes types de bâtiments. Ils se partageaient entre ceux dédiés à la fabrication du savon et ceux utilisés dans le tannage des peaux.

### *L'almona*

L'*almona* ou le magasin était l'édifice central des savonneries. Celui de la fabrique des Carmélites était aussi le plus grand bâtiment du complexe et s'étendait sur 358 mètres carrés. Les inventaires des savonneries des Carmélites et des Taboada montrent que l'on y conditionnait - séchait, coupait, pesait, emballait - le savon, puisque l'on y trouvait les mises, les moules, les tables à couper, la balance. Et sans aucun doute, au vu des chaises, des différentes tables que l'on y recensait, la pièce servait aussi de comptoir. Le magasin de la savonnerie qu'allait acquérir Castillo en 1762, contenait lui aussi les mises et des

<sup>292</sup> AEP. Epoca colonial, capellanias, leg. 8, exp. 106, f. 21. "Autos del concurso de acreedores de una tina y curtiduria que quedó por fin y muerte de don Balthasar Jayme de los Ríos..."

balances pour le savon, mais à la différence des savonneries précédentes, la fabrique était aussi composée de pièces d'habitations qui tenaient alors lieu d'officines.

### *La tina*

Adossé au magasin, l'on trouvait le plus souvent une pièce ou un édifice de taille moyenne : la salle des chaudières, la *tina* proprement dite. La construction centrale en était bien entendu le fourneau et le chaudron qui servaient à cuire le savon. L'importance et la valeur de ces chaudières variaient beaucoup, mais le fond en cuivre de la cuve était de toute manière l'un des investissements les plus importants du savonnier. Beaucoup de savonneries avaient plusieurs fonds de chaudrons en réserve, mais aucune ne semble avoir fonctionné avec plus de deux chaudières en même temps<sup>293</sup>. La savonnerie des Carmélites ne possédait qu'une chaudière en 1785, alors que celle de Castillo en 1762 et celle d'Armestar en 1799, en avaient deux. L'inventaire de la fabrique des Taboada recensait même trois chaudières en 1778 - deux grandes et une petite - mais la plus petite était hors d'usage, son fond s'étant brisé.

Selon Duhamel, les plus grandes cuves en Europe, pouvaient avoir huit pieds de hauteur et huit pieds et demi de largeur, soit environ 2,5 mètres par 2,6 mètres, ce qui représentait un volume d'environ 10.000 litres. Pour Duhamel, une «cuite» - *tinada* - typique dans une grande fabrique de Marseille donnait 50 quintaux de savon. Or, les *tinadas* de Piura atteignaient facilement 50 quintaux et parfois même plus de 100 quintaux. En 1798, par exemple, le régisseur de la savonnerie d'Armestar indiquait que dans l'une des deux chaudières l'on cuisait 60 quintaux de suif, et que la seconde, alors vide et située dans une pièce séparée, pouvait à tout moment prendre une autre charge d'un volume semblable<sup>294</sup>. En envergure, les savonneries de Piura n'avaient donc rien à envier à leurs homologues européennes.

Les chaudières construites au Pérou au 18<sup>ème</sup> siècle étaient d'ailleurs identiques à celles que l'on rencontrait dans les fabriques européennes. Comme le montraient les inventaires et surtout l'argumentation d'un savonnier qui désirait implanter sa fabrique dans les murs de la ville de Trujillo<sup>295</sup>, les fours en terre cuite, étaient encastrés sous les

---

<sup>293</sup> Précisons que lorsqu'un inventaire ou testament indiquait que le savonnier possédait **deux tinas**, il ne s'agissait nullement de deux savonneries complètes, mais seulement que la fabrique était pourvue de deux chaudières qui pouvaient fonctionner parallèlement.

<sup>294</sup> ADP. Intendencia compulsas, leg. 45, exp. 843, 1798, f. 41vta.

<sup>295</sup> AGN Superior Gobierno, leg. 28, cuad. 888, 1802 : "*Los hornos son subterranos, los cañones por donde entra la leña tienen sobre dos y media varas de largo, y a penas alcanza el horriero a divisar el fuego en el centro del horno para atisarle de quando en quando con un palo largo de quatro y media a cinco varas; de modo que ni ofrece riesgo del fuego, como puede suceder en las belerias y panaderias por la distinta formacion de hornos que con menos seguridad se forman sobre suelos de aquel terreno en alto*".

chaudrons et ne chauffaient que le fond en cuivre de la cuve. Ce fond, dont la courbe n'avait guère plus de 15 centimètres de profondeur selon Duhamel et qui avait la forme d'un chapeau, pesait couramment entre 10 et 20 quintaux. En 1785, le fond de la savonnerie des Carmélites pesait 14 quintaux et demi et sa valeur s'élevait à 425 pesos. L'un des deux fonds de la fabrique d'Armestar dépassait même 23 quintaux - soit plus d'une tonne métrique - et valait près de 1.200 pesos en 1799.

Ces seuls fonds en cuivre représentaient environ 25 pour cent de la valeur de la savonnerie de Balthasar Jayme de los Ríos en 1762, 15 pour cent de celle des Carmélites en 1785, mais plus de 30 pour cent de la valeur de la fabrique d'Armestar en 1799.

Le restant de la cuve était fabriqué de briques et de bois, structure qui reposait sur les bords du fond en forme de chapeau et était scellée avec un mortier à base de chaux. Comme l'indiquait Duhamel, la plus grande difficulté était de rendre bien étanche la liaison entre le cuivre et la partie en adobe et bois, un mauvais travail pouvant se fissurer en cours de cuisson et laisser échapper le précieux liquide. La crainte d'une rupture de la cuve était d'ailleurs permanente chez les savonniers de Piura : selon don Fernando Cortes y Velasco, propriétaire d'une savonnerie en 1684, il était nécessaire de nettoyer entièrement les cuves de savon après 2 cuissons pour éviter qu'elles ne se fissurent, règle qu'il fit inscrire dans le contrat d'affermage avec Sojo et Zubiaur<sup>296</sup>.

Dans la même pièce que la chaudière, les savonniers de Piura installaient habituellement les cuiviers ou bugadières - *coladores* -, sortes de bacs en adobe que l'on remplissait du mélange de cendres, de chaux et de barrille et par lesquels on filtrait l'eau pour obtenir la lessive propre à verser sur les graisses. De quels ingrédients se composait la solution alcaline qu'utilisaient les savonniers de Piura à l'époque coloniale ? Dans l'affaire concernant l'installation d'une savonnerie à l'intérieur des murs de Trujillo, le savonnier indiquait "qu'aucune cendre n'était plus forte que celle de l'arbre nommé *Moya*", et soutenait que les lessives constituées à partir de ces cendres étaient inoffensives<sup>297</sup>.

---

<sup>296</sup> ADP. Corregimiento causas civiles, leg. 16, exp. 277, 1684. f. 59.

<sup>297</sup> AGN Superior Gobierno, leg. 28, cuad. 888, 1802. "*con cuias lexias se benefician las asucares y chancacas y melaos; de que sale una consequensia tan clara que si la lexia fuera nasiba, moririan todas las gentes que comen dulce de almibar y mieles; en cuia ultima especie se carga mas la mano ansi.. por muchos medicos y por la vulgaridad se tiene la miel por dixestiba y estomacal: luego la lexia no puede ser nociba; antes si medicinal; luego en si no tiene mas de la virtud de hacer quaxar todo simple suelto; como lo enseña la experiencia tanto en los caldos de caña, como en los cebos; que hirviendo una y otra materia con el fuego y agragado les lexias pasan sus blonduras al estacion de dureza; pues aquellos caldos por medio de esta pasan a hacerse de tanta consistencia, y durece como lo es la asucar y chancaca advirtiendose mas que la lexia tiene virtud de precaber de corrupcion; pues esta de manifesto que los caldos envinagrados por haverse corrompido y podrido la caña ya pasada de tiempo de su cosecha cargados por esto de mas lexia buelben a tomar vigor para que de ellos se pueda hacer asucar y chancaca: virtud que ya havian perdido por*

Les comptes de la savonnerie d'Albújar indiquent qu'au milieu du 17<sup>ème</sup> siècle, les Indiens de Sechura et de Colan fournissaient régulièrement la savonnerie en cendres et en chaux. Entre le mois de mai et le mois de novembre de l'année 1647, la savonnerie acheta par dix sept fois des cendres, au prix de 10 à 11 réaux la fanègue, et par six fois de la chaux, à 8 réaux la fanègue, auprès des Indiens. En six mois, elle acquit plus de 86 fanègues de cendres, mais seulement 14 fanègues de chaux pour 117 pesos et 14 pesos respectivement. La fabrication du savon engendrait ainsi une petite industrie dérivée qui profitait à la population indienne de la région<sup>298</sup>.

Un siècle plus tard, les achats de lessives et de chaux de la savonnerie des Vilela entre 1748 et 1750 montrent que la confection de ces matières était toujours sous-traitée aux communautés indiennes. En 1808 d'ailleurs, la communauté de Mórrope assignait une deuxième fois la communauté de Sechura en justice pour avoir vendu des lessives aux savonneries voisines de Lambayeque, son marché réservé en principe. Cette affaire qui avait commencé en 1773, soulignait l'importance de cette industrie pour les communautés indigènes de la côte<sup>299</sup>.

Certaines savonneries ne s'embarraient même pas de la préparation des lessives. En 1798, la savonnerie d'Armestar détenait bien un stock de cendres. Mais il fut revendu à 14 réaux la fanègue. Par la suite l'administrateur de tutelle de la savonnerie n'acheta que des caisses de lessive qui valaient alors entre 4 pesos et 4 pesos et demi. Leur provenance n'est malheureusement pas indiquée<sup>300</sup>.

Dans la savonnerie de Balthasar Jayme de los Ríos, l'ensemble de la chaudière, le fond en usage et celui en réserve, les cuiviers étaient estimés à 2.300 pesos environ. Sans compter une autre chaudière en ruine, la pièce de la *tina* concentrait ainsi 40 pour cent de la valeur de la fabrique.

#### *Les entrepôts de graisses, de chaux et lessives.*

Outre ces deux principaux bâtiments, les savonneries avaient un certain nombre de pièces qui servaient à garder les matières premières nécessaires à la fabrication du savon. L'inventaire de la savonnerie de Balthasar Jayme de los Ríos énumérait par exemple un

---

*el dicho vinagre o corrupcion lo mismo pasa con el jabon que mediante la lexia pierde el cebo su corrupcion y fosiges(?) y le da la consistencia de jabon que antes conforta; y para occirlo toda no hay casa en donde haya familia en que no se heche en botijas a remojar la cenisa con agua para hacer legias, blanquar con ellas la ropa, y hacer otros barios usos, como pelar trigos, garbar..."*

<sup>298</sup> ADP. Cor. c. ord., leg. 6, exp. 82, 1647, f. 212-221

<sup>299</sup>ADP. Cor. c. ord. leg. 30, exp. 626, 1752. Susana Aldana, **Empresas coloniales, las tinas de jabon en Piura**, p. 101.

<sup>300</sup> ADP. Int. comp., leg. 46, exp. 848, 1799, f. 343 vta. et suivantes.

édifice qui faisait office à la fois d'entrepôt de chaux et de cendres et de réserve de graisse puisqu'on y retrouvait six pleins - *noques* -, sorte de fosse en brique et chaux dans laquelle était déposée la graisse. La fabrique des Carmélites, par contre, avait une pièce pour les lessives et la chaux et une autre pour les graisses qui était pourvue de sept pleins. La savonnerie des Taboada destinait même trois pièces aux lessives et à la chaux, et avait aussi une grande remise de graisse équipée de dix fosses.

Les bâtiments énumérés jusqu'à présent servaient essentiellement à la fabrication du savon. Or, toutes les savonneries de Piura se doublaient aussi d'une tannerie. Quelques édifices de la fabrique - la tannerie, la peausserie - étaient ainsi uniquement dédiés à la préparation des peaux.

#### *La tannerie et la peausserie.*

La tannerie - *curtiduria* - était souvent la deuxième pièce en taille de la fabrique<sup>301</sup>. La tannerie de la savonnerie des Carmélites avait une surface de 330 mètres carrés. Parfois, comme dans le cas de la savonnerie de Miguel de Armestar où sa surface atteignait 400 mètres carrés, elle dépassait en dimension le magasin<sup>302</sup>. Certaines savonneries avaient même encore une peausserie que l'on utilisait entre autre pour faire sécher les peaux.

La tannerie abritait le train de plamage qui servait à dégraisser et à écharner les peaux, mais aussi un certain nombre de fosses consacrées au tannage. D'après M. de la Lande en 1764, le train de plamage, selon les régions, se composait de plusieurs types de pleins remplis de chaux et de lessives dans lesquels l'on faisait tremper les peaux pour les gonfler, les dégraisser et en détacher le poil. Après cette première opération qui durait plusieurs mois, les peaux étaient lavées puis de nouveau couchées pour plusieurs mois dans les fosses de tannage entre des épaisseurs d'écorce d'arbre moulue. Le procédé complet pouvait durer plus d'une année et demi<sup>303</sup>.

Selon son inventaire en 1762, la tannerie de Balthasar Jayme de los Ríos comptait au total 25 fosses pour tanner les peaux. La tannerie de la fabrique des Carmélites, en dénombrait seulement dix, dont quatre étaient utilisées pour tremper les peaux et six petites pour le tannage ; celle des Taboada en 1778, comptait quatorze pleins, huit pour le train de plamage et six pour le tannage ; enfin, l'inventaire de la fabrique de Miguel de Armestar

---

<sup>301</sup> Le savonnier de Trujillo indiquait que les tanneries ou les peausserie pouvaient avoir la taille de la place principale de la ville de Trujillo : "*La pellejeria consta de unos noques espasiosos que hacen el tamaño de la plaza maior de esta ciudad...*", AGN Superior Gobierno, leg. 28, cuad. 888, 1802.

<sup>302</sup> La couverture en paille de la tannerie demanda trois journaliers qui travaillèrent pendant 18 jours continus !

<sup>303</sup> M. de la Lande. *L'art du Tanneur*, [1764]. Genève, 1984.

énumérait quatre pleins "de chaux" et six fosses "d'écorce". De plus, les savonneries d'Armestar et des Carmélites étaient chacune pourvues d'une peausserie.

Enfin, certaines fabriques consacraient une pièce entière au moulin d'écorce - *molino de Charán* - alors que d'autres l'installaient dans la tannerie. Ce moulin, de fabrication simple, se composait de deux pierres et était évalué à 160 pesos dans la fabrique des Carmélites, à 80 pesos dans la savonnerie d'Armestar.

Malgré le travail en maçonnerie investi dans les fosses, la valeur des édifices et de l'outillage consacré au tannage était faible : les sept fosses de la fabrique des Carmélites ne valaient par exemple que 160 pesos. L'inventaire de la savonnerie de Balthasar Jayme de los Ríos estimait la tannerie, les 25 fosses, le moulin et les canaux à 950 pesos. La partie de la fabrique consacrée aux cuirs ne représentait donc qu'un sixième de la valeur totale de la savonnerie qui s'élevait à 6.043 pesos.

Notons aussi que toutes les savonneries avaient un enclos et une pièce ou hangar - *la matanza* - qu'elles utilisaient pour rassembler et abattre les troupeaux de petit bétail.

Seules les deux fabriques situées sur la rive droite du Piura semblaient avoir ajouté des habitations à leur complexe. Dès 1680, l'inventaire des biens de Diego de Saavedra indiquait que sa savonnerie était pourvue d'une habitation. En 1762, cette même savonnerie, alors aux héritiers de Balthasar Jayme de los Ríos, était toujours flanquée d'une maison qui comprenait une salle et deux chambres. En 1678, l'inventaire des biens de Geronimo de Sotomayor mentionnait aussi une habitation pour le régisseur de la savonnerie. Un siècle plus tard cependant, l'inventaire de cette fabrique indiquait qu'il existait bien une pièce d'habitation, mais celle-ci était alors encore en construction.

La plupart des toits des édifices de la savonnerie étaient en paille et canne de Guayaquil. Les murs des pièces importantes étaient en briques de torchis : la grande tannerie de la savonnerie d'Armestar avait nécessité 14.000 briques - qui avec les chaperons, signifiaient une dépense de 244 pesos. L'*almona* de la fabrique des Carmélites avait, elle, demandé près de 12.000 adobes. Selon l'inventaire de 1785, les travaux de maçonnerie comptaient pour 42 pour cent, la menuiserie pour 22 pour cent et l'outillage, les cuivres pour 26 pour cent de la valeur totale de la savonnerie. Dans le cas de la savonnerie de Miguel de Armestar, la maçonnerie représentait 35 pour cent de la valeur totale ; la menuiserie 28 pour cent ; les cuivres et le moulin d'écorce 37 pour cent.

Il importe d'insister sur le fait que les savonneries de Piura ne cédaient en rien aux savonneries européennes. L'envergure des bâtiments, la taille des cuves, l'outillage concouraient à faire de ce complexe une manufacture à la pointe de la technique de son temps. Quelles furent alors les raisons de la progressive disparition de ces fabriques au début du 19ème siècle? La différence essentielle avec la production du savon de l'Europe résidait dans la matière première. Bâtie sur un approvisionnement régulier de matière grasse animale de provenance régionale, l'industrie du savon restait très dépendante des conditions

de reproduction du cheptel d'ovins et de caprins. Malgré des cas d'importation de suif du Chili, le volume et la qualité de la production du savon étaient liés à la présence de pâturages dont l'abondance variait énormément en fonction des pluies, très irrégulières d'une année sur l'autre.

#### ETAPES ET COUTS DE LA CONFECTION DU SAVON.

Les affaires qui mirent aux prises les propriétaires de savonnerie et les éleveurs de petit bétail sur le "rendement" en quintaux de savon des troupeaux de petit bétail sont les plus révélatrices du procédé de fabrication du savon. Maintes pages de ces procès étaient consacrées aux détails de la fabrication, aux calculs des gains, de la "productivité" d'un troupeau de petit bétail où rentrait même en compte la composition du troupeau.

En 1747, par exemple, un long procès opposa don Jorge Francisco de Sedamanos propriétaires de deux troupeaux de petit bétail qu'il fit abattre dans une savonnerie et don Carlos del Castillo, exploitant de la savonnerie des Carmélites et l'une des plus grandes fortunes de Piura à cette époque.

Comme point de départ, examinons les comptes présentés par l'exploitant de la savonnerie. Selon l'esclave contremaître (*maioral*), la savonnerie prit en charge 148 quintaux 8 livres de suif - *sebo* -, et 48 quintaux 2 livres de graisse - *grasa* -, dans 97 bouteilles de mesure à 2 arrobes chacune pour le premier troupeau. Du second troupeau, elle prit à son compte 134 quintaux 1 arrobe 24 livres de suif et 42 quintaux 2 arrobes de graisses dans 85 bouteilles. Au total, la savonnerie recevait donc 282 quintaux 2 arrobes 7 livres de suif et 91 quintaux de graisse à transformer en savon. Selon les comptes, il fallait alors retirer 10 pour cent du poids au suif pour obtenir, après cuisson, le poids du savon, dans ce cas précisément 354 quintaux 1 livre, facturés ici à 2 pesos le quintal. Pour Francisco Sedamanos, la transformation de ses deux troupeaux de bétail en savon lui revenait donc à 708 pesos et 1 réal<sup>304</sup>.

Ce dernier estima cependant que le poids total du savon ne concordait pas avec les quantités de graisses qu'il avait fournies. Il affirma que don Carlos del Castillo avait trop tardé la cuisson de sa graisse, ce qui aurait desséché les matières premières. Il refusait de payer le restant de la somme dû au savonnier car il considérait qu'une réduction de 5 pour cent seulement du poids du suif et une augmentation de 11 pour cent de la masse totale des graisses comme plus appropriées et dans "les normes de la région".

Ce litige montre ainsi plusieurs particularités de la fabrication du savon. En premier lieu, la quantité de savon que pouvait produire un troupeau dépendait de la qualité de la

---

<sup>304</sup> AEP. Col. c. civ., leg. 2, exp. 18, 1749, f. 11 : "*Quenta jurada que presento de cargo y descargo de el material de dos manadas de don francisco Sedamanos alcalde provincial de la Santa hermandad que murieron en la tina que esta a mi cargo de las madres carmelitas de trujillo...*".



matière grasse obtenue. Cité comme témoin dans le procès entre don Carlos del Castillo et don Francisco de Sedamanos, Joseph de Torres qui fut l'administrateur de la savonnerie du général don Juan de Sojo, indiquait que la quantité de graisse que donnait un troupeau correspondait au tiers de celle de suif, et plus si le bétail s'était nourri de pâturages verts.

Autre témoin, don Miguel de la Cruz, qui avait exploité pendant six années la savonnerie du monastère des Carmélites, estimait que les rapports entre le suif et la graisse produit par le petit bétail évoluait beaucoup en fonction des troupeaux. Il soutenait que les troupeaux composés d'une majorité de mâles, pouvaient donner entre 50 et 60 quintaux de graisses, alors que ceux constitués par moitié de mâles et de femelles, n'en produisaient qu'entre 35 et 40, parfois même seulement 30 selon l'engraissement.

En deuxième lieu, on constate que les différentes étapes de la fabrication du savon modifiaient le poids initial de la matière première selon des taux plus ou moins coutumiers, et que ces taux constituaient la principale pomme de discorde entre les propriétaires de savonnerie et les éleveurs de petit bétail. Ainsi, entre le jour où la savonnerie prenait réception du suif et le début de la cuisson, la perte en humidité baissait significativement le poids initial de la matière première, perte que l'on nommait "*merma*". Dans le cas des troupeaux de Sedamanos, don Carlos del Castillo, compta une baisse de poids de 10 pour cent. Selon le témoignage de Joseph de la Torre, il fallait compter 7 à 8 quintaux de baisse de poids en période très chaude et 6 quintaux en temps normal par brassin. Don Miguel de la Cruz indiquait que la "*merma*" normale du suif entre l'abattage du troupeau et le chargement dans la cuve était de 4 à 5 quintaux pour cent. Mais, il confirmait aussi que lorsque la matière grasse attendait 6 ou 7 mois dans l'entrepôt, la baisse de poids pouvait atteindre 6 à 8 pour cent.

Au cours de la cuisson, avec les ajouts de lessives, le liquide en passe de devenir du savon prenait du poids. Pour obtenir près de 1.300 quintaux de savon entre 1706 et 1709, don Matheo de San Jines avait acquis 670 fanègues de lessives et 329 fanègues de chaux pour la savonnerie, soit une moyenne d'environ une demi-fanègue de lessive et un quart de fanègue de chaux par quintal de savon<sup>305</sup>.

Autre "expert" dans le procès Castillo-Sedamanos, Vicente de Neyra, âgé de 80 ans en 1747 et qui avait été plusieurs fois régisseur de savonneries considérait qu'une cuve qui avait reçu 75 quintaux de graisses, donnait 8 à 9 quintaux de savon en plus après la cuisson, soit une augmentation de 12 pour cent environ. Il indiquait aussi que selon que le savon ait été coupé à la taille de Lima, ou à celle de Quito, moitié moins grande que la première, l'augmentation du poids pouvait avoir varié.

Miguel de la Cruz estimait que cet accroissement du poids s'étagait entre 18 et 22 pour cent selon les lessives utilisées et il indiquait d'autre part qu'à Lambayeque, les savonniers donnaient 16 pour cent d'augmentation pour le *sebo* et 18 pour la *grasa*. Dans la

---

<sup>305</sup> AGN Real Audiencia, c. civ., leg. 45, cuad. 286, 1722, ff. 724-724vta



savonnerie de Balthasar Jayme de los Rios, selon les dires de son propriétaire, le régisseur fixait l'augmentation à 16 ou 18 pour cent quand le savon était coupé à la taille de Lima, et 13 ou 14 pour cent lorsque la coupe était "de Quito"<sup>306</sup>.

Pourquoi ces différences de taux selon la coupe ? Après la cuisson, le savon taillé au format de sa destination ultérieure reposait quelques temps sur les mises - *barbacoas* - avant que son propriétaire ne vienne en prendre livraison. Le laps de temps communément admis pour ce séchage final était de 40 jours, mais selon Joseph de Torres, dans la plupart des savonneries, il ne dépassait guère dix ou douze jours. Plus la taille du savon était petite, plus il séchait et perdait du poids. Le savon dit "de Quito" perdait donc proportionnellement plus de poids que celui "de Lima" au cours de cette période.

Au cours d'une affaire sur le montant de l'affermage d'une savonnerie en 1722, doña Thomasa Rosa de Zubiaur y Urbina expliquait l'intérêt du propriétaire ou exploitant de la savonnerie d'accélérer la livraison du savon :

"[...] il est d'usage dans toutes les savonneries de la ville d'annoter les charges des cuves dans le livre de la savonnerie et après avoir obtenu le savon, de le déposer dans les mises pendant quarante jours, et finalement de le peser et de le livrer à son propriétaire, et s'il est reconnu qu'il en manque après avoir compté l'accroissement, ce manque est à charge de la savonnerie qui le devra. Et bien qu'il soit coutume de sortir le savon des mises au bout de quarante jours, il est de l'avantage du maître de la savonnerie d'inciter les propriétaires du savon à le retirer dans les délais assignés, tant pour que soient libérés les étales ou mises comme pour ne pas laisser le savon 4-5-6-7-8 mois ou même un an dans la savonnerie au grave détriment du maître de la savonnerie, car passés les quarante jours, en raison de la grande sécheresse et chaleur de cette terre, le savon se dessèche, cède son humidité, et perd les augmentations de poids dont il avait bénéficié et parfois même du poids de la charge initiale de graisse..."<sup>307</sup>

Même son de cloche en 1793, lorsque don Vicente Fernandez de Otero, qui exploitait la savonnerie du couvent des Carmélites de Trujillo, prit la liberté au bout des 40 jours de se charger de l'emballage et de l'envoi du savon. Selon le propriétaire du savon don Felix José de Jaramillo, les divergences de poids constatées entre graisses et savon provenaient du fait que Vicente Otero n'avait pas, selon la coutume dans les savonneries de la ville, utilisé la même balance qui avait servi à la pesée des matières grasses, pour mesurer le poids du savon obtenu. Le savonnier répliqua bien sûr que les graisses comme le savon avaient été pesés sur l'unique balance que possédait la savonnerie depuis des années. Il avança ensuite que les propriétaires du savon, avertis, ne s'étaient pas présentés au terme des quarante jours de séchage, qu'il avait donc été dans l'obligation de faire remplir lui-

<sup>306</sup> AEP. Col. c. civ., leg. 2, exp. 18, 1749, f.29 et suivantes.

<sup>307</sup> AGN Real Audiencia, c. civ., leg. 45, cuad. 286, 1722.

même les caisses - *petacas* - de 8 arrobes de savon et de les remettre à Paita où elles étaient embarquées pour le Callao<sup>308</sup>.

En somme, ces litiges montrent, malgré les divergences de vues, que la fabrication du savon s'effectuait en fonction d'un certain nombre "d'us et coutumes" qui ne varièrent guère en plusieurs siècles. Les comptes de l'exécution testamentaire de don Andres de Velasco y Salazar, propriétaire de l'*hacienda* Ñomala, décédé en 1774, dans lesquels se trouve le détail de l'utilisation des graisses d'un troupeau de petit bétail, résumant ce constat. Après réception et pesée des matières grasses, le savonnier retirait entre 7 et 10 pour cent du poids au suif, puis il rajoutait le tiers du poids en graisse. Il mélangeait ensuite les matières grasses avec la solution alcaline chauffée dans les cuves et comptait de ce fait entre 14 et 18 pour cent d'augmentation de masse en savon selon les conditions de séchage.

**Tableau 47 : volume de savon obtenu à partir des suifs et graisses d'un troupeau de petit bétail de l'*hacienda* Ñomala en 1775.**

| Etapes               | en quintaux,,arrobes,, livres |
|----------------------|-------------------------------|
| Suif brut            | 121,, 2,, 23                  |
| Humidité à retirer   | 9,, 2,, 23                    |
| net                  | 112,, 0 ,, 00                 |
| + tiers de graisse   | 37,, 1,, 08                   |
| au total             | 149,, 1,, 08                  |
| Augmentation de 16 % | 23,, 3,, 14                   |
| Savon                | 173,, 0,, 22                  |

ADP. Intendencia, c. ord., leg. 25, exp. 457, 1804.

Entre le milieu du 17ème siècle et le début du 19ème siècle, le prix de la fabrication du savon n'évolua guère. En 1647, le savonnier Pedro Rodriguez de Albújar avertissait dans ses comptes qu'il restait à facturer une certaine quantité de savon en cours de cuisson fabriqué pour Francisco Lopez, citoyen de Loja. Le prix de la confection avait été fixé à 15 réaux par quintal. Vingt années plus tard, la savonnerie de Geronimo de Sotomayor fabriqua 82 quintaux de savon pour Francisco Nieto toujours à 15 réaux le quintal. En 1705, la savonnerie de Joseph Velasquez y Tineo facturait 151 quintaux à 16 réaux et quelque 129 quintaux à 14 réaux, soit là encore une moyenne d'environ 15 réaux par quintal. Une moyenne sur 2.533 quintaux de savon produits pour des tierces personnes dans la savonnerie de Vilela entre 1748 et 1752 s'élève elle aussi à 15 réaux. Ce ne fut finalement qu'à la fin du 18ème siècle, que les savonniers augmentèrent légèrement les prix de la

<sup>308</sup> ADP. Int. c. ord., leg. 9, exp. 165, 1793. Exécution testamentaire de don Félix José de Jaramillo.

confection. La savonnerie d'Armestar factura par exemple la fabrication du quintal entre 16 et 20 réaux en 1798, soit une hausse de 20 pour cent en moyenne<sup>309</sup>.

#### LA PRODUCTION DES TROUPEAUX DE PETIT BÉTAIL.

Selon les comptes de l'*estancia* Lengas, qui avait appartenu au défunt Geronimo de Sotomayor, et qui fut gérée par sa veuve doña Sara de Vargas entre août 1667 et août 1669, 8 troupeaux furent abattus au cours de ces trois années. En estimant que le nombre de cuirs obtenus correspondait approximativement au nombre de têtes abattues, on constate qu'en moyenne un troupeau de caprins et d'ovins mené à l'abattage était constitué de 739 têtes. En 1667, les deux troupeaux produisirent 267 quintaux de graisses, en 1668, les trois troupeaux 270 quintaux et en 1669, trois troupeaux 360 quintaux<sup>310</sup>. Chaque troupeau rapportait en moyenne un peu plus d'une centaine de quintaux de graisses et il semblait donc qu'au cours des années habituelles, chaque tête de bétail produisait entre 7 et 8 kilogrammes de graisses. Par contre, le petit bétail abattu au cours de l'année 1668 ne donna que 5,5 kg. de matière grasse par tête : la sécheresse avait-elle sévit au cours de l'année en n'offrant pas de pâturage vert au bétail? Doña Sara de Vargas elle-même justifiait ce faible rendement en déclarant "que l'année fut mauvaise"<sup>311</sup>.

**Tableau 48 : la production des troupeaux des haciendas de Geronimo de Sotomayor, 1667-1669.**

| année | nb. troupeau | cuirs | cuirs/troup. | graisse quintaux | kg.gras/tête |
|-------|--------------|-------|--------------|------------------|--------------|
| 1667  | 2            | 1545  | 773          | 267              | 8            |
| 1668  | 3            | 2280  | 760          | 270              | 5            |
| 1669  | 3            | 2090  | 697          | 360              | 8            |
|       | 8            | 5915  | 739          | 112,125          |              |

ADP. Cor. comp., leg. 44, exp. 910, 1667. f. 140-144

En confrontant les inventaires du bétail de l'*estancia* Lengas entre 1666 et 1669, les comptes de la savonnerie, le volumineux dossier sur la succession de don Geronimo de Sotomayor, nous offre une autre information de taille : le taux annuel de renouvellement du bétail ! En effet, selon l'inventaire après décès de février 1666, l'*estancia* comptait 9.147 têtes d'ovins et de caprins. Trois années plus tard, en août 1669, doña Sara de Vargas indiquait que ce chiffre avait encore augmenté et qu'elle ne comptait pas moins de 10.401

<sup>309</sup> ADP. Cor. c. ord., leg. 6, exp. 82, 1647, f. 212-221 ; ADP. Cor. c. ord. leg. 30, exp. 626, 1752 ; ADP. Int. comp., leg. 46, exp. 848, 1799, f. 343 vta

<sup>310</sup> "Memoria de los frutos que a dado las haciendas de lengas tina y almona manadas de engorda carneros traydos a la carniseria desde el mes de agosto del año pasado de seis ciento y sesenta y siete hasta este de mill y seis ciento y sesenta y nueve ..." ADP. Corregimiento compulsas, leg. 44, exp. 910, 1663, f. 140-144.

<sup>311</sup> idem. f. 140 vta. "...por que fue mal año..."

têtes sur ses terres. Or, en moyenne entre 1667 et 1669, un peu moins de 2.000 têtes avaient été abattues chaque année dans la savonnerie, et malgré cette ponction, le cheptel n'avait pas diminué. Il apparaît donc qu'annuellement il était possible de faire abattre plus de 20 pour cent de son capital en bétail sans l'affaiblir dans le long terme.

Les rendements en kilos de matières grasses par tête de caprin ou d'ovins avaient-ils évolué un siècle plus tard ? En 1747, quatre troupeaux que Diego de Saavedra vendit à Gavino de Vilela donnèrent quelque 565 quintaux de matières grasses, soit environ 141 quintaux par troupeau en moyenne. Le nombre de cuirs vendus montre que ces quatre troupeaux se composaient de 3.384 têtes, soit une moyenne de 846 bêtes par troupeau. A la même époque, un autre troupeau de 901 têtes cédé par don Carlos Montero, avait lui, produit 160 quintaux 2 arrobes 12 livres de suif et de graisse<sup>312</sup>. Les caprins et les ovins des deux troupeaux offraient donc plus de 8 kilos de matières grasses par tête, un taux élevé certes, mais qui révélait surtout une période faste en pâturages et en pluies, plus qu'une amélioration du rendement - qui aurait par exemple pu être dû à une sélection du bétail - si l'on en croit d'autres chiffres de la fin du 18ème siècle.

Selon les comptes de l'administration des biens de Juan Ubaldo de Taboada, décédé en décembre 1790, un troupeau de 889 têtes de petit bétail remis à Lambayeque en 1793 avait produit 90 quintaux 5 livres de suif "libre d'humidité" et 26 quintaux 2 arrobes de graisse. Au total, le troupeau livrait donc aux alentours de 120 quintaux de matières grasses à la savonnerie, soit seulement légèrement plus de 6 kilos de graisse par tête. Dans ce cas, ce taux inférieur à une moyenne que l'on pourrait situer autour de 7 kilos par tête pourrait être interprété comme l'annonce de la sécheresse qui marqua la fin du 18ème siècle. Pourtant, un autre troupeau de 810 têtes, vendu à Lambayeque l'année suivante rendit 97 quintaux 3 arrobes de *sebo* et 27 quintaux 1 arrobe de *grasa*, soit plus de 7 kg. de matières grasses par tête.

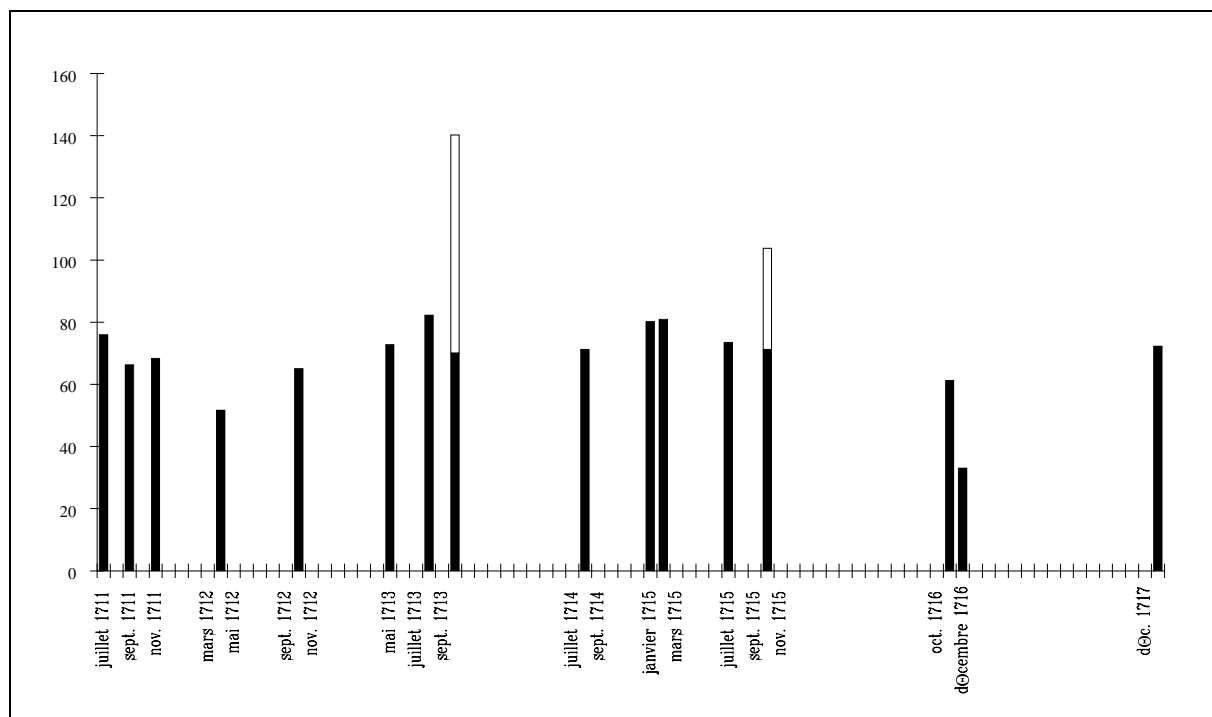
Sur une longue période, seule l'affaire de l'affermage de l'*hacienda* Malingas et de ses 4.000 têtes d'ovins et de caprins au début du 18ème siècle est à même de nous fournir quelques indications sur la production moyenne d'un domaine d'élevage de petit bétail. Entre août 1706 et octobre 1709, les graisses des troupeaux de l'*hacienda* Malingas permirent de fabriquer 1.301 quintaux de savon en 14 brassins - *tinadas* - dans la savonnerie de Andres de Urbina soit environ 93 quintaux par cuvée en moyenne et 4 à 5 cuvées par an (soit une production annuelle de 400 quintaux). Entre le 22 septembre 1710 et le 3 mars 1719 par contre, période réputée sèche, la savonnerie ne fabriqua que 1.910 quintaux de savon en 27 brassins. En moyenne, cela ne représentait guère plus de 3 brassins de 70 quintaux ou, dans l'ensemble, 225 quintaux de savon par année<sup>313</sup>.

---

<sup>312</sup>ADP. Cor. c. ord., leg. 30, exp. 626, 1748, f. 97-97vta.

<sup>313</sup> AGN. Real Audiencia, c. civ. leg. 45, cuad. 286, 1722, f. 458vta.

Pour la période 1711 à 1718, le livre journalier de la savonnerie détaille même le volume de chacun des brassins effectués pour le compte du fermier de l'*hacienda* Malingas<sup>314</sup>.



**Figure 4 : périodicité et volume en quintaux des brassins effectués pour le compte de l'*hacienda* de petit bétail Malingas entre 1711-1718.**

Entre le 31 juillet 1711 et le 31 janvier 1718, les cuves de la savonnerie furent chargées 18 fois avec les graisses du bétail de Malingas, soit moins de 3 cuvées par année. Sur cette période, ces cuvées ne contenaient même plus que 67 quintaux en moyenne, la cuvée la plus importante en août 1713 ne dépassant pas 82 quintaux. Deux cuvées n'atteignaient même pas 35 quintaux. Au total, si l'on additionne à ces brassins 410 quintaux envoyés à Lima dans la première moitié de 1711, la production en savon des 15 troupeaux abattus entre 1711 et 1718 était de 1.609 quintaux, soit légèrement plus de 100 quintaux par troupeau.

<sup>314</sup> *Razon de los quintales de jabon que se an labrado en esta tina de quenta de el Sr Cap<sup>n</sup> Mateo Gonsales de Sanxines como despues de su muerte de mi S<sup>a</sup> D<sup>a</sup> M. Leonarda de Soxo, su esposa, que corre desde 22 de setiembre del año pasado de 1710 asta el año de 1718 la qual como parese de el libro desta tina es como sigue...* AGN Real Audiencia, causas civiles, leg. 45, cuad. 286, 1722, ff. 493-494vta

## LA DISTRIBUTION DES REVENUS DES PRODUITS DE L'ÉLEVAGE.

En 1648, selon les comptes de la savonnerie qu'administrait Pedro Rodriguez de Albújar après le décès de l'associé Diego Benites, 90 pour cent des recettes de la savonnerie provenaient du savon. Les cuirs, vendus à un marchand de Quito, ne constituaient que 9 pour cent de ces recettes, et la viande ne rapportait que des sommes insignifiantes. Entre le 23 mai 1647 et le 25 janvier 1648, l'ensemble des recettes de la savonnerie s'élevait à la somme de 6.378 pesos. Au cours de cette période, trois troupeaux furent abattus. D'après le décompte des cuirs, ceux-ci se composaient initialement de 2.200 têtes, soit environ de 730 têtes chacun. Mais, 12 bêtes, trop maigres, furent renvoyées sur l'*estancia* et 38 déclarées mortes ou perdues par les bergers. En fin de compte, la savonnerie ne bénéficia que de 2.150 têtes qui ne pouvaient toutefois rendre compte des quantités de savon vendues : des 514 quintaux, une partie provenait de bétail tué précédemment - stock que Albújar écoulait lentement chaque jour - puisque les trois troupeaux ne furent abattus que le 14 août 1647.

**Tableau 49 : les recettes de la savonnerie de Albújar, mai 1647 - janvier 1648.**

| Ventes       | quantités    | prix moyen      | recette en pesos | %          |
|--------------|--------------|-----------------|------------------|------------|
| Savon        | 514 quintaux | 12 pesos/ q.    | 5.722            | 90         |
| Cuirs        | 2.150 unités | 2 réaux ¼/ uni. | 586              | 9          |
| Suif         | 3 quintaux   | 10 pesos/ q.    | 30               | - de 1     |
| Viande       | -            | -               | 40               | 1          |
| <b>Total</b> |              |                 | <b>6.378</b>     | <b>100</b> |

ADP. Cor. causas ordinarias, leg. 6, exp. 82, 1647, f. 212-221.

Une vingtaine d'années plus tard, les comptes présentés par la veuve Sara de Vargas montrent que les ventes de savon étaient elles aussi la principale ressource de la savonnerie de Geronimo de Sotomayor. Elles ne constituaient cependant que la moitié des recettes, alors que les ventes de cuirs et de viande en représentaient respectivement 36 et 9 pour cent. La cuisson de graisses et la confection de cuirs pour d'autres éleveurs rapporta quant à elle 546 pesos, soit 3 pour cent des recettes seulement.

**Tableau 50 : les recettes de la savonnerie et de l'estancia Lengas, 1667-1669.**

| Produits                           | prix                 | recettes en pesos | %          |
|------------------------------------|----------------------|-------------------|------------|
| ventes de graisses-savon           | 10 pesos/q.          | 9.000             | 51         |
| ventes de cuirs                    | 12-15 pesos/douz.    | 6.304             | 36         |
| vente de la viande                 | 11 réaux/carnero     | 1.650             | 9          |
| confections pour tierces personnes | 14 réaux/q. de savon | 546               | 3          |
| <b>total</b>                       |                      | <b>17.500</b>     | <b>100</b> |

ADP. Corregimiento compulsas, leg. 44, exp. 910, 1667, f. 140-141.

De même, les recettes de la savonnerie qui avait été affermée par Joseph Velasquez y Tineo et qui fut mise sous administration de tutelle entre janvier 1704 et janvier 1705, confirment encore la nette prédominance du savon dans la structure des revenus de la fabrique. Ses ventes représentaient pratiquement les trois quarts des entrées d'argent de l'année, loin devant les cuirs (15 pour cent) et les travaux pour d'autres éleveurs (12 pour cent).

**Tableau 51 : les recettes de la savonnerie affermée par Velasquez y Tineo, 1704.**

| Produits                        | prix              | recettes en pesos | %     |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|-------|
| ventes de savon (et de graisse) | 10 pesos/q.       | 10.971            | 72,1  |
| ventes de cuirs                 | 12-15 pesos/douz. | 2.352             | 15,5  |
| confection de savon             | 11 réaux/carnero  | 531               | 3,5   |
| confections de cuirs            | 21-24 réaux/douz. | 1.356             | 8,9   |
| total                           |                   | 15.210            | 100,0 |

Source : S. Aldana. **Empresas coloniales, las tinas de jabon en Piura**, p. 73.

A l'inverse, l'analyse des recettes de la savonnerie des Vilela entre 1748 et 1752 fait ressortir l'importance des travaux pour le compte d'autres éleveurs. La confection de savon et le tannage de cuirs pour des tierces personnes constituaient en effet 58 pour cent de ces recettes, tandis que les ventes de savon et de cuirs produits pour le savonnier n'en représentaient que 24 pour cent. Notons toutefois que Vilela gardait en stock quelques 500 quintaux de suif et 264 douzaines de cuirs. En estimant que le quintal de savon ou de suif valait pour le moins 10 pesos, que les cuirs étaient vendus à 10 pesos la douzaine, la valeur de cet actif s'élevait au bas mot à 7.640 pesos. Liquidés au cours de l'année, ces stocks auraient substantiellement modifié la distribution des revenus puisque les ventes auraient alors représenté 50 pour cent des recettes et les travaux pour des tierces personnes seulement 40 pour cent. L'importance de ce deuxième chiffre s'explique en réalité par le fait que les Vilela étaient les seuls savonniers qui n'associaient pas un domaine d'élevage à leur savonnerie.

**Tableau 52 : la distribution des recettes de la savonnerie des Vilela, 1748-1752.**

| recettes                              | quantités | valeur en pesos | %   |
|---------------------------------------|-----------|-----------------|-----|
| Vente de savon et de suif* (quintaux) | 210       | 2.479           | 17  |
| Vente de cuirs* (unités)              | 1.116     | 930             | 6   |
| Confection de savon (quintaux)        | 2.650     | 4.988           | 34  |
| Tannage (unités)                      | 22.000    | 3.519           | 24  |
| Divers                                | -         | 2.544           | 17  |
| Total                                 |           | 14.460          | 100 |

ADP. Corregimiento causas civiles, leg. 30, exp. 626, 1748, ff. 97-101.

Mais revenons à la fin du 18ème siècle et aux comptes de la gérance des biens de Taboada. En 1792, l'administrateur des biens, doña Marcelina de Taboada, soeur de Juan Ubaldo de Taboada avait jugé plus profitable de vendre du savon que des matières grasses



et avait livré un troupeau de 909 têtes à la savonnerie de don Vicente Valdivieso. En retour, elle reçut 143 quintaux 13 livres de savon, 909 cuirs et pour 234 pesos 6 réaux de viande<sup>315</sup>. Le savon fut vendu à des prix variant entre 9 pesos 4 réaux et 10 pesos, les cuirs entre 8 pesos et 8 pesos 7 réaux la douzaine. A la fin du 18ème siècle donc, le savon ne représentait qu'environ 60 pour cent des recettes d'un troupeau, les cuirs et la viande près de 40 pour cent.

**Tableau 53 : les recettes d'un troupeau de 909 têtes de caprins et ovins abattus en 1792 dans la savonnerie de Vicente Valdivieso.**

| Produits | Quantités      | Prix unitaire en pesos | Revenu en pesos | en % du total |
|----------|----------------|------------------------|-----------------|---------------|
| savon    | 51 q. 2@       | 10/quint.              |                 |               |
|          | 91 q. 2@ 13 l. | 9,, 4/quint            | 1.385,, 4       | 62            |
| cuir     | 766 peaux      | 8/douzaine             |                 |               |
|          | 143 peaux      | 8,,7/douzaine          | 615,, 5         | 28            |
| viande   | ?              | ?                      | 234,, 6         | 10            |
| total    |                |                        | 2.235,, 7       | 100           |

ADP. Intendencia causas civiles, leg. 6, exp. 110, 1791.

Au total, ce troupeau rapporta 2.235 pesos 7 réaux à son propriétaire, soit légèrement moins de 2 pesos 4 réaux par tête. L'année précédente, en février 1791, peu après le décès de Juan Ubaldo de Taboada, 794 caprins et ovins avaient été vendus au prix de 2 pesos par tête. En somme, une tête de bétail vendue sur pied ne rapportaient que 4 réaux de moins que l'ensemble des produits que l'on pouvait en tirer. Cette faible marge s'expliquait-elle par des coûts de fabrication peu élevés? Rien n'est moins sûr, puisque l'on relève dans la partie des dépenses que pour le troupeau de 909 têtes, doña Marcelina de Taboada avait déboursé 495 pesos avant d'avoir liquidé la totalité du savon, des cuirs et de la viande.

La majeure partie de ces dépenses - 419 pesos et 2 réaux et demi - se composait des honoraires payés à la savonnerie pour la fabrication du savon et le tannage des peaux. La seconde dépense - 35 pesos 6 réaux - avait consisté en l'achat de 143 caisses - *petacas* - pour emballer le savon. Puis venait la rémunération de plusieurs *peones* qui s'étaient chargés d'abattre le troupeau au total 11 pesos 2 réaux ; une taxe sur les ventes, de 8 pesos, versée à la *Real Aduana* ; l'achat de 14 charges de sel et leur moulure pour 7 pesos 3 réaux et demi; des gages de 3 pesos payés à Miguel Urbina pour emballer le savon ; 6 pesos payés à Petrona Michilot, chargée de la vente de la viande et 4 pesos 4 réaux dépensés dans le transport par mule de cette viande. En fin de compte, on remarque donc que le bénéfice qui

<sup>315</sup> ADP. Int. causas civiles, leg. 6, exp. 110, 1791.

fut tiré de ce troupeau - 1.740 pesos - était légèrement inférieur aux 2 pesos par tête du bétail "bradé" sur pied l'année précédente.

#### LES CHARGES DES SAVONNERIES.

Quelles étaient les charges d'une savonnerie ? Comme nous l'avons vu précédemment, un certain nombre d'ingrédients étaient nécessaires à la fabrication du savon et au tannage des peaux. Mais ces matériaux ne représentaient qu'une partie des frais de fonctionnement de la savonnerie qui, selon les cas, employait de la main d'oeuvre libre, avait à nourrir ses esclaves, affermait des pâturages, réparait les cuves ou ses bâtiments, achetait de l'outillage.

Dans le cas de la savonnerie d'Armestar, mise sous administration de tutelle entre le 21 août 1798 et juin 1799, près de la moitié des dépenses était consacrée à la main d'oeuvre. En général, selon les jours, la savonnerie employait un ou deux porteurs d'eau, un ou deux porteurs de bois, un ou deux journaliers et moins souvent, un bûcheron. Les porteurs et journaliers percevaient 2 réaux et demi de journal, le bûcheron 4 réaux. Jusqu'en novembre 1798, la savonnerie avait à sa charge 8 esclaves, dont 2 adultes et 6 jeunes. Par jour, le régisseur dépensait 2 réaux pour alimenter les adultes et 3 réaux pour les six autres. Fin novembre 1798, 7 esclaves furent vendus. Pour l'esclave restant, le régisseur déboursait 2 pesos par semaine. Au total, le régisseur dépensa donc plus de 300 pesos pour sa main d'oeuvre et seulement 134 pesos 7 réaux pour acheter des matières premières nécessaires à la confection du savon. Diverses réparations urgentes - couverture en paille du toit de la tannerie menacée par la saison des pluies, relèvement d'un mur en adobe, menuiserie etc.. - furent enfin effectuées pour 153 pesos.

**Tableau 54 : les charges de la savonnerie d'Armestar, août 1798-juin 1799.**

| type de charges                                | dépenses en<br>pesos,,réaux | %   |
|------------------------------------------------|-----------------------------|-----|
| Coupeur de bois ( <i>cortadores de leña</i> )  | 31,,5                       | 5   |
| Porteurs de bois ( <i>cargadores de leña</i> ) | 38,,6                       | 7   |
| Porteurs d'eau ( <i>aguateros</i> )            | 41,,7                       | 7   |
| Esclaves                                       | 77,,6                       | 13  |
| Journaliers ( <i>peones sueltos</i> )          | 111,,7                      | 19  |
| Achats de lessives                             | 134,,7                      | 23  |
| Réparations, autres                            | 153                         | 26  |
| Total                                          | 589,,6                      | 100 |

Source : ADP. Int. comp. leg. 46, exp. 848, 1799, f. 342.

Mais gardons nous de considérer ces chiffres comme significatifs. Il convient en effet de rappeler que la savonnerie continuait de fonctionner dans le cadre d'une liquidation de biens qui l'affecta certainement : la vente des esclaves en est un signe.

A ce titre, les comptes de la savonnerie des Vilela reflètent une situation plus normale, puisque la savonnerie tournait à plein rendement après le décès de Gavino de Vilela : les recettes l'attestent. Cependant, comme dans la plupart des comptes d'administration de biens, Francisco de Vilela, gérant de la savonnerie entre 1748 et 1752, mêlait les dépenses directement liées au fonctionnement de la manufacture à d'autres frais dont l'objet n'était pas la production du savon ou le tannage des peaux. Ainsi, alors que les recettes s'élevaient à environ 14.450 pesos, Francisco de Vilela évaluait les dépenses à près de 18.000 pesos. Pour déterminer le coût réel de fonctionnement de la savonnerie, il nous faut donc laisser de côté les dépenses étrangères à ce fonctionnement - par exemple celle de l'enterrement de Gavino de Vilela -, en remarquant aussi que dans plusieurs cas, la nature peu claire de la dépense rend le choix difficile.

A l'évidence, les dépenses les plus importantes de la savonnerie étaient les achats des matières premières utilisées dans la confection du savon et des cuirs. Entre les lessives et la chaux destinées à la transformation des graisses en savon, le bois consacré à chauffer les cuves, la chaux et l'écorce - *Charan* - vouées au tannage des peaux, ces dépenses s'élevaient à 4.268 pesos. En moyenne, la savonnerie allouait chaque année un peu moins de 1.000 pesos à l'achat d'ingrédients. Les achats d'écorce représentaient pratiquement la moitié de cette somme, la lessive à base de cendres 20 pour cent, la chaux pour le savon et pour les cuirs encore 20 pour cent, le bois de chauffe 11 pour cent.

**Tableau 55 : dépenses en ingrédients de la savonnerie des Vilela, 1748-1752.**

| Matière              | valeur en pesos | %          |
|----------------------|-----------------|------------|
| Lessives             | 850             | 20         |
| Chaux pour le savon  | 490             | 11         |
| Chaux pour les cuirs | 428             | 10         |
| Bois de chauffe      | 490             | 11         |
| Ecorce (Charán)      | 2.010           | 47         |
| <b>Total</b>         | <b>4.268</b>    | <b>100</b> |

ADP. Corregimiento causas civiles, leg. 30, exp. 626, 1748, f. 102vta.

Dans cette savonnerie qui compta dix esclaves entre 1748 et 1750, puis neuf lorsque l'un d'eux mourut le 19 janvier 1751, la seconde dépense était bien l'alimentation et la rémunération de la main d'oeuvre. Au cours des 4 années et 4 mois que dura sa gestion de la savonnerie, Francisco de Vilela indiquait avoir déboursé très précisément 1.913 pesos 6 réaux en vivres, 165 pesos pour des vêtements et 170 pesos à soigner certaines maladies et à enterrer l'esclave décédé. Le coût journalier d'un esclave se composait donc à 85 pour cent de sa nourriture, alors que les 15 pour cent restant étaient consacrés à l'habillement et aux soins.

Selon les comptes, ces dix esclaves ne suffisaient pourtant pas à la tâche, puisqu'il employa en outre deux *peones* - journaliers libres - qu'il rémunérait 3 réaux par jours et deux "maîtres coupeurs de savon" - *maestros cortadores de javon* - à 5 réaux par jours.

**Tableau 56 : les dépenses en main d'oeuvre de la savonnerie de Vilela, 1748-1752.**

| Type de main d'oeuvre | Coût journalier      | Dépenses en pesos | %   |
|-----------------------|----------------------|-------------------|-----|
| 10, puis 9 esclaves   | 1,17 réaux/esclave   | 2.249             | 68  |
| 2 <i>peones</i>       | 3 réaux/ <i>peon</i> | 803               | 24  |
| 2 maîtres coupeurs    | 5 réaux/maître       | 240               | 7   |
| total                 |                      | 3.292             | 100 |

ADP. Cor. c. civ., leg. 30, exp. 626, 1748, f. 102.

Trois mules complétaient cette force de travail : deux était affectées à la récolte du bois et la troisième à la moulure du bois de teinture. Par jour de travail, ces mules revenaient à 6 réaux. En les occupant pendant 546 jours entre 1748 et 1752, la savonnerie avait dépensé 410 pesos.

Au cours des 4 ans, Francisco de Vilela ne s'attacha guère à la remise en état de la savonnerie puisqu'il n'affecta que 77 pesos et 4 réaux à la réfection de certains outils et au calfeutrage des cuves. Enfin, dernière charge attribuable à l'activité de la savonnerie : les coûts d'emballage du savon - fabrication de caisses, mise en caisse, achats de sacs - s'élevaient au total à 254 pesos et 2 réaux.

En résumé, les dépenses qui concernaient directement le fonctionnement quotidien de la savonnerie n'atteignirent qu'environ 8.300 pesos au bout de 4 année et 4 mois de production. Cinquante pour cent de ces charges se composaient des produits nécessaires à la cuisson du savon et à l'apprêt des peaux ; 40 pour cent des coûts de main d'oeuvre, et 10 pour cent de dépenses diverses.

Malgré cette évaluation des charges, il paraît très difficile d'estimer les bénéfices du savonnier puisque tout le savon n'avait pas été vendu en 1752, que plusieurs notables de Piura avait reçu des quantités de savon pour des raisons que l'on ignore, que seule une partie de la facture des troupeaux que Gavino de Vilela avait acheté avant sa mort semblait avoir été réglée par son frère. En considérant cependant que tout le savon et les cuirs auraient pu rapporter plus de 7.500 pesos de recettes supplémentaires, que la facture du bétail acquis par la savonnerie n'aurait pas dépassé 2.800 pesos, les bénéfices de la savonnerie auraient atteint 11.000 pesos en 4 ans et 4 mois de fonctionnement, soit approximativement 2.500 pesos par an.

Les comptes de tutelle de la savonnerie qu'affermait don Joseph Velasquez y Tineo, moins détaillés que les précédents, montrent encore que l'acquisition des matières premières était bien la principale dépense des fabriques. Les achats de 24 fanègues de chaux, de dix fanègues et demi de sel, de 1.107 arrobes d'écorce et de 394 fanègues de lessives, entre

janvier 1704 et janvier 1705, constituaient apparemment plus de 43 pour cent des dépenses. Pour alimenter ses esclaves en maïs, viande et tabac, le régisseur ne dépensa que la somme de 252 pesos, ce qui, avec un débours de cinq pesos requis pour rattraper un esclave en fuite, ne représentait que 19 pour cent des charges de la savonnerie.

**Tableau 57 : les charges de la savonnerie qu'affermait don Joseph Velasquez y Tineo, 1704.**

| Types de charges                                                                      | en pesos     | %            |
|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Lessives, chaux, sel nécessaires à la fabrication du savon et la confection des cuirs | 583          | 43,3         |
| Emballages, outillage, réparations                                                    | 506          | 37,6         |
| Dépenses pour les esclaves                                                            | 257          | 19,1         |
| <b>Total</b>                                                                          | <b>1.346</b> | <b>100,0</b> |

Source : S. Aldana. **Empresas coloniales, las tinas de jabon en Piura**, pp. 158-159.

De même que pour celle des Vilela, le revenu net de cette savonnerie est difficilement calculable et cela pour deux raisons. D'abord parce que Velasquez y Tineo n'affermait pas la savonnerie seule, mais conjointement à un grand domaine d'élevage et que les dépenses affectées à ce domaine ne sont pas indiquées. Et deuxièmement parce qu'une partie des quantités de savon vendues semble provenir de cuissons antérieures à l'année 1704. En une année, les héritiers de Velasquez y Tineo vendirent pour près de 13.323 pesos de savon et de cuirs et en confectionnèrent pour plus de 1.887 pesos pour le compte d'autres éleveurs. Les recettes du domaine et de la savonnerie s'élevaient donc à environ 15.210 pesos. L'affermage des terres, des troupeaux et de la fabrique revenaient à 2.550 pesos par an, somme à laquelle il fallait ajouter 400 pesos du salaire du régisseur et les dépenses de la savonnerie qui atteignaient 1.346 pesos. Selon ce décompte, les bénéfices de l'exploitation auraient dépassé 10.900 pesos, au cours de l'année 1704, pour des charges n'atteignant pas 4.300 pesos<sup>316</sup>.

L'examen des comptabilités des savonneries et des domaines d'élevage associés confirme que le savon était, devant les cuirs, le plus important article de vente de ces fabriques coloniales dans une proportion en valeur de deux tiers pour un tiers. Il montre aussi que ces fabriques coloniales manipulaient des quantités impressionnantes de matières premières - plusieurs dizaines de tonnes de cendres, de chaux, de matières grasses par années - ce qui en faisaient, plus que des entreprises artisanales, de véritables petites usines de l'ère préindustrielle.

### **c. Production et prix : la conjoncture de l'économie du savon.**

<sup>316</sup> S. Aldana. **Empresas coloniales, las tinas de jabon en Piura**, p. 73.

## LA PRODUCTION GLOBALE DE SAVON A PIURA.

Quelle était la production annuelle totale des savonneries de Piura ? Difficile encore une fois de l'évaluer devant les fortes variations que l'on constate d'une savonnerie à l'autre, et surtout d'une période à l'autre. L'on ne s'étonnera pas non plus de la moyenne relativement élevée - 730 quintaux - affichée par la savonnerie des Vilela sur la période 1748-1752, alors que justement les années 1747 et 1748 furent très abondantes en eau.

La savonnerie qu'affermait don Joseph Velasquez y Tineo était l'une des plus grande de Piura puisqu'elle occupait jusqu'à 14 esclaves à la fin du 17ème siècle : que sa production de savon dépassa 1.000 quintaux au cours de l'année 1704, n'est donc pas non plus une surprise. Mais ce chiffre doit être utilisé avec prudence dans la mesure où le savon vendu au cours de l'année pouvait provenir de brassins de l'année antérieure aux ventes.

**Tableau 58: la production moyenne de quelques savonneries.**

| savonnerie                        | quintaux de savon | moyenne annuelle     |
|-----------------------------------|-------------------|----------------------|
| Albújar 5/1647-1/1648             | 514               | 514 <sup>a</sup>     |
| Sotomayor 07/1667-07/1669         | 977               | 325                  |
| Velasquez y Tineo 01/1704-01/1705 | 1.182,5           | 1.182,5 <sup>b</sup> |
| Urbina y Quiroz 7/1706-10/1709    | 1.301,75          | 416 <sup>c</sup>     |
| Urbina y Quiroz 9/1710-3/1719     | 1.910,75          | 226 <sup>c</sup>     |
| Vilela 01/1748-05/1752            | 2.165             | 730                  |

<sup>a</sup>quantité à laquelle il aurait fallu rajouter un brassin de volume inconnu en cours de cuisson pour un autre éleveur. <sup>b</sup>écoulement de stock constitués en partie avant la période indiquée. <sup>c</sup>uniquement à partir du bétail de l'*hacienda* Malingas.

En somme, en considérant que dans les années fastes, les grandes savonneries fabriquaient plus de 1.000 quintaux, et les petites aux environs de 500 quintaux, les 4 ou 5 fabriques de Piura pouvaient produire grosso modo d'une année sur l'autre quelque 3.500 quintaux de savon.

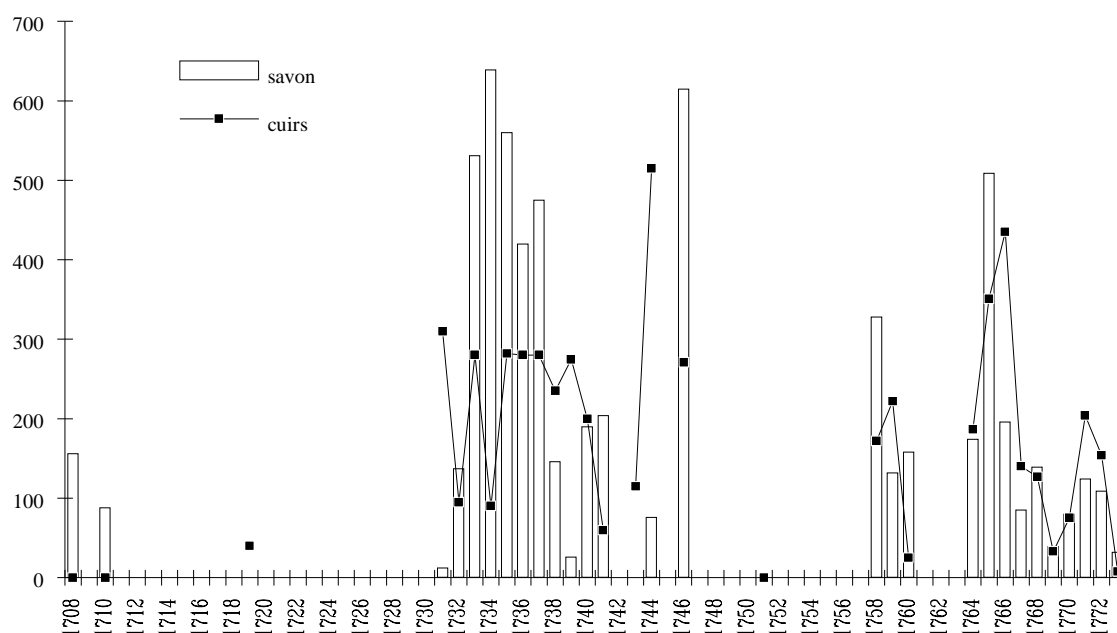
En 1807, un rapport de l'Intendance de Trujillo estimait que les éleveurs de Piura avaient vendu et abattu quelques 30.000 têtes de petit bétail et que la production de savon de la province de Piura atteignait encore 3.000 quintaux, celle des cuirs, 20.000 unités. Le savon, à 20 pesos le quintal, représentait alors une valeur commerciale de 60.000 pesos, et les cuirs, à 6 réaux l'unité quelques 15.000 pesos. Ainsi, encore au début du 19ème siècle, selon le rapport, les deux principaux produits des 4 *tinas* de Piura représentaient 38 pour cent en valeur de l'ensemble de la production régionale, largement plus que le sucre (4%) ou le coton (9%)<sup>317</sup>.

Avant le 18ème siècle, aucune série n'indique même indirectement l'évolution de la production de savon et de cuirs à Piura. A partir de 1708, les cahiers de l'*almojarifazgo*

<sup>317</sup> S. Aldana, opus cité, p. 160 (ALMRE-LEA ff.12-52).

donnent, d'abord épisodiquement puis de manière plus suivie, une idée du volume de savon exporté par le port de Paita. Or si l'on s'en tient à un principe de rapport proportionnel entre l'intensité des échanges et le volume de la production, l'évolution du nombre de caisses et de fardeaux de cuirs embarqués à Paita indiquerait un déclin de la principale "industrie" de la région dans la seconde moitié du 18<sup>ème</sup> siècle. Deux périodes d'une dizaine d'années particulièrement complètes au niveau des sources permettent même d'affiner ce constat. Entre 1731 et 1741, 300 caisses en moyenne étaient expédiées annuellement sur les bateaux venus mouiller dans le port de Paita. Sur la période 1764 à 1773, avec 150 caisses, cette moyenne avait diminué de moitié<sup>318</sup>.

Moins nette, cette baisse de l'activité est aussi reflétée par l'évolution des exportations de cuirs. Au cours de la décennie de 1730, 217 douzaines étaient embarqués en moyenne dans le port. Entre 1764 et 1773, la moyenne s'établissait autour de 170 douzaines.



**Figure 5 : caisses de savon et douzaines de cuirs exportés par le port de Paita, 1708 - 1773.**

Selon les registres de douanes qui furent instaurés vers 1780, la baisse des exportations de savon est encore très nette entre 1788 et 1796. Parmi les acquits à caution

<sup>318</sup> Schlüpmann, "Commerce et navigation dans l'Amérique Espagnole coloniale : le port de Paita et le Pacifique au XVIII<sup>ème</sup> siècle", dans **Bull. Inst. fr. études andines**, 1993, 22(2) : 548, tableau V. Pour les années où un seul cahier (semestriel) d'almojarifazgos existe, le nombre de caisses et de fardeaux est arbitrairement multiplié par deux. Les résultats du cahier du second semestre de 1757 est additionné au premier semestre de 1758 et la somme attribuée à l'année 1758.



émis à Piura en 1788, on relevait 32 cargaisons de savon qui au total représentaient plus de 1.400 quintaux. En 1796, 4 ans après le début de la sécheresse, les exportations de savon avaient diminué de plus de la moitié et s'élevaient seulement à 636 quintaux. En 1812, alors que la sécheresse sévissait de nouveau, seulement une centaine de quintaux étaient exportés vers Cajamarca et Cuenca.

#### L'EVOLUTION DU PRIX DU SAVON.

L'établissement de séries de prix à Piura au cours de l'époque coloniale n'est pas une tâche aisée. Il ne subsiste pas en effet de comptabilité durable, d'un établissement ou d'un particulier, qui ait survécu aux vicissitudes du temps. Ni l'hôpital de Santa Ana, ni le couvent de la Merci ne semblent avoir tenu, ou du moins gardé, des livres de comptes qui auraient pu être utiles à l'élaboration d'un indice, d'une série de prix à la consommation. Restent, dans ce désert de chiffres, quelques données discontinues sur le prix du savon et des cuirs en provenance de la comptabilité des savonneries déjà citées précédemment.

En majorité, ces chiffres sont alors des prix de vente en gros, des prix à la production. De rares transactions devant notaire complètent ces données peu homogènes qui ne parviennent même pas toujours à fournir un chiffre par décennie entre 1600 et 1840. C'est donc un "thermomètre" très peu sensible, incapable de saisir la conjoncture annuelle, que nous sommes condamnés à utiliser et qui ne saurait qu'indiquer les grandes tendances du mouvement des prix des cuirs et du savon.

Le premier prix du savon à Piura nous est livré par le registre du notaire Juan Vaquero en 1590 : il s'élevait à 12 pesos 3 réaux le quintal<sup>319</sup>. Cinq décennies plus tard, en 1647, Pedro Rodriguez de Albújar avait vendu plus de 500 quintaux à des prix variant entre 11 pesos 6 réaux et 12 pesos et demi, avec une moyenne qui s'élevait elle aussi précisément à 12 pesos 3 réaux. En l'absence d'autres chiffres pour le début du 17<sup>ème</sup> siècle, on ne peut que s'étonner du prix relativement bas du savon dès la fin du 16<sup>ème</sup> siècle. Faut-il en conclure que l'industrie du savon était déjà solidement installée dans la région? Dans le cas de Lambayeque et Lima, S. Ramirez-Horton montre que le prix du savon très élevé au milieu du 16<sup>ème</sup> siècle avait chuté vers la fin du 16<sup>ème</sup> siècle et atteint son prix de "croisière" pour le début du 17<sup>ème</sup> siècle, autour de 1590 justement<sup>320</sup>.

Ce n'est qu'en 1662, qu'une nouvelle indication sérieuse nous permet de penser que le prix du savon s'était stabilisé autour de 12 pesos le quintal au milieu du 17<sup>ème</sup> siècle. Au cours de cette année en effet, Lorenzo Velasquez, curé d'Ayabaca et propriétaire de l'un des grands ensembles d'élevage de petit bétail, vendait 200 quintaux de savon, au prix de 12

---

<sup>319</sup> S. Aldana, 1989:168.

<sup>320</sup> S. Ramirez Horton, 1986:103.

pesos le quintal et 2.000 cuirs (*curtidos en blanco*) au prix de 19 pesos la douzaine, au *corregidor* de Riobamba, le général don Juan Manrique de Lara<sup>321</sup>.

Quelques années plus tard, entre 1667 et 1669, les livres de comptes de la savonnerie du défunt Geronimo de Sotomayor indiquaient que le savon ne se vendait plus qu'à 10 pesos le quintal en moyenne : la chute des prix de la deuxième moitié du siècle avait commencé. En 1677, Juana de Céspedes, veuve de Sebastian Fernandes Morante, justifiait même la vente de l'*hacienda* Malingas par cette chute des prix qui concernait l'ensemble des revenus de l'élevage de petit bétail :

"...ces *haciendas* de petit bétail caprin et ovin sont peu estimées aujourd'hui car les recettes du savon et des cuirs ont baissé, ainsi, alors que le quintal de savon valait ordinairement 12 pesos dans cette ville [Piura], aujourd'hui il n'en vaut que 7 ; et les peaux de caprins et *capados* qui valaient 7 ou 8 réaux, aujourd'hui n'en valent que trois ; et les caprins et ovins qui valaient 10 réaux et plus, aujourd'hui il n'y a personne qui en donnerait plus de 6 réaux"<sup>322</sup>.

Presque à la même époque, en 1678, 180 quintaux de savon entreposés dans la fabrique de Joseph de Sotomayor étaient évalués à 8 pesos seulement par quintal.

Pourquoi les prix se maintinrent-ils si bas au cours de la décennie de 1680 ? Était-ce dû à la concurrence d'autres régions faisant pression sur le marché, ou faut-il tout simplement imputer cette déprime à une surproduction générale au niveau local ? Malgré les rares indices concomitants, l'impression persiste que la surabondance des troupeaux de petit bétail était bien à l'origine de la faiblesse des prix. En un siècle, la région avait en quelque sorte fait le plein d'ovins et de caprins, et il devenait difficile de trouver des débouchés aux produits de ces milliers de têtes. Apparemment, aucune sécheresse ne vint d'ailleurs freiner l'expansion des troupeaux dans la seconde moitié du 17<sup>ème</sup> siècle.

Au début du 18<sup>ème</sup> siècle cependant, d'après les ventes de la savonnerie affermée par Velasquez, le prix du quintal de savon s'était rétabli entre 11 et 12 pesos. Selon S. Aldana, il atteint même 14 à 15 pesos entre 1710 et 1720. Les premières décennies du 18<sup>ème</sup> siècle semblent en fait avoir connu des prix assez élevés. Était-ce dû à la sécheresse

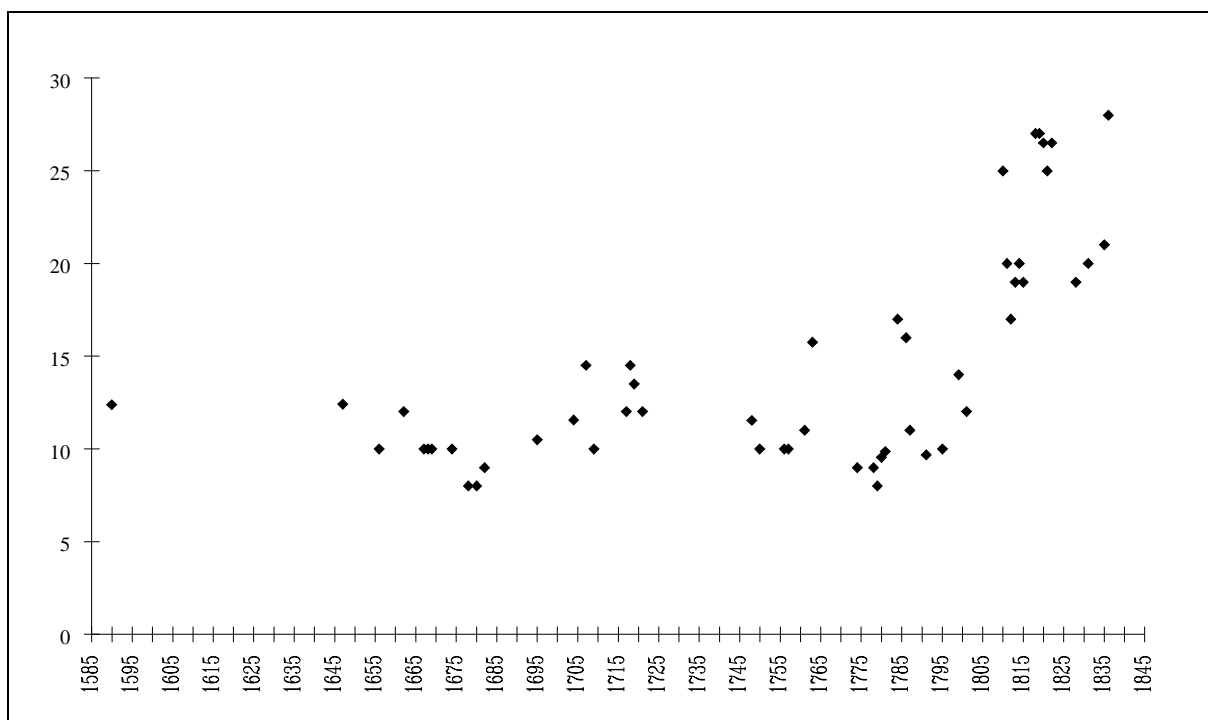
---

<sup>321</sup> ADP. Varios, leg. 148, Escribano Juan Lopez Bique, 1662, f. 87.

<sup>322</sup> ADP, cabildo, compulsas causas civiles, leg. 15, exp. 300, 1787. *..la hacienda de Yapaterra en esta jurisdiccion que son de trapiche de acer azucar donde tienen muchos negros, y assi mismo otras de ganado cabrio y ovejuno nombradas Malingas que estan de la otra banda del rio que pasa por esta ciudad y que save que estas haciendas de ganado cabrio y ovejuno tienen poca estimacion hoy por quanto han caido los generos de jabon y corambre, pues cuando valia el quintal de jabon en esta ciudad a doce pesos ordinariamente, hoy vale a siete, y que los pellejos de cabras, y capados balian a siete y a ocho reales, y hoy valen a tres, y que los cabras y capados que valian a dies reales y a mas hoy no hay quien le de seis reales arriva por ellas..*

qui perdura jusque vers 1715 et qui limita le taux de croissance des troupeaux de petit bétail ? Le manque de données à partir de ces dates ne nous permettent pas de conclure.

Entre 1748 et 1750, la savonnerie des Vilela vendit plus de 100 quintaux de savon pour un prix moyen de 11 pesos et demi. En 1757, les quintaux de savon qui appartenaient au défunt don Carlos del Castillo furent inventoriés au prix de 10 pesos. En 1778, l'inventaire après décès de don Juan Gervacio Rodriguez de Taboada les évaluait à 9 pesos. Depuis la seconde décennie du 18<sup>ème</sup> siècle, et malgré quelques sursauts, le prix du savon baissait continuellement. En 1780 et 1781, les premiers registre de l'*alcabala* permettent d'établir que le prix de gros du savon se situait en dessous de 10 pesos en moyenne à Piura. Ces bas prix furent-ils fatals à la cinquième savonnerie de la région ? Deux des savonniers de cette époque - don Balthasar Jayme de los Rios vers 1760, et don Jacinto de Aguirre entre 1760 et 1780 - furent en tout cas en cessation de paiements et dans l'obligation d'abandonner leur activité.



**Figure 6 : prix en pesos du quintal de savon à Piura, 1590-1840 (d'après des prix de vente en gros, des évaluations de stocks).**

Encore en 1791, le prix moyen de 141 quintaux vendus au cours de l'année ne dépassait pas 10 pesos. Une décennie plus tard, après la grande sécheresse de la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, le prix du quintal avait pratiquement doublé, et atteignait couramment 20 pesos. A la fin de la période coloniale, vers 1820, le quintal se vendait même à plus de 25

pesos, conséquence de l'effondrement de la production du savon à Piura mais aussi de l'inflation du peso sur le Pérou<sup>323</sup>.

Malgré cette inflation que M. Haitin estime de moins de 20 pour cent entre 1800 et 1825, la hausse des prix du savon fut importante. Elle indique qu'il n'y avait aucune compétition sérieuse pour le savon de l'extrême nord du Pérou et que les circuits de substitution furent lents à se mettre en place. A partir du début du 19<sup>ème</sup> siècle, plusieurs demandes pour établir des savonneries à Trujillo et à Lima montrent en tout cas que les entrepreneurs des autres centres urbains de la côte tentaient de récupérer le profitable négoce du savon. A Lambayeque, le nombre des savonneries ne fut probablement jamais aussi élevé qu'au début du 19<sup>ème</sup> siècle. On ne peut donc invoquer un marché saturé par des importations massives - favorisées par le libre commerce - pour expliquer l'abandon des savonneries de Piura. Ce fut apparemment surtout la diminution radicale du cheptel d'ovins et caprins due à une crise climatique qui réorienta les activités des éleveurs et des savonniers. En d'autres temps, les *hacendados* auraient rapidement cherché à reconstituer leurs troupeaux, mais la multiplication des tenanciers offrait alors des sources de revenus moins aléatoires et en pleine croissance.

#### LES CIRCUITS DE COMMERCIALISATION.

Quelles étaient les débouchés du cuir et du savon au 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles ? Les informations concernant le 17<sup>ème</sup> siècle sont rares. Seuls les comptes de la savonnerie de Benites et Albújar détaillent quelque peu l'envergure du commerce du savon et des cuirs à cette époque. Dans ces comptes, Albújar indiquait avoir vendu l'ensemble des cuirs à Alonso de la Fuente, marchand de la *carrera* de Quito. Parmi les acheteurs de savon, outre les nombreux clients locaux, on relève le *contador* de Loja, un "voyageur" de Cuenca, un jeune homme de Zaruma, un marchand nommé Christobal Muñoz. Entre mai 1647 et le début de l'année 1648, Albújar vendit plus de 500 quintaux de savon, la plupart au détail à des clients qui ne demandaient que quelques arrobes. Seul le marchand Muñoz et l'un des notables de Piura, Pedro Sorio de Morales, avaient acquis plus de 100 quintaux de savon<sup>324</sup>. La destination finale de leurs achats reste malheureusement inconnue.

Il faut donc attendre le 18<sup>ème</sup> siècle pour avoir de plus amples informations sur les circuits de commercialisation du savon et des cuirs fabriqués par les savonneries de Piura. Une première indication nous est là encore fournie par les exportations par voie maritime enregistrées sur les cahiers de l'*almojarifazgo*. Au cours du premier semestre de 1708, et du second semestre de 1710, les caisses de savon, embarquées à bord du San Francisco Javier, étaient à destination du Callao. Par contre, les 4 fardeaux de cuirs enregistrés dans la

---

<sup>323</sup> S. Aldana, op. cit., p. 103.

<sup>324</sup> ADP. Corregimiento causas civiles, leg. 6, exp. 82, 1647, f. 212-221.

seconde moitié de 1719, étaient eux embarqués pour le port de Panama. Entre 1731 et 1740, en moyenne 90 pour cent des caisses de savon étaient à destination du Callao, 6 pour cent à destination de Guayaquil et 4 pour cent seulement à destination de Panama<sup>325</sup>. Trois décennies plus tard, ces rapports avaient substantiellement changés puisqu'entre 1764 et 1763, en moyenne 55 pour cent du savon seulement était à destination du Callao et plus de 40 pour cent à destination de Guayaquil. Le Panama était alors devenu une destination insignifiante.

Enfin, comme nous l'avons déjà indiqué, les flux terrestres ne sont mesurables qu'à partir de la fin du 18<sup>ème</sup> siècle avec l'apparition des cahiers d'acquets-à-caution. L'année 1788 illustre probablement le mieux les chemins que prenaient les caisses de savon avant la grande sécheresse de 1792-1802 et l'effondrement de la production régionale au début du 19<sup>ème</sup> siècle<sup>326</sup>.

**Tableau 59 : les destinations du savon au cours des années 1788, 1796 et 1812.**

| Destinations | 1788     |     | 1796     |     | 1812     |     |
|--------------|----------|-----|----------|-----|----------|-----|
|              | quintaux | %   | quintaux | %   | quintaux | %   |
| Trujillo     | 17,5     | 1   | 0        | 0   | 25*      | 23  |
| Callao       | 100      | 7   | 52,5     | 8   | 0        | 0   |
| Lima         | 626,75   | 44  | 186,5    | 29  | 0        | 0   |
| Loja         | 8        | 1   | 0        | 0   | 0        | 0   |
| Cuenca       | 447      | 31  | 396      | 62  | 84       | 77  |
| Quito        | 229      | 16  | 1        | 0   | 0        | 0   |
| Total        | 1428,25  | 100 | 636      | 100 | 109      | 100 |

\* la destination des 25 quintaux est Cajamarca. Source : AGN C16, leg.1414, cuad.160, 1788; leg. 1419, cuad. 220,1796; leg. 14??, cuad. ???, 1812.

En 1788, la principale destination du savon restait encore la capitale de l'Audience, puisque 53 pour cent de l'exportation régionale lui étaient destinée : au total légèrement plus de 700 quintaux. Sept pour cent seulement de ces exportations empruntaient la voie maritime en passant par Paita et le Callao. Entre 1785 et 1789, Lima aurait reçu 26.082 quintaux de savon des vallées du nord, soit légèrement plus de 5.000 quintaux par année<sup>327</sup>. D'après ces chiffres, le savon de Piura n'aurait constitué qu'un cinquième de la consommation de la capitale à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle.

<sup>325</sup> Le volume total de savon exporté par le port de Paita entre 1731 et 1740 s'élève à 3.281 caisses d'un quintal. 2.941 de ces caisses étaient à destination du port du Callao, 192 à destination de Guayaquil, 141 à destination de Panama. Pour 7 caisses, la destination n'a pu être établie (Sources: voir annexe I de Schlüpmann, op. cit. 1993).

<sup>326</sup> Etant d'origine fiscale, les chiffres que fournissent ces cahiers sont des minimums qu'il faudrait probablement très largement revoir à la hausse.

<sup>327</sup> S. Aldana, op. cit., p. 58 ; M. P. Pérez Canto, **Lima en el siglo XVIII**, p. 167.

En 1796, alors que la quantité totale de savon exporté à partir de la région avait diminué de moitié depuis 1788, Lima ne recevait plus qu'un tiers des expéditions. En 1812, aucun acquit-à-caution à destination de Lima ne comportait du savon.

Avec cet effondrement des exportations, la ville de Cuenca était devenu le principal débouché du savon "piurano". En 1788, les villes de Cuenca et Quito, ne recevaient respectivement que 31 et 16 pour cent des exportations de savon de Piura. En 1796, Cuenca seule recevait 62 pour cent des quintaux de savon. Ce chiffre atteignait même 77 pour cent en 1812.

Comme on pouvait s'y attendre, le savon produit à Piura trouvait ses débouchés dans les grands centres urbains de la côte pacifique de l'Amérique Espagnole. D'abord exporté jusqu'au Panama au 17ème siècle, son marché sembla se réduire aux principales villes de l'audience de Quito et de celles du nord de la côte péruvienne à la fin du 18ème siècle. Au début du 19ème siècle, le savon de Piura ne s'exportait plus que vers les villes du sud de l'Equateur.

#### **d. De *mitayo* à *yanacona* : le repeuplement des campagnes.**

Outre le fait de dominer l'économie coloniale de Piura et d'établir les grandes fortunes créoles du 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles, l'industrie du savon et son corollaire, l'élevage de grands troupeaux de petit bétail, engendra une vaste redistribution de la population indienne parquée dans les «réductions» au 16<sup>ème</sup> siècle.

Bien avant les litiges sur la propriété des terres, dans un contexte de manque de main d'oeuvre, les notables de Piura se déchirèrent entre eux pour obtenir des bergers *mitayos*, dont la répartition était décidée par le vice-roi à Lima, mais dont la distribution pratique était l'oeuvre du *corregidor* de Piura. L'une des premières répartitions générales des *mitayos* de Piura semble avoir été décidée par le Conde de Villar entre 1585 et 1589. Dès 1590, le vice roi don Garcia Hurtado de Mendoza, était de nouveau sollicité pour distribuer le sixième ou septième des tributaires de la juridiction de la ville de Piura au *vecinos* et *moradores* en fonction de l'importance des terres qu'ils exploitaient<sup>328</sup>.

#### LA MITA SUR LA COTE.

Dans les vallées de la côte (*yungas*), un sixième des tributaires devaient à tour de rôle servir la *mita*. Si l'on reprend les recensements effectués pour la communauté de Catacaos, cela signifiait qu'après 1573, quelque 90 Indiens de la communauté travaillaient en permanence sur les nouvelles entreprises créoles des vallées du Piura et du Chira, que vers 1610, ce chiffre aurait du s'abaisser à 61 Indiens, en 1644, à 59 Indiens, en 1670 à 54 Indiens. Dans les faits, le quota de *mitayos* ne suivait pas la diminution rapide du nombre des tributaires au début du 17<sup>ème</sup> siècle. Souvent, la part de *mitayos* dépassait largement le sixième des tributaires prévu par la bureaucratie royale. Jusqu'en 1644, le rôle de

---

<sup>328</sup> ADP. Corregimiento, causas civiles, leg. 1, exp. 6, 1595, f. 1vta. "*Don Garcia Hurtado de mendoza Vissorrey governador [...] a vos corregidor de la ciudad de San miguel de Piura saved que Juan Alonso de albuja en nombre de los vecinos desta ciudad me hizo relacion que por el señor Conde del Villar se avia hecho repartimiento de los yndios del distrito de la dha ciudad y mandado que de los de la sierra diessen de siete uno y de los llanos de seis otro y por que despues de que se avia hecho el dho repartimiento se avian muerto algunos yndios por lo qual algunos vezinos se le dejavan de dar los que tenian nesessidad me suplico mandase que por las tassas que avia de los dhos yndios bolviere del hazer el dho repartimiento de mitayos para que se diesen a los vezinos e moradores de la dha ciudad conforme a las haciendas que tuviesen y por mi visto lo suso dho acorde de dar y di la presente por la qual vos mando que luego que la recibais hagais el repartimiento de yndios del distrito de esta dha ciudad conforme al numero de los que del presente huviese tributarios y del repartimiento que ansy hiziere del y ... del que antes estava hecho por el dho señor Conde del Villar lo enbiareys ante n.. para que visto provea lo que combenga y no dejeis de lo ansi cumplir so pena de quinientos pesos de oro para la camara de su magestad hecho en los reyes a dies y ocho dias del mes de jullio de mill y quinientos y noventa años don Garcia por mandado del virrey aluard Ruiz de navamuel..."*



distribution des *mitayos* se fondait sur un recensement dont la date est inconnue mais qui dénombrerait pour le moins 462 tributaires puisque 77 *mitayos* y étaient répartis. En 1644, sur la pression du "protecteur des naturels" et sur ordre du vice-roi, le *corregidor* entreprit finalement une redistribution des *mitayos* à partir du recensement récent, effectué par le curé de la paroisse, fractionnant même leur temps de travail en mois et jours pour satisfaire les bénéficiaires dans la même proportion qu'avant 1644.

**Tableau 60 : nb. et destination des *mitayos* de Catacaos, avant et après 1644.**

| Bénéficiaire                                                | <1644 | >1644* | Destination                                                    |
|-------------------------------------------------------------|-------|--------|----------------------------------------------------------------|
| <i>Cabildo</i> de la ville                                  | 4     | 3-1-10 | Tambo- abattoirs                                               |
| Hospital de Santa Ana                                       | 1     | 0-9-3  | -                                                              |
| Couvent de Ntra. Sra. de las Mercedes                       | 1     | 0-9-3  | 1 troupeau de petit bétail                                     |
| Capitaine Hernando Troche de Buytrago                       | 5     | 3-9-3  | Hda. Terela                                                    |
| Juan de la Herrera Gomucio                                  | 6     | 4-8-8  | Hda. Malingas (11 au total)                                    |
| Capitaine Ysidro de Cespedes                                | 6     | 4-8-8  | Malingas de la otra banda, Sol Sol, Sancor, Colchones...       |
| Capitaine Juan Cortes Carrasco                              | 3     | 2-4-10 | Hdas. Ñomala, Malingas                                         |
| Bachiller Don Diego de Torres                               | 2     | 1-6-8  | Hdas. Ñomala, Malingas                                         |
| Alferez Sebastian Calderón                                  | 2     | 1-6-8  | Hda. Guapalas (8 <i>mitayos</i> au total, 1648)                |
| Blas Fragoso (de Motupe)                                    | 2     | 1-6-8  | Hda. La Matanza, Misque, La Fuente                             |
| Capitaine Diego Benites, Pedro R. Albújar                   | 15    | 11-7-0 | Hdas. Parales, Curban, Santa Ana, Seren, Paccha, Tiringallo... |
| Doña Catalina de Prado (veuve de Juan de Vargas y Saavedra) | 3     | 2-4-10 | Hda. Tambogrande                                               |
| Capitaine Geronimo de Sotomayor                             | 10    | 7-7-0  | Hdas. Lengas, Somate, Pelingará, Letira...                     |
| Chapellenie de Gaspar de Miranda                            | 5     | 3-9-8  | 1 troupeau de petit bétail (2.550 têtes)                       |
| Doña Catalina Farfan de los Godos                           | 3     | 2-4-10 | Hda. Ocoto                                                     |
| Diego de Cordoba                                            | 1     | 0-9-3  | 1 troupeau de petit bétail                                     |
| Capitaine Diego de Valera Torienzo                          | 4     | 3-1-10 | Hdas. Locuto, San Sebastian                                    |
| Don Pedro de Saavedra                                       | 1     | 0-9-3  | Hda. Yapatera                                                  |
| Héritiers de Pedro de Ortega (regidor)                      | 1     | 0-9-3  | 1 troupeau de petit bétail                                     |
| Doña Ysabel de Morales                                      | 1     | 0-9-3  | 1 troupeau de petit bétail                                     |
| Don Fernando de Arse                                        | 1     | 0-9-3  | 1 troupeau de petit bétail                                     |
|                                                             | 77    | 59-6-0 |                                                                |

\* en nb. de *mitayos* par année-mois-jours. Source : ADP. Cor. c. ord. leg. 12, exp. 195, 1670. f. 4-6vta.

Toutes les communautés n'avaient pas obligation de *mita* sur les *estancias* des créoles. La communauté de Colan par exemple avait pour seul devoir d'approvisionner en eau et en bois le port de Paita. La communauté de Sechura semblait même totalement exemptée d'un service. Sur la côte, seules les deux principales «réductions» - Olmos et Catacaos - offraient théoriquement de la main d'oeuvre pour les exploitations agricoles et

les élevages, soit quelque 100 Indiens seulement. En réalité, une affaire datant de la seconde moitié du 17<sup>ème</sup> siècle montre que les Indiens de Olmos refusaient de travailler sur les grands domaines et payaient les *hacendados* pour être affranchis du service de la *mita*. Le prix excessif de l'exonération porta l'affaire en justice. Dans le mémoire adressé au vice-roi du Pérou, le procureur de Olmos soutenait que la communauté se composait uniquement de muletiers peu habitués à la garde du petit bétail et au travail des champs<sup>329</sup> ; il dénonçait le fait que les domaines sur lesquels étaient supposés travailler les *mitayos* se situaient à vingt ou trente lieues de la «réduction»<sup>330</sup> et considérait que le roi devait limiter le montant de l'exonération de la *mita*. Il rapportait que les *hacendados* faisaient "doublement" payer les Indiens pour les libérer du travail forcé : quinze pesos par *mitayo* berger par exemple, alors que son salaire pour ses deux mois de tour n'était que de 7 pesos 4 réaux ; dix pesos pour un *mitayo* affecté aux champs, alors que ses 24 jours de travail n'étaient rémunérés que de 6 pesos 6 réaux.

Dans l'information ouverte par la bureaucratie vice-royale, le "protecteur des naturels" rappelait que l'exonération de la *mita* par l'argent, communément appelée *faltriquera*, était strictement interdite. Mais les témoins cités par la justice - pour la plupart les hommes de main des *hacendados* qui allaient quérir les *mitayos* à Olmos - confirmèrent que depuis de nombreuses années la pratique était courante, soulignant, bien entendu, qu'elle obéissait à la volonté des Indiens.

#### LA MITA DANS LA SIERRA.

Dans la montagne, où seul un septième des tributaires servaient la *mita*, trois puis quatre communautés principales fournirent chacune un contingent d'hommes pour les domaines d'élevages de mules et de bovins. Les recensements du nombre des tributaires des «réductions» au début du 17<sup>ème</sup> siècle permettent en gros d'évaluer l'importance numérique de cette main d'oeuvre. Vers 1610, la réduction de Huancabamba qui comprenait alors Huarmaca, comptait 420 tributaires et fournissait donc environ 60 Indiens pour la *mita* ; Ayabaca recensait 234 tributaires, soit 33 *mitayos* ; Frias et Chalaco, 138 tributaires soit près de 20 *mitayos*. Dans les premières décennies du 17<sup>ème</sup> siècle, on peut donc estimer que les *estancias* de la sierra disposaient théoriquement d'une main d'oeuvre d'environ 110 Indiens.

---

<sup>329</sup> ADP. Cor. c. ord. leg. 14, exp. 253, 1679, f. 45 : "...los indios de dho pueblo no estan acostumbrados en guardar ganados por ser todos arrieros que de ordinario estan fletando y conduciendo a esta ciudad asi en las armadas la ropa de castilla de los comerciantes y pasajeros como la ropa que se trae de la provincia de quito en que asi mismo se ocupan en los fletamientos y pasaje de los señores Virreies oidores y otras personas graves eclesiasticas y seculares que pasan precisamente por dho pueblo..."

<sup>330</sup> Ibid., f. 45vta : "...estar dhas haciendas en partes tan distantes como es el de guapala que tiene distancia veinte leguas el de malingas veinte y seis y el de lengas treinta..."

Mais dans les faits, là encore, les grands propriétaires n'obtenaient pas toujours le nombre de *mitayos* qui leur avaient été assignés par la bureaucratie. En 1652 par exemple, don Antonio de Velasquez y Tineo, résidant à Huancabamba et propriétaire des domaines de Chulucanas et Pasapampa, envoya plusieurs pétitions aux autorités afin d'obtenir plus de main d'oeuvre. Il affirmait qu'il n'avait pratiquement jamais pu faire travailler les trois *mitayos forasteros* de Huancabamba, toujours absents, qu'on lui avait concédés et soutenait que pour cette raison, il avait perdu de nombreuses têtes de bétail de son troupeau de 700 bovins et 170 équidés<sup>331</sup>. Son projet était de prendre des *mitayos* du jeune village de Sondorillo qui comptait alors moins de quarante tributaires, mais dont trois seulement servaient alors la *mita*<sup>332</sup>.

**Tableau 61 : les *mitayos* de quelques *haciendas* de Piura au 17<sup>ème</sup> siècle.**

| Année | <i>hacienda</i> | nb. et provenance des<br><i>mitayos</i>          |
|-------|-----------------|--------------------------------------------------|
| 1650  | Matalacas       | -3 de Ayabaca<br>-2 <i>forasteros</i> de Ayabaca |
| 1653  | Ocoto           | -2 de Catacaos<br>-1 de Olmos                    |
| 1667  | Lengas, Somate  | -10 de Catacaos<br>-1 de Olmos                   |
| 1672  | Yapatera        | -7 de Olmos<br>-1 de Catacaos                    |
| 1680  | Pillo           | -6 de Ayabaca<br>-6 <i>forasteros</i> de Ayabaca |
| 1680  | Pariguanás      | -5 de Huancabamba<br>-4 de Frias                 |
| 1680  | Congoña         | -4 de Huancabamba<br>-18 de Huarmaca             |

Source : BN. ms. cronológico, 1645, B 1603; ADP, Escribano Juan de Morales, leg. 54, 1653, f. 171; Correg. compulsas, leg. 44, exp. 910, 1670; Escribano F. Gomez Retamal, leg. 32, 1672, f. 26 vta.; Escribano Joseph de Cespedes, leg. 24, 1680, f. 71 vta.

Quelques grands propriétaires fonciers bénéficiaient de la majorité de la main d'oeuvre forcée. Nous l'avons déjà constaté pour les *mitayos* de Catacaos sur la côte. Dans la *sierra*, l'inventaire après décès des biens du capitaine don Diego de Saavedra Rangel montrait qu'en 1680 ses domaines - les *estancias* de Pillo, Pariguanás et Congoña -

<sup>331</sup> Ses avocats prétendaient par ailleurs qu'il n'était pas assez riche pour pouvoir acheter des esclaves.

<sup>332</sup> ADP. Cor. comp., leg. 44, exp. 906, 1652, f. 8 : "*en dho pueblo de san Juan de sondorillo ay treinta y tres indios tributarios efectivos conforme padron deste tercio y otros indios que estan en el que viene para entrar en el a pagar sus tributos y mita y que de los rreferidos ay un alcalde y un cacique no mas y es pueblo sin cantores ni oficiales que la provision sita por ser corto y con biejos rreservados no llegan a quarenta y que de los dhos tributarios dan por provision tres mitayos solos a diferentes personas desta jurisdiccion...*".

profitaient de 43 *mitayos*, soit près de la moitié probablement de cette main d'oeuvre alors disponible dans les montagnes. Son domaine de Pillo tenait la totalité de ses douze *mitayos* de la «réduction» d'Ayabaca (dont 6 de la communauté des originaires, et 6 de celle des *forasteros*, les "immigrés" de la réduction). Les propriétés de Pariguanás et Congoña par contre employaient des *mitayos* de deux réductions différentes : cinq de Huancabamba, quatre de Frías pour la première ; 4 de Huancabamba et 18 de Huarmaca pour la seconde.

Au 17<sup>ème</sup> siècle, l'importance des *mitayos* était telle que les troupeaux pourvus de *mitayo*, à taille égale, s'arrentaient pour des sommes dépassant parfois de 40 pour cent ceux qui en étaient dépourvus. Selon le contrat d'affermage des 5 troupeaux de petit bétail de la chapellenie de Gaspar Miranda en 1689, le bétail était gardé par 4 *mitayos*, dont l'un n'avait que 9 mois et huit jours à travailler par an. En principe, Bernardino de Saavedra, le bénéficiaire de la chapellenie avait fixé le montant du bail à 300 pesos pour des *mitayos* qui étaient supposés recevoir 3 réaux de "journal". Mais si les *mitayos* n'étaient rémunérés qu'à raison de 2 réaux par jour, le contrat stipulait que le montant de l'affermage s'élèverait alors à 350 pesos<sup>333</sup>.

Sur la côte, les *mitayos* de Catacaos étaient assignés à un troupeau de petit bétail dont la taille variait entre 500 et 1.500 têtes. En 1681 par exemple, on recensait une quinzaine de bergers indiens sur les domaines de doña Juana de Albújar dont treize étaient des *mitayos*. Ces bergers gardaient au total plus de 16.000 têtes de caprins et d'ovins, soit en moyenne plus de 1.100 têtes chacun.

---

<sup>333</sup> ADP. Escribano Domingo Valencia, leg. 128, 1689, f. 396 vta.

**Tableau 62: *mitayos* bergers des domaines de doña Juana de Albújar, 1681**

| <i>mitayo/yanacona</i> | Repartimiento<br>d'origine | Sur les terres et pâturages de                                                                                  | Nb. de têtes |
|------------------------|----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Pedro Napiche          | Narigualá                  | <i>Hacienda</i> Parales                                                                                         | 952          |
| Pedro de Ortega        | Mecache                    | Sitio de Muni (propriété des héritiers                                                                          | 1.195        |
| Francisco Faias        | Menon                      | de Juana de Ortega) <b>En Affermage</b>                                                                         | 1.116        |
| Juan Esquen            | Maricabelica               |                                                                                                                 | 1.166        |
| Juan Timana            | Menon                      | Sitio de Terela                                                                                                 | 1.084        |
| Simon Troncoso         | Pariña                     | Sitio del Molino                                                                                                | 1.029        |
| Pablo Benites          | Mechato                    | Sitio de Lengas (propriété de don                                                                               | 884          |
| Diego Alejos           | Mecomo                     | Juan de Sotomayor) <b>En Affermage</b>                                                                          | 1.097        |
| Thomas Melchor         | Menon                      | Sitio y hda. Curban (propriété du<br>capitaine Diego de Santa Cruz vecino<br>de Lambayeque) <b>En Affermage</b> | 1.047        |
| Jiron Jaianca          | <i>yanacona</i>            | Sitio de Santa Ana                                                                                              | 1.466        |
| Matheo Paleta          | <i>yanacona</i> (Motupe)   | San Martin                                                                                                      | 824          |
| Bartholo Navarro       | Narigualá                  | Sitio y Paraje de Campana                                                                                       | 1.190        |
| Francisco Pachuña      | Narigualá                  |                                                                                                                 | 1.192        |
| Bartholo Julian        | Menon                      | Sitio de Paccha                                                                                                 | 1.514        |
| Pedro Manuel           | Pariña                     | Sitio del Totoral                                                                                               | 903          |

Source : ADP. Cor. c. civ., leg. 15, exp. 264, 1681.

Sur l'*hacienda* de Guapalas, l'inventaire de 1704 dénombra plus de 13.000 têtes de petit bétail. Elles étaient gardées par 16 bergers soit environ un berger pour 800 têtes. Onze de ces bergers étaient des *mitayos*.

**Tableau 63 : la main d'oeuvre de l'*hacienda* Guapalas, 1704.**

| Berger                | Forme de<br>travail | Nb de têtes |
|-----------------------|---------------------|-------------|
| Francisco Felis       | <i>mitayo</i>       | 732         |
| Diego Salvador        | <i>mitayo</i>       | 953         |
| Francisco Chande      | <i>mitayo</i>       | 588         |
| Pedro Vilches         | <i>mitayo</i>       | 1.133       |
| Miguel Sua            | <i>mitayo</i>       | 1.178       |
| Lorenzo Pazila        | <i>yanacona</i>     | 1.115       |
| Juan de Molina        | <i>mitayo</i>       | 992         |
| Juan Esquen           | <i>mitayo</i>       | 1.064       |
| Pedro Apanaque        | <i>mitayo</i>       | 728         |
| Pedro de Torres       | <i>mitayo</i>       | 761         |
| Francisco Anurha      | <i>mitayo</i>       | 644         |
| Gonzalo Nanquen Pablo | <i>yanacona</i>     | 1.209       |
| Nopuco                | <i>mitayo</i>       |             |
| Bartholome Carreño    | <i>yanacona</i>     | 1.222       |
| Francisco Chapeton    | <i>yanacona</i>     |             |
| Francisco Chieara     | <i>yanacona</i>     | 732         |

Source: ADP. Cabildo causas ordinarias, leg. 2, exp. 37, 1704. f. 51

Chaque *mitayo* berger recevait une partie de son salaire en entrant à la *mita*, et l'appoint s'il rendait le compte exact de ses bêtes à la fin de son tour, comme le décrit un "livre de mita" du milieu du 17ème siècle :

"...Miguel Manchai entra pour servir la *mita* de la part du gouverneur et le 11 août on lui donna six *patacones* pour son entrée.

Il termina le 11 décembre et on lui paya les autres six *patacones*.

...Lorenzo Tallara entra pour servir la *mita* le 19 juin de l'année quarante huit et on lui donna six *patacones* pour son entrée. Il perdit cinquante juments et un âne reproducteur"<sup>334</sup>.

Si l'on résume, on peut estimer que sur l'ensemble du *corregimiento* de Piura, seuls 200 Indiens étaient forcés de travailler pour les créoles et leurs exploitations au début du 17ème siècle. De plus, alors que se développaient les *estancias* d'élevage, la population indigène des «réductions» continuait de chuter, diminuant probablement ce chiffre de quelque 20 pour cent encore au milieu du 17ème siècle. On comprend alors mieux l'âpreté des luttes pour les *mitayos* entre 1590 et 1650, surtout lorsqu'on sait que l'emploi à grande échelle des esclaves - dont le prix dépassait 400 pesos - était encore largement au-dessus des moyens des entrepreneurs locaux.

#### DE MITAYO A YANACONA.

Dans la seconde moitié du 17ème siècle, les inventaires et comptes des domaines découvraient de plus en plus de bergers qui n'étaient plus des *mitayos*, mais des *yanaconas* ou des *alquilados*, c'est-à-dire en principe des salariés qui avaient librement contracté leur emploi auprès d'un grand propriétaire foncier.

L'inventaire après décès des domaines de don Geronimo de Sotomayor montre par exemple que sur 13 bergers, on dénombrait trois *yanaconas*, un *alquilado* et même un esclave en 1666. Un tiers de la main d'oeuvre ne travaillait donc plus sous le régime de la *mita*.

---

<sup>334</sup> ADP. Cor. c. ord., leg. 43, exp. 879, 1647, f. 2. Voir transcription partielle de ce document dans le boletín n° 6, 1984, pp. 35-36 des archives départementales de Piura.

**Tableau 64 : les bergers des troupeaux de don Geronimo de Sotomayor en 1666.**

| Berger               | forme de travail | <i>repartimiento</i> d'origine |
|----------------------|------------------|--------------------------------|
| Diego Lopez          | <i>mitayo</i>    | Menon                          |
| Anton Malenba nègre  | esclave          | -                              |
| Juan Cocambo         | <i>yanacona</i>  | -                              |
| Gonzalo Carreño      | <i>yanacona</i>  | -                              |
| Juan de la Cruz      | <i>mitayo</i>    | Mecache                        |
| Diego Sanchez        | <i>mitayo</i>    | Mecomo                         |
| Andres Cueba         | <i>mitayo</i>    | Cusio                          |
| Lorenzo Yequenleque  | <i>mitayo</i>    | Mecache                        |
| Francisco Carpintero | <i>mitayo</i>    | Narigualá                      |
| Juan Llequecha       | <i>alquilado</i> | -                              |
| Lorenzo Mosnaque     | <i>mitayo</i>    | Mechato                        |
| Martin Chipillico    | <i>mitayo</i>    | Pariña                         |
| Martin Garcia        | <i>yanacona</i>  | -                              |

Dans le cas des domaines de Juana de Albújar en 1681, seuls deux bergers - dont l'un probablement de Jayanca et l'autre de Motupe - n'étaient pas des *mitayos*. Sur Guapalas, deux tiers des bergers étaient encore sous le régime de la *mita* en 1704.

En conflit avec le curé de Catacaos qui tentait de maintenir les Indiens dans la «réduction» en 1669, les grands propriétaires fonciers menèrent campagne pour qu'aucun règlement ne vienne limiter ce nouveau flux de main d'oeuvre, surtout que le système de la *mita* ne suffisait pas à fournir les bergers nécessaires à l'économie de l'élevage :

"cela fait plus de cent ans qu'avec le nom de *yanaconas*, ils ont l'usage d'aller servir les *estancias* de petit bétail que nous possédons dans les parages de cette ville et proche du dit village car il n'y a pas assez de *mitayos* de la sixième part qui soient répartis pour la garde de ce bétail, et pour ne pas avoir et ne pouvant avoir d'autre occupation qui leur soit de plus grande convenance ni de moins de travail, car l'expérience a montré que de celle-ci et de son salaire, ils gagnent suffisamment pour se nourrir et payer le tribut..."<sup>335</sup>

<sup>335</sup> ADP. Corregimiento causas civiles, leg. 11, exp. 171, 1669, f. 19 : "a mas de cien años que con el nombre de *yanaconas* ussan el ir o servir a las *estancias* de ganado menudo que tenemos en los terminos de esta ciudad y zercana al dicho su pueblo por no tener repartidos bastante *mitayos* de la sexta parte como nezesitan para la guarda de dichos ganados, y por no aver como no tienen ni pueden tener otro ejercicio que les sea de mayor conbenecia ni menor trabajo como por la experiencia a mostrado que del y de su jornal sacan lo bastante para su sustento pago de tributos e bestuario y de su familia teniendo todo lo dicho tan



Pour renforcer le poids de leurs arguments, les éleveurs soulignaient que de la bonne garde des troupeaux dépendait "l'approvisionnement du port de Paita et de l'Armada", la fabrication "des quantités de savon et de cuirs que l'on exporte vers la ville des rois"

Le curé de Catacaos dénonçait, quant à lui, la condition de ses paroissiens installés sur les *estancias* d'élevage du Chira et du Piura :

"pour confesser lesdits *mitayos* et *yanaconas* j'ai du sortir de ma paroisse au cours de l'année [16]67 et marcher à mes frais plus de 100 lieues d'*estancia* en *estancia*, mais cela ne fut pas suffisant pour que lesdits *yanaconas* comparassent en ce village et son église l'année passée de soixante huit, et pour que votre majesté se rende compte que l'affaire est grave et pour lui demander de l'aide, pour décharger la conscience de sa majesté et la mienne, et pour empêcher que ne restent sans pâture spirituelle, 120 âmes qui sont celles qui vont à la *mita*, hors de soixante qui sont les enfants et autres cent soixante treize qui sont ceux qui à titre de *yanaconas* résident dans lesdites *estancias* sans aucune pâture spirituelle ni reconnaissance de Dieu, ni de sa loi, la plupart ne sachant prier, et parmi les enfants, beaucoup ne sont pas entrés à l'Eglise ni au temple de Dieu, vivant de manière si barbare et bestiale comme il fut constaté au cours de ma visite de ces *estancias* où j'ai rencontré beaucoup d'idolâtrie, de graves incestes...<sup>336</sup>.

---

*seguro y efectibo que ellos reconozen y sus casiques ser los conziertos la mayor utilidad alibio y descansso que puedan tener ni buscar a que se añade la seguridad en su estavilidad pues de estas conocidas combenencias resulta el no ausentarse ni yrse a partes remotas a que les suele obligar el faltarles en su reducciones talvez la comodidad para vivir o no poder tolerar el ynseable trabajo cargas opresiones y molestias que suelen experimentar y por que a nuestra noticia a benido que el cura y vicario actual del dicho pueblo con pretesto de dar a entender falta a doctrina sus feligreses por no asistir en sus reducciones y estar en las dichas nuestras aziendas quiere o pretende no se continuen los dichos conziertos tratando de que los yndios zesen en ellos no siendo como no es el motibo y su direccion esto sino otros..". Ce texte était signé par les principaux éleveurs de petit bétail : Ysidro de Céspedes, doña Sara de Vargas, Sebastian Fernandes Morante, Fernando Cortes y Velasco, Francisco de Sojo, Francisco de Herrera, Antonio Velasquez y Tineo...*

<sup>336</sup> ADP. Corregimiento causas civiles, leg. 11, exp. 171, 1669. "para aber de confesar dichos mitaios y yanaconas ube de salir de mi beneficio el año de sesenta y siete y andar a mi costa mas de zien leguas de estancia en estancia no siendo todo lo dicho sufisiente para que los dichos yanaconas el año pasado de sesenta y ocho conparesiesen en este pueblo a yglesia y para que a Vmd conste ser esta materia grabe y que con pedirle auclilio descargo de consiencia de su magestad y la mia no permitiendo que se queden sin pasto espiritual ciento y veinte almas que son las que ban a la mita fuera de otras sesenta que son de los hijos y otras ciento y setenta y tres que son los que con titulo de yanaconas residen en dichas estancias sin pasto

Certes, les chiffres avancés par le curé semblaient surévalués, mais quoi qu'il en soit l'affaire montrait que ces émigrants temporaires qu'étaient les *mitayos* retournaient de moins en moins à leur «réduction» pour s'installer définitivement sur les domaines des créoles. Accompagnant le dossier de l'affaire, un mémoire, signé par les caciques de Catacaos, précisait le nombre et les noms des Indiens qui avaient quitté la «réduction». Il dénombrait 19 célibataires, 4 couples sans enfant et 16 couples avec enfants, soit pas loin d'une centaine d'indigènes dont sept dans la ville de Piura, et la plupart des autres sur les *estancias* de Malingas, Parales, Guapalas, Ñomala, Somate et Tangarará. Ce mémoire est en quelque sorte le premier indice d'une réoccupation des vallées du Chira, du Moyen-Piura et du Haut-Piura, vidées de leur population au cours du 16ème siècle. Cette reconquête fut donc essentiellement le fait des populations indigènes en provenance de Catacaos.

Le système de la *mita* pesa lourdement sur les communautés indigènes, mais eut pour effet d'abolir à terme l'apartheid que la bureaucratie royale avaient instauré avec les «réductions». Il contribua à la recolonisation et au brassage des populations de la région, mais aussi à la cohésion de l'espace piurano : les *mitayos* de Piura ne servaient que les *haciendas* du *corregimiento*. Par contre, la stricte frontière que traçait ce système entre montagne et côte - les Indiens des «réductions» de montagne n'effectuaient pas de *mita* dans la vallée, et vice-versa - contribua probablement au fossé qui existe aujourd'hui encore entre ces deux zones géographiques.

Si la *mita* permit avant tout de combler le déficit de main d'oeuvre pour l'élevage extensif du 17ème siècle, l'expansion de la frontière agricole au 18ème siècle exigea un nombre bien plus important de bras au service des hacendados que ne pouvait en fournir une population indigène qui ne récupérait que très lentement depuis la fin du 17ème siècle.

L'économie du savon basée sur la graisse du petit bétail fut une composante essentielle de la société coloniale de Piura. Pendant deux siècles, elle en façonna le visage. Elle se développa au début du 17ème siècle avec la diminution des échanges à grandes distances et la recrudescence de la manufacture qui tentait de répondre aux besoins des nouveaux centres urbains<sup>337</sup>. Elle permit aux élites de s'affranchir du tribut indien : les

---

*espiritual alguno ni reconocimiento de Dios ni de su ley no sabiendo los mas de ellos resar y aviendo entre los hijos muchos que no an entrando en la yglesia ni templos de Dios viviendo tan barbara y bestialmente como se experimento en la salida que hise a dichas estancias aviendo hallado muchas ydolatrias y grabes ynsestos de que todo di quenta a su excellencia en un memorial por escrito..."*

<sup>337</sup> D'après I. Wallerstein, op. cit., "au 17ème siècle, dans les «vieilles» périphéries de l'est et de l'extrême-sud de l'Europe (Sicile et sud de l'Italie, Espagne et Portugal) et de l'Amérique espagnole, avec l'involution, on assista à un regain du rôle de la manufacture, tandis que l'orientation du marché devenait plus régionale".

principales fortunes de l'époque coloniale lui sont dues. Cuirs et savons de Piura se vendaient du Panama à Lima au 17<sup>ème</sup> siècle. Au 18<sup>ème</sup> siècle, ce marché se restreint de plus en plus et se limita finalement au 19<sup>ème</sup> siècle au sud de l'audience de Quito.

Le cadre de l'économie du savon était un «hinterland» très peu peuplé, propice à l'élevage extensif. Lorsque les campagnes se peuplèrent, l'économie du savon ne parvint plus à se maintenir face aux nouvelles formes d'exploitation des hommes et de la terre. L'apogée de l'ère du savon fut la seconde moitié du 17<sup>ème</sup> siècle et le début du 18<sup>ème</sup> siècle. A partir de ce moment, la lente diminution du cheptel, puis du nombre des savonneries montre que cette économie déclinait.

Entre 1650 et 1830, les modes de fonctionnement des manufactures de savon et de cuirs restèrent les mêmes. Aucune évolution technologique ne vint améliorer ou perturber la production dont les crises et croissances avaient pour principaux facteurs le climat ou l'inélasticité des marchés. A la faveur de la grande sécheresse de la fin du 18<sup>ème</sup> siècle qui exigea une recapitalisation en bétail des domaines, les grands propriétaires abandonnèrent l'élevage extensif du petit bétail destiné aux savonneries et optèrent pour l'exploitation indirecte de leurs domaines. Malgré le prix élevé du savon dans la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, les savonniers ne tentèrent à aucun moment de substituer les matières grasses animales par des huiles végétales<sup>338</sup>.

L'économie du savon ne concerna pas seulement les élites créoles de la région. Elle redistribua aussi les populations indiennes dans les campagnes. Le déficit en bras disponibles créa en effet les conditions favorables - salaires élevés - pour que les Indiens des réductions s'installent sur les grands domaines à partir de la seconde moitié du 17<sup>ème</sup> siècle. De même, les besoins des savonneries développèrent les échanges avec les communautés de la côte. Les «réductions» de Colan, Sechura et Motupe élaboraient ainsi les lessives, la chaux pour le savon, et vendaient des aliments pour les esclaves des fabriques.

La manufacture du savon et la confection de cuirs ne furent guère déplacés par l'apparition de nouvelles exploitations, de nouveaux produits d'origine rurale comme le sucre. Malgré les investissements dans les cultures et l'effort de diversification entrepris au début du 18<sup>ème</sup> siècle, les grandes exploitations d'élevage laissaient en fait la place un siècle plus tard à la grande propriété foncière de rente.

---

<sup>338</sup> Par exemple l'huile des graines de coton dont la culture se développa fortement au 19<sup>ème</sup> siècle.